



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

**FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES**



**FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES**

Joanie Thibault Couture

AUTEUR DE LA THÈSE / AUTHOR OF THESIS

M.A. (développement international et mondialisation)

GRADE / DEGREE

École de développement international et mondialisation

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT / FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

L'union africaine et la prise de décision sur l'intervention au Darfour

TITRE DE LA THÈSE / TITLE OF THESIS

Jessica Schafer

DIRECTEUR (DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS SUPERVISOR

CO-DIRECTEUR (CO-DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS CO-SUPERVISOR

Stephen Brown

Cédric Jourde

Gary W. Slater

Le Doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales / Dean of the Faculty of Graduate and Postdoctoral Studies

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES
École de développement international et mondialisation
Université d'Ottawa

L'Union africaine et la prise de décision sur l'intervention au Darfour

Thèse de maîtrise par
Joanie Thibault Couture



Library and Archives
Canada

Published Heritage
Branch

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Direction du
Patrimoine de l'édition

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*
ISBN: 978-0-494-65547-4
Our file *Notre référence*
ISBN: 978-0-494-65547-4

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.

■ ♦ ■
Canada

Résumé

Depuis la création de l'Union africaine en 2002, l'organisation est confrontée à de nombreux défis, notamment des conflits armés dans plusieurs régions du continent. Pour faire face à ces défis, l'organisation a intégré de nouvelles normes interventionnistes permettant d'assurer la paix. Malgré cela, l'Union africaine n'a pu stopper les violences au Darfour, région en proie à de graves violations des droits humains depuis 2003. Cette étude vise à expliquer la faiblesse des interventions de l'organisation en mettant un accent sur le manque de volonté politique, par l'entremise de l'analyse des intérêts nationaux en lien avec la situation au Darfour de deux pays membres influents de l'organisation, soit l'Afrique du Sud et le Nigéria. Il est soutenu que les intérêts nationaux des deux pays influencent négativement le processus décisionnel de l'organisation concernant la situation au Darfour car ces intérêts ne favorisent pas des interventions propices pour stopper les violences.

Table des matières

Résumé	ii
Table des matières.....	iii
Table des tableaux.....	vi
Table des abréviations	vii
Remerciements	viii
Introduction.....	1
Problématique	3
Revue de littérature	7
Cadre théorique	7
Les théories des relations internationales	8
L'école institutionnaliste	8
L'école réaliste	10
L'école constructiviste	13
Le concept d'intérêt national	14
La contribution du réalisme subalterne	17
L'Union africaine.....	19
Justification du choix des pays membres étudiés	22
Méthodologie	26

Division du travail.....	32
Analyse de la politique étrangère	33
Portrait global.....	34
L’Afrique du Sud	38
Le Nigéria	41
Conclusion	45
Analyse des sources médiatiques et des énoncés gouvernementaux	49
Position et intérêts de l’Afrique du Sud et du Nigéria dans les médias écrits	50
Afrique du Sud	51
Nigéria	58
Position et intérêts de l’Afrique du Sud et du Nigéria dans les énoncés gouvernementaux	64
Afrique du Sud	65
Nigéria.....	68
Conclusion	70
Position de la Conférence et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine...	74
Position de l’UA : la Conférence et le Conseil de paix et de sécurité	76
La nature de la situation au Darfour.....	76
L’idéologie des interventions.....	77
L’orientation des interventions	78
L’interprétation des résultats des interventions.....	79
Conclusion	81

Influence des intérêts nationaux du Nigéria et de l’Afrique du Sud sur la prise de décision de l’Union africaine.....	84
La nature de la situation au Darfour	85
L’idéologie des interventions.....	86
L’orientation des interventions	88
L’interprétation des résultats des interventions	91
Réflexion concernant le cadre théorique.....	92
Ouverture	94
 Bibliographie	 96
 Annexes	 I
Cycles d’évolution de la situation du Darfour	II
Résultats détaillés de la recherche des articles de journaux	III
Résultats détaillés de la recherche des énoncés	XI
Citations et thèmes – Articles de journaux de l’Afrique du Sud et du Nigéria	XIV
Citations et thèmes – Énoncés gouvernementaux du Nigéria et de l’Afrique du Sud ...	XXIII
Position de la Conférence et du Conseil de paix et de sécurité de l’UA	XXXI

Table des tableaux

Tableau 1.1 : Récapitulatif de la recherche des articles	28
Tableau 3.1 : Représentation des positions nationales dans les articles de l’Afrique du Sud	50
Tableau 3.2 : Représentation des positions nationales dans les articles du Nigéria ..	51
Tableau 3.3 : Représentation des positions nationales dans les énoncés gouvernementaux de l’Afrique du Sud	64
Tableau 3.4 : Représentation des positions nationales dans les énoncés gouvernementaux du Nigéria.....	65
Tableau 4.1 : Position du Conseil de paix et de sécurité sur la situation au Darfour	74
Tableau 4.2 : Position de la Conférence sur la situation au Darfour	75
Tableau 5.1 : Comparaison des positions – Nature de la situation au Darfour	86
Tableau 5.2 : Comparaison des positions – Idéologie de l’intervention.....	88
Tableau 5.3 : Comparaison des positions – Orientations des interventions.....	90
Tableau 5.4 : Comparaison des positions – Résultats des interventions.....	92

Table des abréviations

CEDEAO	Communauté économique des États d’Afrique de l’Ouest
CPA	Comprehensive Peace Agreement
CPI	Cour pénale internationale
CPS	Conseil de paix et de sécurité
DPA	Darfur Peace Agreement
ECOMOG	Economic Community of West African States Monitoring Group
GOS	Gouvernement soudanais
IDH	Indice de développement humain
JEM	Justice and Equality Movement
LRA	Lord’s Resistance Army
MINUAD	Mission des Nations unies et de l’Union africaine au Darfour
MUAS	Mission de l’Union africaine au Soudan (Darfour)
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OUA	Organisation de l’unité africaine
PIB	Produit intérieur brut
RCA	République centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
RI	Relations internationales
SLA	Sudan’s Liberation Army
SPLM/A	Sudan People’s Liberation Movement/Army
UA	Union africaine
VIH/SIDA	Virus d’immunodéficience humain/Syndrome d’immunodéficience acquise

Remerciements

Je souhaite remercier ma directrice de thèse, Jessica Schafer, professeure à l'École de développement international et mondialisation de l'Université d'Ottawa. Ses précieux conseils et son dévouement m'ont permis d'évoluer tout au long du processus de rédaction. Je remercie aussi les professeurs Cédric Jourde et Stephen Brown, de l'École de développement international et mondialisation de l'Université d'Ottawa, pour leurs critiques constructives. Enfin, je souhaite souligner l'engagement du personnel de l'École de développement international et mondialisation de l'Université d'Ottawa, pour encourager la réussite des étudiants et des étudiantes.

I. INTRODUCTION

Avec la fin de la Guerre froide, de grands espoirs étaient placés dans la propagation de la paix au niveau mondial. Cependant, une nouvelle ère de conflits armés s'est plutôt ouverte. Les affrontements interétatiques ont cédé la place à des violences internes, de haute ou de faible intensité. Entre 1990 et 2002, seulement trois conflits armés ont opposé des acteurs étatiques contrairement à cinquante-huit affrontements majeurs intraétatiques dans quarante-six endroits différents¹. Le continent africain est particulièrement touché par les conflits armés internes depuis le début des années 1990. Les principales zones de conflits sont concentrées dans trois régions, soit l'Afrique centrale, l'Afrique occidentale et la corne de l'Afrique². Le Soudan est un des pays où de fortes violences sont observées depuis plus de vingt-cinq ans. Le Sud du pays a été touché par plusieurs décennies de conflits opposant le *Sudan People's Liberation Movement / Army* (SPLM/A) et les forces gouvernementales. Depuis 2003, la région du Darfour, située à l'ouest du pays, est frappée par une violence extrême.

Cette année a été marquée par le début d'attaques contre des installations gouvernementales et policières dans la région par deux principaux groupes rebelles : le *Sudan Liberation Army* (SLA) et le *Justice and Equality Movement* (JEM). Les attaques étaient motivées par des décennies de marginalisation politique et socio-économique, par le manque de développement de la région³ et par la volonté des groupes rebelles armés du Darfour de profiter des négociations de paix au Sud et des pourparlers du partage du pouvoir entre le gouvernement soudanais (GOS) et le SPLM/A⁴. Les motivations du GOS depuis le début de cette rébellion sont spéculatives, mais l'hypothèse la plus acceptée dans la littérature est celle suggérant que le gouvernement qui est entré dans une logique de partage

¹ Patrice Émery BAKONG, Mamoudou GAZIBO, « Les nouveaux conflits d'Afrique subsaharienne », dans Jocelyn Coulon (sous la direction de), *Guide du maintien de la paix*, Éditions Athéna, Québec, 2005, p.99-100

² *Ibid.*, p.109

³ Christine BYRON, « Comment on the Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General », *Human Rights Law Review*, vol.5, no.1, 2005, p.351

⁴ Erin PATRICK, « Intent to destroy : The Genocidal Impact of Forced Migration in Darfur, Sudan », *Journal of Refugees Studies*, vol. 18, no 4, 2005, p.410-411

du pouvoir depuis seulement quelques temps avec son ennemi de longue date au Sud, reste alerte des autres situations de tension avec la périphérie⁵. Les milices Janjaweed, un autre acteur majeur du conflit, sont formées de groupes arabes nomades et d'immigrants arabes du Tchad. Le GOS aurait conclu une entente avec les Janjaweed assurant la possibilité pour ces derniers de poursuivre leurs activités en toute impunité en échange de supprimer la rébellion⁶. Plusieurs interventions autant de l'Organisation des Nations unies (ONU) et d'organisations régionales telles que l'Union africaine (UA) ont été tentées sans succès, car la population du Darfour est encore aujourd'hui victime d'agressions armées.

L'objectif de cette étude fut de déterminer pourquoi l'UA n'applique pas les normes interventionnistes de l'Acte constitutif. Les intérêts nationaux de deux pays membres influents de l'UA, l'Afrique du Sud et le Nigéria ont été étudiés comme élément ayant un impact sur le processus décisionnel de l'organisation. Cette analyse s'est effectuée par l'entremise des positions nationales et de leurs représentations exposées dans la politique étrangère de ces pays ainsi que l'étude des énoncés des chefs politiques et d'articles journalistiques nationaux. La théorie du framing a été utilisée pour classer les positions nationales et leurs représentations.

⁵ Erin PATRICK, « Intent to destroy... », *Op. Cit.*, p.411

⁶ Alex DE WAAL, « Darfur and the failure of the responsibility to protect », *International Affairs*, vol.83, no.6, 2007, p.1039

A. Problématique

Dans leurs efforts pour régler les conflits armés touchants l'Afrique, les chefs d'État africains se sont réunis à Syrte, en 1999, pour lancer une réforme de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Cette organisation créée en 1963 avait alors pour principaux objectifs le soutien à la libération et l'intégration du continent. À la suite du sommet de Syrte, l'idée de la création d'une nouvelle institution régionale a été lancée. L'OUA, inadaptée à l'ère post Guerre froide et accusée de club de préservation mutuelle ayant protégée des régimes où la violation des droits humains était pratiquée à grande échelle, devait laisser la place à une nouvelle organisation intégrant des normes et des valeurs permettant le développement et l'avènement d'une paix durable sur le continent⁷. Après son lancement officiel à Durban en juillet 2002, l'UA est déjà confrontée à de nombreux défis, comme celui du conflit au Darfour. Cette situation constitue une des plus importantes crises humanitaires actuelles et représente un important test pour les capacités de l'UA à trouver des solutions aux conflits armés africains.

L'UA n'est pas l'unique organisation dont les actions ont la capacité de s'impliquer dans le règlement du conflit au Darfour. Par exemple, l'ONU agit aussi en faveur du règlement du conflit. Cependant, l'étude se focalisera sur l'UA pour deux raisons principales. Premièrement, cette organisation régionale tend à obtenir de plus en plus de légitimité pour régler les conflits africains et le déploiement des opérations de paix tend aussi à se régionaliser. En effet, la régionalisation est une question centrale des opérations de maintien de la paix depuis le début du XXI^e siècle⁸. Les États du continent africain ont répondu à la pensée de l'afro-pessimisme en développant des mécanismes de règlement des conflits pour trouver des solutions africaines aux problèmes africains⁹. En 2004, l'UA a déployé la Mission de l'Union africaine au Soudan (Darfour) (MUAS) et plus récemment, le 31

⁷ Samuel M. MAKINDA, Wafula F. OKUMU, *The African Union, Challenges of Globalization, Security and Governance*, Routledge, New York, Londres, 2008, p.12

⁸ Michel LIÉGEOIS, « La régionalisation du maintien de la paix : défi conceptuel et enjeux politiques », dans *Le guide du maintien de la paix*, *Op.cit.*, p.17

⁹ Delphine LECOUTRE, « Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, clef d'une nouvelle architecture de stabilité en Afrique ? », *Afrique contemporaine*, été 2004, p.132

décembre 2007, la Mission des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD)¹⁰, ce qui en fait un acteur de premier plan dans les efforts de règlement des conflits en Afrique. Deuxièmement, étant donné que l'organisation n'a été formée qu'en 2002, à la suite de la dissolution de l'OUA, la recherche est justifiée et originale, car à ce jour, il existe peu d'analyses portant sur l'organisation en lien avec le conflit au Darfour. La recherche est aussi originale car une grande partie de ce qui a été écrit sur le sujet du Darfour tient davantage de l'histoire et de l'ethnologie¹¹. La recherche se concentre sur le domaine politique et des relations internationales.

L'Acte constitutif de l'UA a intégré de nouvelles normes établissant une fracture avec l'organisation précédente. L'intégration de deux normes interventionnistes constitue un changement important par rapport à l'époque de l'OUA.¹² L'article 4(h) et 4(j) intègre respectivement

le droit de l'Union d'intervenir dans un État membre sur décision de la Conférence, dans certaines circonstances graves, à savoir : les crimes de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité; et le droit des États membres de solliciter l'intervention de l'Union pour restaurer la paix et la sécurité¹³.

Les États membres, en s'engageant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur l'ensemble du continent ainsi que la promotion et la protection des droits humains, ouvrent la voie de l'intervention lors de circonstances graves. Par contre, le respect de la souveraineté étatique et des frontières ainsi que le principe de non-ingérence sont encore des éléments déterminants pour l'organisation.

L'actuelle crise au Darfour fut qualifiée par différents acteurs de situation grave démontrant que le conflit s'apparente à une circonstance grave, telle que définie par l'Acte constitutif de l'UA. Par exemple, dans un rapport de juillet 2004, Amnistie internationale portait des accusations envers le GOS en déclarant que :

¹⁰ RÉSEAU FRANCOPHONE DE RECHERCHE SUR LES OPÉRATIONS DE PAIX, *Opérations de paix*, [En ligne], page consultée le 6 avril 2008, adresse URL : <http://www.operationspaix.net/>.

¹¹ Gérard PRUNIER, *Le Darfour, un génocide ambigu*, La Table ronde, Paris, 2005, p.14

¹² *Ibid.*, p.37

¹³ UNION AFRICAINE, *Acte constitutif*, [En ligne], page consultée le 23 septembre 2008, adresse URL : http://www.africa-union.org/About_AU/fmacteconstitutif.htm#Article3.

des violations des droits de l'Homme sont commises de manière systématique par les milices, souvent en coordination avec les soldats et l'aviation soudanaise, en toute immunité, et ont visé principalement les membres des ethnies Four, Masalit et Zaghawa ainsi que d'autres groupes agropastoraux vivant au Darfour¹⁴.

L'organisation *Human Rights Watch* affirme que la situation au Darfour tient du nettoyage ethnique et affirmait que le GOS contrôle les milices Janjaweed¹⁵. Pour sa part, en 2004, le Congrès américain demandait à l'administration Bush d'appeler la crise au Darfour par le mot approprié, soit un génocide. L'administration américaine a utilisé ce terme sans toutefois entreprendre des actions majeures dans le but de stopper les violations des droits humains. La Commission internationale d'enquête nommée par le secrétaire général des Nations unies affirme que

la conclusion selon laquelle une politique de génocide n'avait pas été pratiquée au Darfour par les autorités gouvernementales, directement ou par l'intermédiaire des milices qu'elles contrôlent, n'enlève rien à la gravité des crimes commis dans cette région. La Commission a noté que les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre commis au Darfour ne sont sans doute ni moins graves ni moins abominables que le crime de génocide¹⁶.

La Conférence de l'UA en date de juillet 2004 affirmait que malgré la grave crise humanitaire, la situation ne pouvait être qualifiée de génocide.

Malgré l'engagement des membres de l'organisation à remplir les objectifs de protection des droits humains stipulés dans l'Acte constitutif et les multiples preuves exposant que la situation au Darfour représente une circonstance grave, les actions entreprises par l'UA pour mettre un terme au conflit au Darfour s'avèrent faibles. Face à cette divergence entre les normes de l'organisation et les actions concrètes posées sur le terrain, une question spécifique se pose : Pourquoi l'UA n'intègre pas les normes interventionnistes stipulées dans l'Acte constitutif pour intervenir au Darfour ? Cette question a nécessité la compréhension des enjeux internes qui soutiennent la position des pays membres envers ce conflit et l'étude des représentations des positions nationales exposées aux populations nationales et aux membres de l'UA. Étant donné le grand nombre

¹⁴ Emad AWWAD, « Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine », dans *Le Guide du maintien de la paix*, sous la direction de Jocelyn Coulon, Éditions Athéna, Québec, 2006, p.157-169 (294 p.)

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

de pays membres de l'UA, seules les positions du Nigéria et de l'Afrique du Sud seront étudiées. Ces pays sont identifiés dans la littérature comme des pays ayant une importante puissance économique et politique régionale faisant en sorte qu'ils ont un impact sur le processus informel de prise de décision de l'organisation concernant le conflit. Les arguments qui sous-tendent la justification de ce choix seront présentés dans la revue de littérature.

Suite à l'étude de la politique étrangère, des positions et intérêts nationaux de l'Afrique du Sud et du Nigéria, ainsi que l'analyse de la position de la Conférence et du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, l'hypothèse de recherche affirme que l'UA n'intègre pas les normes interventionnistes car les intérêts nationaux des pays les plus puissants, le Nigéria et l'Afrique du Sud, ne favorisent pas l'application de celles-ci. Ces intérêts ne favorisent pas directement la continuation des hostilités, mais ne créent pas d'interventions propices pour stopper les violences. Cependant, d'autres facteurs contribuent à la prise de décision de l'UA concernant le Darfour, tels que les faiblesses structurelles, matérielles et financières, la mauvaise foi du GOS et le manque de coopération de la communauté internationale.

B. Revue littéraire

La quasi-totalité de la littérature concernant l'UA touche certains sujets récurrents d'analyse comme l'étude de la transition de l'OUA vers l'UA, l'analyse des différents organes et des missions de paix déployées par l'organisation ou le thème des capacités structurelles. Cependant, peu a été écrit sur le manque de volonté politique des États membres malgré la référence constante à cet enjeu dans la littérature. L'objectif de cette section est de fournir, à l'aide de certains textes, une vue d'ensemble des réflexions amenées par différents auteurs sur les capacités des organisations régionales multilatérales à régler les conflits régionaux et plus précisément, sur les capacités des structures de l'UA pour maintenir la paix et la sécurité.

La revue de littérature est divisée en trois sections. La première section étudie les différentes approches utilisées en relations internationales pour analyser le rôle des organisations régionales. Cette littérature servira dans le cadre de la recherche à fournir un cadre théorique pour l'étude de l'influence de la position et des intérêts des États membres de l'UA sur la prise de décision de l'organisation. La deuxième section consiste en une revue des critiques générales faites à l'égard des capacités structurelles de l'UA pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité sur le continent africain. Enfin, la dernière section expose la justification du choix de l'Afrique du Sud et du Nigéria ainsi que les positions nationales trouvées à partir d'une recherche préliminaire. Des hypothèses sont aussi identifiées concernant les principaux intérêts nationaux influençant les positions des États membres étudiés.

Cadre théorique

Cette section exposera tout d'abord différentes approches théoriques qui encadreront l'analyse. Étant donné que l'objet d'étude concerne l'influence d'acteurs étatiques sur la prise de décision concernant un conflit armé au sein d'une organisation régionale, les théories des relations internationales seront le cadre théorique principal de l'analyse. Trois

approches furent retenues soit le réalisme, l'institutionnalisme et le constructivisme. Les grandes thèses de ces approches exposeront leurs analyses du rôle des organisations multilatérales en matière de sécurité et l'interprétation faite des intérêts nationaux des États. Cette revue nous permettra de situer l'analyse de la recherche face à la théorie et émettre certaines hypothèses.

Les théories des relations internationales (RI)

Depuis la fin de la Guerre froide, les organisations régionales sont devenues des acteurs cruciaux du multilatéralisme en matière de paix et de sécurité. Différents facteurs sont à la base de ce phénomène, soit la diminution des préoccupations apportées par les conflits interétatiques, la décroissance du financement de l'appareil militaire des pays occidentaux et la complexification des enjeux de sécurité faisant en sorte que les États ne peuvent plus être les seuls acteurs du maintien de la sécurité¹⁷. Différentes approches des relations internationales appréhendent la coopération étatique en matière de paix et de sécurité de manière distincte.

L'école institutionnaliste

Le multilatéralisme peut être défini selon Robert O. Keohane et l'école institutionnaliste comme « la coordination de politiques nationales au sein d'un groupe de trois États ou plus »¹⁸. Cette définition générale met l'accent sur l'aspect institutionnel. Cette définition met davantage l'accent sur l'aspect intersubjectif en affirmant que « le multilatéralisme devient alors un construit social et doit être perçu comme un phénomène intersubjectif, produit par les attentes et des pratiques des acteurs »¹⁹.

¹⁷ Michel FORTMANN, Neil S. MACFARLANE, Stéphane ROUSSEL, « Introduction, L'avenir des études de sécurité, le multilatéralisme et la sécurité régionale », dans Michel Fortmann, *et al.*, *Tous pour un ou chacun pour soi, Promesses et limites de la coopération régionale en matière de sécurité*, Institut québécois des hautes études internationales, Université Laval, Québec, 1996, p.14

¹⁸ FORTMANN *et al.*, « Introduction, L'avenir des études de sécurité, le multilatéralisme et la sécurité régionale », *Op. cit.*, p.15

¹⁹ *Ibid.*

Les thèses institutionnalistes reconnaissent que les organisations multilatérales régionales souffrent de différentes difficultés entravant leurs objectifs concernant la sécurité. Les causes de l'inefficacité des organisations régionales sont diverses dont le manque de cohérence entre les normes des institutions et des États membres, le manque de leadership et la crainte de s'aventurer dans un processus dont l'issue est incertaine²⁰. Neil Macfarlane et Thomas Weiss affirment que

la soi-disant supériorité comparative des organisations régionales en matière de conflits locaux – supériorité qui découlerait de leur familiarité avec les questions régionales, de l'éloignement des puissances étrangères et de l'impératif de s'occuper des crises qui les concernent directement – est plus que contrebalancée par des désavantages pratiques comme la partisanerie, les rivalités locales et le manque de ressources²¹.

Cette affirmation remet en perspective les capacités réelles des organisations régionales à régler les conflits armés sur leur territoire. Malgré le rôle important des organisations, une des faiblesses réside aussi dans le fait que ces dernières sont souvent trop impliquées dans les dynamiques de conflits ce qui peut rendre difficile la mise en œuvre de réponses efficaces.

Pour les tenants de l'approche institutionnaliste, les organisations régionales sont vues comme des acteurs importants pour assurer la diminution des chances de conflits armés, en dépit des problèmes de capacité notés ci-dessus. Par exemple, le développement d'une rationalité économique serait une des causes de la diminution des conflits armés, car « le développement de liens institutionnalisés au niveau économique contribue, de multiples façons, à réduire les risques de conflits entre les États et à faciliter la conclusion d'accords s'appliquant au domaine de la sécurité ». ²² De plus, la nature complexe des problèmes régionaux nécessite une élaboration commune de politiques et les organisations régionales détiennent des rôles cruciaux comme la circulation de l'information, la socialisation des élites et la formation de canaux pour permettre aux États moins puissants d'exercer leur politique étrangère.

²⁰ Michel FORTMANN, Neil S. MACFARLANE, Stéphane ROUSSEL, « Conclusion. Aux portes de (l'inaccessible) paradis du multilatéralisme », dans FORTMANN, *et al.*, *Tous pour un...*, *Op.cit.*, p.363

²¹ Neil S. MACFARLANE, Thomas G. WEISS, « Regional Organizations and Regional Security », *Security Studies*, vol.2, no.1, 1992, p.11

²² FORTMANN *et al.*, « Conclusion. Aux portes de (l'inaccessible)... », *Op. cit.*, p.365

Pour les institutionnalistes, les organisations multilatérales ont un rôle réel à jouer au sein du système international en tant que lieu de socialisation où les acteurs étatiques peuvent intégrer les valeurs et les normes propres à l'organisation. De surcroît, « les institutions peuvent contribuer à faire diminuer l'incertitude quant aux intentions des autres acteurs et donc, de contourner le problème posé par la méfiance qui teinte les relations entre États et de permettre l'établissement de relations de coopération »²³. Les États retirent de leur adhésion à des organisations « les avantages de la coopération (réduisant les dangers de la tricherie) » et ceux de la socialisation qui intègrent des normes et des comportements recherchés par ces mêmes organisations²⁴. Selon Keohane, « il y a coopération intergouvernementale lorsque les politiques suivies par un gouvernement sont perçues, par ses partenaires, comme facilitant la réalisation de leurs propres objectifs, à la suite d'un processus de coordination politique »²⁵. Les institutions peuvent altérer les préférences des États et les décourager de calculer leurs propres intérêts sur la base de l'influence des positions de pouvoir relatif²⁶.

L'école réaliste

L'approche réaliste a dominé le champ des théories des relations internationales durant de nombreuses années. Cependant, la position dominante de cette perspective s'est érodée au cours des dernières décennies. Le principal objectif de l'approche réaliste est

de décrire et d'expliquer le monde de la politique internationale tel qu'il est et non comment nous souhaiterions qu'il soit. Le monde pour les réalistes est dangereux, marqué par l'insécurité et la violence endémique. Dans leur analyse de la nature conflictuelle de la politique internationale, les réalistes donnent une grande priorité dans leurs considérations aux rôles de l'État-nation comme acteur suprême de l'autorité politique internationale²⁷.

²³ MACFARLANE, WEISS, « Regional Organizations and Regional Security », *Op. cit.*, p.17

²⁴ Charles-Philippe DAVID, *La guerre et la paix, Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Presses de Sciences Po, Paris, 2000, p. 42

²⁵ Robert O. KEOHANE, *After Hegemony. Cooperation and Discord in the World Political Economy*, Princeton University Press, Princeton, 1984, p.51-52

²⁶ John J. MEARSHEIMER, « The False Promise of International Institutions », *International Security*, vol. 19, no. 31, hiver 1994-95, p.7

²⁷ Scott BURCHILL, *The National Interest in International Relations Theory*, Palgrave Macmillan, New York, 2005, p.31

Par cet objectif, il est facile d'affirmer que l'approche réaliste est fondamentalement pessimiste. Selon les auteurs réalistes, les conflits, la compétition et la suspicion règnent entre les États. L'anarchie du système international amène les États à rechercher davantage de puissance au niveau militaire, économique et stratégique. Le résultat de cette anarchie est, selon Hans Morgenthau, la poursuite de l'intérêt national fondamental de chaque État : la survie physique, politique, économique et culturelle, menacée par les autres États²⁸.

L'approche réaliste soutient que les organisations multilatérales ne constituent pas un acteur central des relations internationales, mais qu'elles peuvent « jouer un rôle significatif dans les relations interétatiques, mais uniquement en tant qu'instrument politique des États membres, un instrument qu'ils peuvent utiliser, dont ils peuvent abuser ou qu'ils peuvent ignorer »²⁹. C'est pourquoi il est affirmé que les institutions sont le reflet de la distribution de la puissance dans le système international³⁰. Cependant, la coopération entre États est vue comme un élément positif, car elle diminue les risques et assure des gains relatifs³¹. Au niveau du règlement des conflits, certains auteurs néo-réalistes ont des conclusions plutôt pessimistes. Brian Job conclut que « des difficultés pratiques ainsi que des problèmes de mentalité font obstacle aux efforts multilatéralistes de ces institutions pour trouver des solutions aux conflits régionaux »³². Albrecht Schnabel affirme que l'égoïsme étatique pourrait être mis de côté seulement si les intérêts nationaux sont favorisés par le règlement du conflit et que l'émergence d'une nouvelle vision de la sécurité reposant sur les droits humains n'est qu'une coquille vide³³. Pour l'école réaliste en général, « la meilleure façon de prévenir et de contenir l'anarchie intraétatique qui mène aux rivalités ethniques et aux

²⁸ Hans J. MORGENTHAU, *In Defense of the National Interest : A critical Examination of American Foreign Policy*, University Press of America, Washington, 1951, p.172 dans BURCHILL, *The National Interest...*, *Op.cit.*, p.37

²⁹ FORTMANN, *et al.*, « Introduction, L'avenir des études de sécurité... », *Op.cit.*, p.16

³⁰ MEARSHEIMER, « The False Promise of International Institutions », *Op. cit.*, p.7

³¹ DAVID, *La guerre et la paix*, *Op. cit.*, p.40

³² Brian L. JOB, « Multilatéralisme et résolution des conflits régionaux : les illusions de la coopération », dans FORTMANN *et al.*, *Tous pour un...*, *Op. cit.*, p.40

³³ Albrecht SCHNABEL, « L'avenir du maintien de la paix et la viabilité de la sécurité collective : une interprétation réaliste », dans Fortmann *et al.*, *Tous pour un...*, *Op. cit.*, p.197 et 211

dilemmes de sécurité qui provoquent des conflits armés est tout simplement de rendre à l'État ce qui lui appartient : le contrôle de sa souveraineté et de son autorité ».³⁴

L'objectif premier de la recherche est d'étudier les intérêts nationaux des pays les plus puissants du continent africain, ce qui mène vers l'utilisation dominante de l'approche réaliste. Cependant, les décisions prises au sein de l'UA reflètent davantage les principes centrés sur l'État, hérités de l'OUA comme la non-interférence et la non-intervention dans les affaires internes. Tel qu'argumenté par Samuel Makinda et Wafula Okumu, la vision de la paix et de la sécurité de l'UA est basée sur les intérêts étatiques plutôt que sur la responsabilité de protéger la population. Dans le cas du Darfour, l'approche de l'UA est davantage basée sur les intérêts étatiques³⁵. Gérard Prunier adopte un ton plus cynique lorsqu'il qualifie l'UA de syndicat de chefs d'État, suivant la même lignée que son prédécesseur, l'OUA³⁶. Keith Gottschalk et Siegmar Schmidt identifient le manque de volonté politique comme élément pouvant mettre un frein aux aspirations de l'UA; les États membres ne souhaitent pas réduire leur souveraineté pour permettre des interventions lors de conflits armés³⁷. Enfin,

la désignation de la crise au Darfour comme une circonstance grave obligerait l'UA à intervenir en vertu de l'article 4(h) de l'Acte constitutif, mais l'Union manque de volonté politique et les mécanismes qui doivent déterminer ce qu'est une circonstance grave et comment intervenir sont inadéquats³⁸.

Cette affirmation démontre bien qu'il existe un manque de volonté politique, conjugué à de faibles structures. Tel que mentionné précédemment, la littérature couvre majoritairement le thème des capacités structurelles de l'UA, mais peu a été écrit sur ce manque de volonté politique, ce que la recherche tentera d'analyser.

L'utilisation seule des approches réalistes et institutionnalistes ne permet pas de bien analyser la complexité de la réalité des relations internationales. Une approche

³⁴ DAVID, *La guerre et la paix...*, *Op.cit.*, p.163

³⁵ MAKINDA, OKUMU, *The African Union, Challenges of Globalization, Security and Governance*, Routledge, New York, Londres, 2008, p.36

³⁶ PRUNIER, *Le Darfour, un génocide ambigu*, *Op. cit.*, p.239

³⁷ Keith GOTTSCHALK, Siegmar SCHMIDT, « The African Union and the New Partnerships for Africa's Development : Strong Institutions for Weak States ? », *IPG*, vol. 4, 2004, p.157

³⁸ MAKINDA, OKUMU, *The African Union, Challenges of Globalization...*, *Op. cit.*, p.84

constructiviste est utilisée pour compléter l'analyse. Malgré qu'il apparaisse que les États agissent souvent dans leurs propres intérêts en observant leurs actions, la recherche tentera d'analyser si des changements de discours ou d'action indiquant l'intégration de normes et de valeurs multilatérales sont observés pour les deux membres de l'UA étudiés depuis la création de l'organisation. Cette approche nous permettra d'observer une divergence entre les deux États étudiés au niveau de la construction de leurs intérêts nationaux. La représentation de l'identité nationale au Nigéria se trouve à la base du processus d'élaboration de la politique étrangère. L'Afrique du Sud ancre plutôt ses relations extérieures dans des considérations réalistes malgré un discours idéologique.

L'école constructiviste

Différentes tendances centrales existent chez les auteurs constructivistes. Malgré la difficulté de circonscrire cette approche dans une seule perspective, Robert Jackson affirme que « les constructivistes acceptent qu'il n'y ait pas de réalité externe objective lorsqu'il est question de relations humaines. L'idée maîtresse est que le monde social, incluant le monde international, est une construction humaine »³⁹. Jackson et Georg Sorenson ajoutent que le monde politique et social est « un ensemble d'idées, un système de normes qui ont été édifiés par un certain groupe, à un moment particulier. Si les idées qui encadrent les relations internationales changent, le système international changera aussi, car il est formé d'idées »⁴⁰. Selon Alexander Wendt, le constructivisme effectue trois constats : les États sont les unités principales d'analyse de la politique internationale, les structures étatiques sont intersubjectives, plutôt que matérielles, comme dans le cas des réalistes et des institutionnalistes et que l'identité et les intérêts des États sont construits en grande part par les structures sociales⁴¹. Contrairement aux réalistes, l'anarchie n'est pas vue comme un préalable de la politique internationale, mais plutôt un construit social des États.

³⁹ Robert JACKSON, *The Global Covenant: human conduct in a world of states*, Oxford University Press, New York, 2000, p.33 dans BURCHILL, *The National Interest...*, *Op.cit.*, p.185

⁴⁰ Robert JACKSON, Georg SORENSON, *Introduction to International Relations : Theories and Approaches*, 2^e édition, Oxford University Press, New York, 2003, p.253 dans BURCHILL, *The National Interest...*, *Op.cit.*, p.186

⁴¹ Alexander WENDT, « Collective Identity Formation and the International State », *American Political Science Review*, vol.288, no. 2, 1994, p.384-95 dans BURCHILL, *The National Interest...*, *Op.cit.*, p. 187

Martha Finnemore argumente que les intérêts des États sont des constructions provenant des interactions sociales⁴². Les constructivistes « sont préoccupés par l'impact des pratiques culturelles, des normes de comportement et des valeurs sociales sur la vie politique et rejettent l'idée que ceux-ci peuvent être issus de calculs d'intérêts »⁴³. Ces derniers n'ont pas l'objectif d'analyser les conditions matérielles du système international, comme les écoles réalistes et libérales, mais plutôt les idées qui ont construit ce système et le sens qui leur est donné⁴⁴. La méthode du constructivisme en science politique met l'accent sur la nature de la construction sociale de la politique internationale. Des normes et des valeurs partagées au niveau international peuvent influencer les positions des États et non pas seulement leurs intérêts nationaux. Pour les constructivistes, « les idées et les normes amènent la réalité et non l'inverse »⁴⁵. Malgré les divergences fondamentales entre le constructivisme, le réalisme et l'institutionnalisme, Finnemore affirme que leur relation en est une de complémentarité, car les normes définissent les intérêts.

La recherche analyse la structure de l'UA pouvant amener la création et l'intégration de nouvelles normes par les États membres, à l'aide de l'approche constructiviste et en complémentarité, les intérêts nationaux de ces membres, à l'aide de l'approche réaliste et institutionnaliste. Selon les pays membres étudiés, il fut possible d'observer une influence dominante des intérêts nationaux concernant la prise de décision sur les actions à entreprendre au sujet du conflit au Darfour, plutôt qu'une influence dominante des normes de l'UA.

Le concept d'intérêt national

Le concept d'intérêt national est central dans le cadre de la recherche. Ce dernier est abordé différemment selon les différentes approches théoriques discutées précédemment. L'approche réaliste et constructiviste analysent le concept de façon divergente. Cette analyse se concentre sur ces deux approches seulement car cela permet de mieux comprendre les divergences de définition du concept.

⁴² Martha FINNEMORE, *National Interests in International Society*, Cornell University Press, Ithaca, New York, 1996, p.2

⁴³ Traduction libre de l'auteur. *Ibid.*, p.15

⁴⁴ DAVID, *La guerre et la paix...*, *Op.cit.*, p.44

⁴⁵ *Ibid.*

Au sein même des auteurs réalistes, des perspectives différentes sont présentes. Morgenthau utilise une vision classique. Il aborde le concept de l'intérêt national en le définissant en termes de puissance économique et stratégique⁴⁶. D'après ce dernier, l'analyse des intérêts nationaux impose une rationalité chez l'observateur de la politique internationale. Cette rationalité permet de rendre la politique internationale compréhensible sur le plan théorique.⁴⁷ L'intérêt national dans ce cas devient une réalité objective et agit comme un cadre rationnel. Morgenthau ajoute que la définition du concept d'intérêt national par la puissance permet de se distancier des considérations morales. Il affirme que « tandis que l'individu a un droit moral à se sacrifier pour la défense d'un principe moral, l'État n'a pas le droit de laisser sa désapprobation morale avoir préséance sur l'action politique, elle-même inspirée par le principe de la survie nationale. Il ne peut y avoir de morale politique sans la prudence [...] »⁴⁸.

Les prochaines définitions s'apparentent sur le point que les intérêts nationaux des États sont le produit de la société nationale ou internationale plutôt que quelque chose ayant été décidé majoritairement par les acteurs politiques. Kenneth Waltz perçoit l'intérêt national « comme un produit de la structure du système international plutôt que provenant de la liberté personnelle et de l'administration des chefs politiques »⁴⁹. Pour Thomas Bruce Millar, « les intérêts nationaux sont des concepts nationaux, définis en démocratie par le consensus public, par l'entremise du leadership gouvernemental »⁵⁰. Pour le néo-réaliste Stephen Krasner, l'intérêt national « consiste à une gamme de préférences étatiques pour promouvoir le bien-être général de la société et ne peut se résumer à un ensemble de désirs privés »⁵¹.

Enfin, Robert Gilpin adopte une perspective divergente par rapport à celle classique présentée par Morgenthau en affirmant que

⁴⁶ Hans J. MORGENTHAU, *Politics among Nations, The Struggle for power and Peace*, 7^e édition, Mc Graw-Hill, New York, 2006, p.5

⁴⁷ MORGENTHAU, *Politics among Nations*, *Op.cit.*, p.5

⁴⁸ *Ibid.*, p.12

⁴⁹ BURCHILL, *The National Interest...*, *Op.cit.*, p.43

⁵⁰ Thomas B. MILLAR, *Australia in Peace and War*, St. Martin's Press. New York, 1978, p.40 dans BURCHILL, *The National Interest...*, *Op.cit.*, p.46-47

⁵¹ Stephen D. KRASNER, *Defending the National Interest : Raw Materials Investments and US Foreign Policy*, Princeton University Press, Princeton, 1978, p.5-45 dans BURCHILL, *The National Interest...*, *Op.cit.*, p.48

[...] les États, en tant que tels, n'ont pas d'intérêt [...], ni les bureaucraties, les groupes d'intérêt, ou ce qu'on appelle les acteurs transnationaux. Nous pouvons dire que seuls les particuliers réunis en plusieurs types de coalitions peuvent avoir des intérêts [...] Les objectifs et les politiques étrangères des États sont d'abord déterminés par les intérêts de leurs membres ou de la décision des coalitions dominantes⁵².

Cette définition s'oppose à l'analyse de Morgenthau qui affirme que les groupes dominants réussissent rarement à influencer les intérêts nationaux des États et qu'il existe un compromis entre les différents intérêts divergents au sein d'une même société⁵³. D'après Gilpin, les intérêts sont le reflet des aspirations de la société. Ces aspirations sont par la suite poursuivies par les chefs politiques par l'entremise de la politique étrangère. Les perspectives réalistes appuient que les intérêts nationaux proviennent de réalités matérielles et que ces derniers diffèrent selon les ressources matérielles dont disposent les sociétés.

L'approche constructiviste diffère grandement de l'analyse des réalistes comme Morgenthau concernant les intérêts nationaux. Plutôt que de baser leur argumentaire sur la puissance, les constructivistes affirment que

les structures normatives et idéelles sont importantes à parts égales dans la détermination de l'identité et des intérêts des États et des sociétés dans l'environnement international. Des constructivistes tels que Wendt argumentent que les intérêts humains sont intersubjectifs et ont un fondement idéal plutôt que d'être basé sur des réalités matérielles, comme le croient les marxistes et les réalistes⁵⁴.

Ces intérêts changent selon le contexte social et par la socialisation de l'État par d'autres acteurs étatiques ou non. Comme Gilpin, les constructivistes soutiennent l'idée que les intérêts sont construits par les groupes dominants. Enfin, Finnemore rejette l'idée que les intérêts des États sont façonnés par l'anarchie du système international. Elle voit plutôt les États comme des agents sociaux dont les intérêts et l'identité sont formés par l'environnement. Les intérêts seraient alors déterminés par ce qui est considéré comme de bons ou de mauvais comportements par les normes internationales. Ces normes influencent

⁵² Robert GILPIN, *War and Change in World Politics*, Op.cit., p.18-19 dans BURCHILL, *The National Interest...*, Op.cit., p.49

⁵³ Ibid.

⁵⁴ BURCHILL, *The National Interest...*, Op.cit., p.195

la prise de décision et changent au fil du temps, ce qui amène une redéfinition des intérêts et des comportements des États⁵⁵.

Ted Hopf ajoute une perspective importante dans le cadre de la recherche soit le lien entre la construction des intérêts nationaux et l'identité nationale⁵⁶. Il affirme que les identités définissent « qui vous êtes et qui sont les autres »⁵⁷. L'identité d'un État influence la manière dont une société se définit et comprend le monde mais détermine aussi les préférences de l'État et ses actions conséquentes⁵⁸. Les États ne sont pas en contrôle de l'image qu'ils projettent et du sens donné par ses pairs à cette image. Bref, la structure intersubjective est l'arbitre final du sens donné à l'identité. Pour les constructivistes, les intérêts sont le produit des identités donc ils affirment que les identités sont variables et dépendent du contexte social, historique et politique. Les réalistes conçoivent plutôt que les États ont une seule identité soit leur intérêt individuel⁵⁹.

La contribution du réalisme subalterne

Les perspectives apportées par les auteurs des écoles mentionnées précédemment sont ancrées dans un contexte où l'État est démocratique et où les intérêts sont construits à partir de la prise en compte des aspirations nationales et internationales. Cependant, lorsqu'il est question d'étudier des États où les droits et libertés de la population sont souvent bafoués par l'appareil étatique, comme dans le cas du Nigéria, est-ce que les approches réalistes, institutionnalistes et constructivistes, dominées par une perspective occidentale, nous permettent de bien analyser la réalité de pays africains ?

Mohammed Ayoob a développé l'approche du réalisme subalterne⁶⁰ dans le but d'offrir de nouvelles perspectives plutôt qu'un cadre pour analyser les RI et d'élargir les

⁵⁵ BURCHILL, *The National Interest...*, *Op.cit.*, p.198-199

⁵⁶ Ted HOPF, « The Promise of Constructivism in International Relations Theory », *International Security*, vol.23, no.1, été 1998, p.174-177

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ Ayoob utilise le terme subalterne en se référant à la présence de subalternes dans le système international. « Ces subalternes sont largement ignorés par l'historiographie élitiste popularisée par les néoréalistes et les néolibéraux provenant de la concentration des interactions entre les grands pouvoirs et l'influence des États

horizons pour compléter les théories déjà existantes⁶¹. D'après l'auteur, les théories de RI sont marquées par l'ethnocentrisme et une perspective néolibérale qui limite l'analyse à une seule partie du globe⁶². Malgré que l'auteur tente principalement d'expliquer l'origine des conflits dans le système international, ce dernier dresse de façon très exhaustive les principales caractéristiques des États du Tiers-monde. Ayoob identifie plusieurs caractéristiques, dont les exemples suivants⁶³. La plupart de ces États ont une économie faible, peu de cohésion sociale et sont souvent menacés par des mouvements sécessionnistes ou hostiles au pouvoir central. Les relations en matière de sécurité et d'économie s'effectuent majoritairement entre États voisins et partageant les mêmes caractéristiques. Plusieurs institutions permettant une coopération économique et en matière de sécurité sont créées, mais connaissent peu de succès. L'hostilité et la méfiance règnent souvent au sein de ces institutions et entre pays voisins.

Il est possible d'utiliser les théories des RI, mais en gardant à l'esprit que les États étudiés ne suivent pas le modèle occidental. L'existence d'un consensus interne permettant l'édification des intérêts nationaux peut être plus ou moins possible, notamment par la nature du régime en place. Les valeurs et les normes de ces mêmes pays peuvent aussi être influencées par celles qui sont dominantes au sein du système international, comme démontré par l'intégration de certaines normes libérales dans l'Acte constitutif de l'UA. Pour mieux comprendre l'influence de la politique étrangère des deux pays étudiés, un portrait rapide de la situation interne est effectué dans la prochaine section de l'étude. Cette analyse permettra une meilleure compréhension de l'origine de la construction des intérêts nationaux. Malgré l'importance de ce processus d'analyse, le portrait sera bref pour permettre de poser un regard plus approfondi sur le processus décisionnel de l'UA. En conclusion, pour les intérêts nationaux, les perspectives réalistes et constructivistes sont utilisées dans ce projet de recherche en complémentarité dans l'objectif de capter toute la complexité des réalités étudiées.

industrialisés du Nord ». Mohammed AYOOB, « Inequality and theorizing in International Relations : The Case for Subaltern Realism », *International Studies Review*, vol.4, no.3, automne 2002, p.40

⁶¹ *Ibid.*

⁶² *Ibid.*, p.38

⁶³ *Ibid.*, p.37

Cette section étudiera les différentes critiques faites à l'égard des capacités de l'organisation à assurer la paix, la sécurité et la stabilité du continent. Les analyses des différents auteurs dressent un portrait plutôt sombre des capacités réelles de l'organisation pour assurer la paix et la sécurité. La plupart des auteurs utilisent une méthode empirique dans le but d'évaluer les capacités de l'organisation, c'est-à-dire que les faits concrets et les actions posées par l'UA sont analysés plutôt que les discours et les intentions des États membres.

Emad Awwad arrive à la conclusion que le Conseil de paix et de sécurité (CPS), officiellement mis en marche en 2004,

ne représente qu'une continuité du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Bien que les dispositifs et les prérogatives, dont fait état le protocole, semblent désigner un organe imposant, force est de constater qu'il s'agit, en réalité, non pas d'une nouveauté, mais plutôt d'une mise à jour du mécanisme précédent⁶⁴. Cette évolution aussi louable qu'elle est ne suffirait pas, à elle seule, à faire face aux défis. En réalité, la réussite dépendra de l'existence d'une volonté politique réelle qui demeure la condition *sine qua non* de tout progrès dans le domaine du règlement des conflits en Afrique⁶⁵.

Delphine Lecoutre arrive à une conclusion quelque peu divergente de celle d'Awwad :

le CPS constitue [...] plus qu'un prolongement de l'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (Mécanisme de l'OUA), et autre chose qu'une simple réplique du Conseil de sécurité des Nations unies. En effet, le CPS tente de pallier les faiblesses de l'ancien mécanisme sans néanmoins pour l'instant être totalement en mesure de les combler⁶⁶.

L'analyse effectuée par Lecoutre est plus qualitative, en ce sens que l'auteure base ses conclusions sur les engagements des États membres et les débats au sein de l'organisation. Cet article documente de façon très exhaustive les procédures du CPS ainsi que ceux du Mécanisme de l'OUA et donne un point de vue plus optimiste de l'avènement de l'UA et du développement de ses capacités en termes de maintien de la paix et de la sécurité que celui exprimé par Awwad et d'autres auteurs.

⁶⁴ Emad AWWAD, « Nouvelle doctrine et nouveau conseil de paix en Afrique », *Défense nationale*, décembre 2003

⁶⁵ AWWAD, « Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine », *Op. cit.*, p.169

⁶⁶ LECOUTRE, « Le Conseil de paix et de sécurité... », *Op. cit.*, p.27

Il existe au sein de la littérature une unanimité concernant la conclusion que l'UA peut être difficilement en mesure de s'engager dans des processus de résolution de conflit actuellement. Gottschalk et Schmidt⁶⁷ soulignent l'ampleur du manque de ressources financières dont souffre l'organisation. Lors du Sommet d'Addis-Abeba en 2004, l'UA avait calculé qu'un budget de 1,7 milliard \$ US serait nécessaire pour assurer la transformation effective de l'organisation. En 2003, un an après sa création, l'UA était déjà en déficit, alors que seulement 12 millions \$ US avait été versé d'un budget attendu de 43 millions \$ US⁶⁸. Le budget courant de l'UA est actuellement assuré à 40 % par quatre pays membres, soit l'Afrique du Sud, le Nigéria, la Libye et l'Algérie. Enfin, au niveau des opérations de paix, l'UA n'avait dans son Fonds pour la paix que 6 millions \$ US en 2003. En comparaison, l'ONU détient un budget insuffisant de 2,3 milliards \$ US pour ses opérations⁶⁹. L'ONU gère un nombre beaucoup plus élevé d'opérations, cependant, il est possible de voir que l'UA manque de ressources pour assurer des missions adéquates.

Le manque de ressources financières n'est pas présenté comme le seul élément défaillant de l'UA, mais aussi le manque de volonté politique des chefs et la faiblesse des États africains. Il est avancé par Adam Keith que le manque de ressources et de volonté politique fait en sorte que les actions posées pour régler le conflit au Darfour furent dans l'ensemble inefficaces et parfois même contreproductives⁷⁰. L'auteur affirme que, excluant l'envoi de missions de paix au Darfour, les membres de l'UA sont réticents à exercer des pressions diplomatiques sur le GOS, même lorsque le président El-Bashir souhaitait obtenir une position de leadership au sein de l'organisation. Les membres de l'UA ont accepté que le sommet annuel de l'organisation de 2006 soit tenu à Khartoum, malgré que l'Acte constitutif stipule que ce dernier doit se tenir dans une atmosphère politique favorable. Lors de cette conférence tenue en janvier 2006, la situation au Darfour n'a pas été traitée⁷¹. Par la suite, pour éviter la remise en question de la crédibilité de l'UA, les tentatives du GOS d'obtenir des positions de leadership se sont avérées vaines. Les États membres ne voulaient cependant

⁶⁷ GOTTSCHALK, SCHMIDT, « The African Union and the New Partnerships... », *Op. cit.*, p.138-158

⁶⁸ *Ibid.*, p.142

⁶⁹ *Ibid.*, p.145

⁷⁰ Adam KEITH, « The African Union in Darfur: An African Solution to a Global Problem ? », *Journal of Public and International Affairs*, vol.18, 2007, p.153

⁷¹ UNION AFRICAINE, *Décisions, Déclarations et recommandations*, Conférence de l'Union africaine, Sixième session ordinaire, 23-24 janvier 2006

pas affirmer que ces refus soient liés aux accusations de génocide portées contre le GOS. Par exemple, pour faire suite au refus de l'UA de donner la présidence de l'organisation au président El-Bashir en 2007 en faveur du Ghana, les représentants sud-africains affirmaient que « la décision avait été prise en fonction de l'indépendance historique du Ghana en 1957 et que cela n'avait aucun rapport avec l'humiliation et le rejet du Soudan »⁷².

Enfin, Makinda, Okumu et Nsongurua Udombana⁷³ vont dans le même sens que les conclusions générales de la littérature. Les deux premiers auteurs soulignent que plusieurs critiques affirment que l'UA a échoué le test de la crise au Darfour et que l'organisation n'est pas capable de remplir ses responsabilités fondamentales de maintien de la paix et de la sécurité⁷⁴ portant ainsi un dur coup à l'organisation. Ces derniers apportent aussi une réflexion pertinente sur le rôle des organisations régionales en matière de sécurité :

le défi pour l'UA est d'accepter l'idée qu'appliquer des solutions africaines aux problèmes africains peut fonctionner lors de certaines circonstances et peut s'appliquer dans d'autres cas. L'organisation doit aussi accepter que ce concept va à l'encontre de la position de l'union que la sécurité est universelle, globale et indivisible. En effet, il ne serait pas raisonnable pour l'UA d'insister sur l'idée des solutions africaines pour les problèmes africains quand les États africains n'ont pas la volonté ou sont incapables de financer les tentatives de recherche de solutions⁷⁵.

Comme démontré précédemment, la littérature traite des capacités de l'UA à régler les conflits sur le continent de façon générale. Cependant, cette dernière étudie peu le cas spécifique du Darfour où il y a violations massives des droits humains. L'Acte constitutif de l'organisation a intégré la possibilité d'intervenir dans des cas de circonstances graves comme des génocides ou des crimes de guerre et contre l'humanité. L'UA n'a pas adopté la position officielle de qualifier le conflit au Darfour comme une circonstance grave. Cette position peut être expliquée en partie par la faiblesse des structures. De plus, la littérature souligne que la volonté politique est un élément ayant un impact sur la prise de décision.

⁷² Traduction libre de l'auteure. KEITH, « The African Union in Darfur... », *Op. cit.*, p.155

⁷³ Nsongurua J. UDOMBANA, « When Neutrality is a Sin : The Darfur Crisis of Humanitarian Intervention in Sudan », *Human Rights Quarterly*, vol. 27, 2005, p.1187

⁷⁴ MAKINDA, OKUMU, *The African Union...*, *Op. cit.*, p.84

⁷⁵ Traduction libre de l'auteure. *Ibid.*, p.119

Dans le cadre de la recherche, les décisions de la Conférence ainsi que du CPS sont étudiés. La Conférence est l'organe suprême de l'UA et est formée par les chefs d'État ou les représentants des gouvernements. Les décisions prises par la Conférence se font par consensus⁷⁶ et doivent être mises en place par les autres organes. L'Acte constitutif donne beaucoup de pouvoir à la Conférence. Cet organe détermine les politiques de l'organisation entière, admet les nouveaux membres, adopte les budgets et décide de l'intervention dans d'autres États. « La Conférence peut donner des directives au Conseil exécutif concernant le règlement des conflits, des guerres, d'autres situations urgentes et pour restaurer la paix »⁷⁷. Selon Makinda et Okumu, cet organe a le potentiel de devenir dictatorial, car il n'existe pas de mesure pouvant évaluer si les actions décidées par la Conférence sont adéquates. Le CPS est quant à lui, l'acteur central chargé de la responsabilité de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent. Les autres tâches du Conseil sont d'anticiper les conflits et d'entreprendre de la diplomatie préventive, ainsi qu'assurer la paix par l'utilisation de ses bons offices, la médiation, la conciliation et l'enquête⁷⁸. Le CPS peut entreprendre des opérations de maintien de la paix en vertu de l'article 4 (h), à la demande d'un membre de l'UA en vertu de l'article 4 (j).

Justification du choix des pays membres étudiés

Les deux pays membres faisant l'objet de l'analyse dans le cadre de la recherche sont le Nigéria et l'Afrique du Sud. Le choix de ces pays est justifié par différents éléments en regard de leur implication au sein de l'UA, de leurs intérêts nationaux et de leur politique étrangère envers le conflit au Darfour qui illustrent leur position nationale. Ces éléments font en sorte qu'ils détiennent une influence importante au sein de l'UA. Cette influence est cependant plus informelle que formelle. Comme démontré précédemment, les structures de l'UA dénotent une faiblesse importante en matière de ressources qui empêchent le bon fonctionnement de l'organisation. Il est vrai que le processus décisionnel de l'UA au niveau procédural ne favorise pas certains États détenant plus de pouvoir que d'autres membres. Par

⁷⁶ S'il n'est pas possible de trouver un consensus parmi les membres, une majorité des deux tiers est nécessaire et une majorité simple est demandée pour les questions de procédures. MAKINDA, OKUMU, *The African Union...*, *Op. cit.*, p.41

⁷⁷ *Ibid.*, p.41

⁷⁸ *Ibid.*, p.48

exemple, les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU ont un droit de veto, ce qui influence grandement la prise de décision. Au sein des organes de l'UA, les procédures décisionnelles ne permettent pas un pouvoir plus élevé de certains États. Par contre, étant donné la faiblesse de la structure causée par le manque de ressources, les membres ayant une puissance politique ou économique à l'extérieur de l'organisation influencent la prise de décision concernant le conflit au Darfour en tentant d'aligner les décisions de l'UA vers leurs intérêts nationaux propres. Comme avancées par l'approche réaliste, les organisations reflètent la distribution de la puissance du système international. Enfin, les deux pays étudiés détiennent une puissance économique relative sur le continent africain. Le produit intérieur brut (PIB) des deux pays compte pour 58 % du PIB total de l'Afrique⁷⁹.

L'accent mis sur l'étude du Nigéria dans le cadre de la recherche est justifié, car ce pays détient une place importante au sein de l'UA, a eu un rôle d'instigateur lors de la création de l'organisation, soutient en grande partie les opérations de paix déployées au Darfour et a développé une position stratégique à l'aide de leur puissance économique et militaire. Outre la puissance économique relative amenée par l'exportation de pétrole, le poids démographique du Nigéria, avec une population estimée de 120 à 150 millions d'habitants, forge la politique étrangère du pays⁸⁰. De plus, lors de l'avènement de l'organisation, le pays a joué un rôle actif dans son processus de création. Le Nigéria aurait soutenu la création de l'UA pour conserver et développer davantage l'influence qu'il détient dans la région de l'Afrique de l'Ouest, mais aussi à l'extérieur de cette même région⁸¹. De 2004 à 2006, le pays a obtenu la présidence de la Conférence, l'organe suprême de l'organisation⁸².

⁷⁹ Adeyeke ADEBAJO, Christopher LANDSBERG, « South Africa and Nigeria as Regional Hegemons » dans *From Cape to Congo, Africa's Evolving Security Challenges*, édité par Mwesiga Baregu et Christopher Landsberg, Lynne Rienner Publishers, Boulder, Colorado, 2003 p.171-203

⁸⁰ G.N. UZOIGWE, « The Future of Nigeria : Problems and Prospects in the Twenty-first Century », dans *Troubled Journey, Nigeria Since the Civil War*, édité par Levi A. Nwachuku, G.N. Uzoigwe, University Press of America, Washington, 2004, p.285

⁸¹ Thomas Kwasi TIEKU, « Explaining the Clash and Accomodation of Interests of Major Actors in the Creation of the African Union », *African Affairs*, vol.103, 2004, p.259

⁸² MAKINDA, OKUMU, *The African Union...*, *Op. cit.*, p.41

Le pays se démarque au sein de l'UA par son implication au niveau des opérations de paix. Depuis plus de trente-huit ans, le pays est un donateur et contributeur de troupes majeur lors d'opérations de paix. Par exemple, le Nigéria a contribué pour 90 % des coûts totaux reliés à l'*Economic Community of West African States Monitoring Group* (ECOMOG), la force multilatérale de maintien de la paix de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) lors de l'intervention au Libéria⁸³. Une telle implication en termes d'opérations de paix est unique pour un pays d'Afrique subsaharienne⁸⁴. Avec la création de l'UA, les dirigeants nigériens souhaitaient partager les coûts reliés aux opérations de paix avec les autres pays africains pouvant aussi assurer ces dépenses. Au niveau de l'intervention du Nigéria au Darfour, le pays a fourni un total de 3064 effectifs militaires et policiers au sein de la MINUAD⁸⁵. Ce nombre est le plus élevé pour l'ensemble des pays africains contributeurs. En comparaison, l'Afrique du Sud a fourni 759 effectifs et la Libye contribuait à la mission avec cinq observateurs militaires. Le Nigérien Martin Agwai a assuré le commandement de la MINUAD du 23 mai 2007 au 1^{er} septembre 2009⁸⁶ et un représentant nigérien était aussi chef de la MUAS⁸⁷.

L'Afrique du Sud est un des pays les plus influents du continent africain par son implication active au niveau régional et international, ainsi que par sa puissance économique. À la fin de l'apartheid, le pays était pour le reste du monde qu'une puissance moyenne à petite, mais pour le continent, il était déjà un géant; selon plusieurs standards mesurables, le pays était beaucoup plus avancé à la fin de l'apartheid que la totalité des autres pays

⁸³ Hassan A. SALIU, « Nigeria and Peace Support Operations : Trends and Policy Implications », *International Peacekeeping*, vol. 7, no. 3, 2000, p. 105

⁸⁴ D'après l'ancien président Obasanjo, l'implication du Nigéria aux opérations de l'ECOMOG aurait coûté au pays environ 8 milliards \$US et causée la perte de 1000 soldats. SALIU, « Nigeria and Peace Support Operations... », *Op. cit.*, p.115

⁸⁵ RÉSEAU FRANCOPHONE DE RECHERCHE SUR LES OPÉRATIONS DE PAIX, *Mission des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour*, [En ligne], page consultée le 15 octobre 2008, adresse URL : <http://www.operationspaix.net/-MINUAD->.

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ Baba Gana Kingibé fut le chef de la MUAS de novembre 2004 à décembre 2007. RÉSEAU FRANCOPHONE DE RECHERCHE SUR LES OPÉRATIONS DE PAIX, *Mission de l'Union africaine au Soudan (Darfour)*, [En ligne], page consultée le 3 février 2010, adresse URL : <http://www.operationspaix.net/MUAS>.

africains⁸⁸. L'enjeu à cette époque n'était pas de savoir si l'Afrique du Sud utiliserait sa puissance sur le continent, mais plutôt comment le gouvernement allait le faire.

Lors de la toute première session de la Conférence de l'UA, le président sud-africain, Thabo Mbeki, a obtenu la présidence en juillet 2002, pour une durée d'un an⁸⁹, ce qui démontre que le pays détient une influence importante au sein des membres de l'UA. Au début de l'année 2005, le président Mbeki était impliqué dans la résolution de différents conflits sur le continent, comme en République démocratique du Congo (RDC), au Burundi et au Soudan. Cette même année, environ 3000 troupes sud-africaines étaient déployées, principalement en RDC et au Burundi. Un plus petit nombre était déployé à la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie ainsi qu'au Darfour. Le pays s'est aussi impliqué dans le domaine diplomatique lors de la signature du *Darfur Peace Agreement* (DPA) en janvier 2005⁹⁰. La politique extérieure de l'Afrique du Sud s'oriente sur la diplomatie internationale.

La revue de littérature sur la justification des pays membres choisis soulève quelques hypothèses concernant les intérêts nationaux qui influenceraient le processus de prise de décision de l'UA. Du côté du Nigéria, les principaux intérêts nationaux étant à la base de leur position officielle exposée dans la littérature concernant le conflit au Darfour, semblent provenir de la volonté de conserver leur puissance stratégique, ainsi que leur influence dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Il a été observé que le Nigéria souhaite étendre ce rôle de leadership au-delà de cette région traditionnelle. Le pays souhaite être, comme l'Afrique du Sud, un leader de tout le continent. De plus, une image de protecteur des droits humains tente d'être projetée au niveau international par l'implication active au sein des opérations de paix.

L'Afrique du Sud, semble éviter la marginalisation et des accusations d'être un colonisateur à la solde de l'Occident, comme ce fut le cas par le passé. Le gouvernement sud-africain souhaite propager des idées libérales, mais tout en conservant l'unité africaine. Ces approches vont dans le sens d'interventions diplomatiques.

⁸⁸ James BARBER, « The New South Africa's Foreign Policy: Principles and Practices », *International Affairs*, vol.81, no.5, 2005, p.1083

⁸⁹ *Ibid.*, p.1089

⁹⁰ *Ibid.*, p.1091

C. Méthodologie

La principale méthode utilisée pour répondre aux questions de recherche est l'analyse de contenu des sources primaires. Deux groupes de documents furent analysés. Premièrement, une analyse qualitative d'articles de journaux nationaux des deux États s'est effectuée à partir d'articles datant de janvier 2003, année marquant le début du conflit au Darfour, à août 2008, peu de temps après la décision de la Cour pénale internationale (CPI) déclarant que le président soudanais, Omar El-Béchir, fût accusé de génocide, de crimes contre l'humanité et de guerres⁹¹. Différentes périodes d'évolution du conflit ont été identifiées pour rendre les recherches dans la presse plus précise. Ces périodes et les justifications du choix de ces périodes⁹² sont exposées à l'annexe 1 (Cycles d'évolution de la situation du Darfour, p. I). Les recherches furent effectuées à partir de la base de données Factiva et du moteur de recherche du site Internet de Allafrika.com, le plus grand distributeur de journaux électroniques de l'Afrique dans le monde⁹³. Ces deux outils ont permis un accès à des archives de journaux nationaux du Nigéria et de l'Afrique du Sud. Les recherches ont été effectuées pour l'ensemble des articles à l'aide du mot-clé « *Darfur* » dans les périodes de temps identifiées à l'annexe 1.

La sélection des journaux fut déterminée selon leur disponibilité par l'entremise des deux outils de recherche. Les articles ont fait l'objet d'une sélection qualitative. La sélection s'est effectuée en fonction de la pertinence de l'article selon les critères suivants. Tout d'abord, l'article devait traiter majoritairement du conflit au Darfour. Dans certains articles, malgré la présence du mot-clé, le sujet principal était autre que celui du Darfour et le conflit pouvait être cité que comme un exemple pour illustrer des propos. Ensuite, si le sujet principal était le conflit au Darfour, il devait y avoir la présence des thèmes identifiés dans le

⁹¹ HUMAN RIGHTS WATCH, *ONU : Renouvellement du mandat des forces de maintien de la paix pour le Darfour*, 2003, p.1

⁹² Alex DE WAAL (sous la direction de), « Chronology », *War in Darfur and the Search for Peace*, Global Equity Initiative, Harvard University, Justice for Africa, Londres, 2007, p.xvi-xvii

⁹³ ALLAFRICA.COM, *Who we are*, [En ligne], page consultée le 22 octobre 2008, adresse URL : <http://allafrica.com/whoweare.html>.

cadre de la recherche des représentations des positions et des intérêts nationaux. Ces thèmes seront exposés dans la section postérieure traitant de la théorie du *framing*.

À partir de Factiva, trois journaux du Nigéria étaient disponibles, soit *The Guardian*, *Vanguard* et *The Punch*. Cependant, pour les dates et le mot-clé identifié précédemment, des résultats ont été obtenus seulement pour le quotidien *Vanguard*. Ce journal généraliste de Lagos fondé en 1984⁹⁴, adopte un ton polémique pour traiter de l'actualité du pays et le contenu est plus critique à l'égard du gouvernement que dans l'ensemble des autres journaux utilisés dans le cadre de la recherche. Au total, soixante-trois articles ont été trouvés pour ce quotidien. Cependant, trois articles ont été retenus pour effectuer l'analyse des positions nationales et de leurs représentations en fonction de la sélection qualitative décrite précédemment. Pour l'Afrique du Sud, cinq journaux étaient disponibles à partir de Factiva, soit *Cape Times*, *The Star*, *The Sunday Times*, *The Herald* et *Mail and Guardian Online*⁹⁵. Cependant, comme dans le cas du Nigéria, *The Herald* et *The Sunday Times* n'ont pas donné de résultats. Pour *Cape Times*, soixante-douze articles ont été trouvés (quatre articles retenus), quarante-sept (un article retenu) pour *The Star* et quarante-six (trois articles retenus) pour *The Mail and Guardian Online*.

À l'aide du moteur d'Allafrica, des recherches ont été effectuées dans les journaux nigériens *Daily Trust* (cinquante-quatre résultats et six articles retenus), *Leadership* (trente résultats et quatre articles retenus), *This Day* (vingt-six résultats et deux articles retenus) et *Weekly Trust* (un résultat et un article retenu). Le journal sud-africain appelé *Mail and*

⁹⁴ COURRIER INTERNATIONAL, *Planète presse, Vanguard*, [En ligne], page consultée le 25 mars 2009, adresse URL : http://www.courrierinternational.com/planetepresse/planeteP_notule.asp?not_id=4647.

⁹⁵ Description des journaux utilisée : Le quotidien *Cape Times* (distribution : 48 000) a été fondé en 1876 à *Capetown*, ce qui en fait un des journaux les plus vieux d'Afrique du Sud. Le journal fournit des analyses sur des questions nationales et internationales et les éditoriaux sont de tendance libérale. Les lecteurs sont issus majoritairement de la classe moyenne et de la communauté blanche et métis. *The Mail and Guardian* (distribution : 41 000) de Johannesburg, fondé en 1985, véhicule des idées de la « gauche » et « milite pour une Afrique du Sud plus tolérante ». *The Star* (distribution : 170 000) est réputé pour être un journal engagé et lu par la classe moyenne et populaire. Le quotidien est surtout lu dans la région de Johannesburg et de Pretoria. COURRIER INTERNATIONAL, *Planète presse, Afrique du Sud*, [En ligne], page consultée le 25 mars 2009, adresse URL : http://www.courrierinternational.com/planetepresse/planeteP_resultrech.asp?sortspec=date+DESC&scope=NOTULE_SOURCE&opérateur_texte=%3CAND%3E&radiotexte=partout&texte=&catégorie=&pays=Afrique+du+Sud.

Guardian (quatre résultats et un article retenu) a aussi été utilisé par l'entremise d'Allafrica.com. Tel que mentionné précédemment, il est certain que chaque quotidiens étudiés dans le cadre de la recherche détient une ligne idéologique qui influence le contenu des articles.

Tableau 1.1 : Récapitulatif de la recherche des articles⁹⁶

	Résultats	Nombre d'articles retenus
Cape Times	72	4
The Star	47	1
Mail and Guardian	4	1
Mail and Guardian Online	46	3
Vanguard	63	3
Daily Trust	54	3
Leadership	30	4
This Day	26	2
Weekly Trust	1	1
Total	343	22

Des énoncés et des discours de représentants officiels des deux gouvernements furent analysés dans le but d'exposer les positions nationales et la représentation des enjeux liés au conflit au Darfour. Pour l'Afrique du Sud, le moteur de recherche gouvernemental *South African Government Information*⁹⁷ fut utilisé pour trouver des énoncés à l'aide du même mot-clé et pour les mêmes périodes de temps. Quatre-vingt-treize résultats ont été générés et cinq énoncés ont été retenus. Les énoncés retenus ont été principalement faits par le président Thabo Mbeki et le ministre des Affaires étrangères de cette époque, Aziz Pahad⁹⁸. Étant donné que le gouvernement du Nigéria ne possède pas de moteur tel que celui de l'Afrique

⁹⁶ Pour les résultats détaillés, voir les annexes 2 (Résultats détaillés de la recherche des articles de journaux, p.II) et 3 (Résultats détaillés de la recherche des énoncés, p.X)

⁹⁷ SOUTH AFRICAN GOVERNMENT INFORMATION, [En ligne], page consultée le 25 mars 2009, adresse URL : <http://www.info.gov.za/speeches/year/index.html>.

⁹⁸ Pour les résultats détaillés, voir annexe 3

du Sud, les énoncés des représentants officiels nigériens ont été trouvés dans les journaux énumérés précédemment.

Les articles et les énoncés trouvés ont été classifiés par différents thèmes, référés comme *frames* dans la théorie du *framing*. D'après Dennis Chong et James Druckman, le *framing* « se réfère au processus par lequel des individus développent une conceptualisation particulière d'un problème ou réorientent leur réflexion sur une question »⁹⁹. Cette conceptualisation s'applique à tout objet d'évaluation. L'utilisation de cette théorie dans la recherche se traduira premièrement par l'analyse des cadres (*frames*) dans les articles de journaux locaux et les discours officiels des pays membres étudiés, concernant le Darfour. Le terme de « thème » sera utilisé dans l'étude plutôt que celui de « cadre ». L'analyse portera sur des thèmes utilisés pour donner un sens à une série d'événements¹⁰⁰ et qui promeuvent des définitions particulières et des interprétations d'enjeux politiques¹⁰¹. L'enjeu étudié est la position adoptée par rapport au conflit au Darfour et la représentation faite de ces positions nationales. Cette étude permettra d'explorer comment ces positions sont exposées à la population locale ou au niveau international. Par la suite, une comparaison a été faite entre les représentations effectuées dans les discours ainsi que celles trouvées dans les journaux et les actions concrètes posées par ces mêmes États au sein de l'UA.

Au fil des lectures, six grands thèmes servant à représenter les positions nationales ont été décelés. Ces thèmes sont : la nature de la situation au Darfour, l'idéologie de l'intervention, la position face à l'UA, l'interprétation des résultats des interventions de l'UA, l'orientation des interventions étatiques et les intérêts nationaux. Les deux premiers thèmes permettent d'observer la portée idéologique que l'État accorde au conflit au Darfour et l'orientation générale donnée aux différentes interventions possibles. Ces deux thèmes nous démontrent le cadre général d'intervention et de la prise de position. « La nature de la

⁹⁹ Traduction libre de l'auteure. Dennis CHONG, James N. DRUCKMAN, « Framing Theory », *Annual Review of Political Science*, vol.10, 2007, p.104

¹⁰⁰ William A. GAMSON, Andre MODIGLIANI, « Media Discourse and Public Opinion on Nuclear Power : a Constructionist Approach », *American Journal of Sociology*, vol.95, no.1, juillet 1989, p.2

¹⁰¹ D. V. SHAH *et al.*, « News Framing and Cueing of Issue Regimes : Explaining Clinton's Public Approval in spite of Scandal », *Public Opinion Quarterly*, Vol.66, 2002, p.343

situation au Darfour » se rapporte à la définition de la crise soit en tant que génocide ou de crise humanitaire par exemple. Le thème de « l'idéologie de l'intervention » cherche à mettre en lumière les grandes orientations des interventions des États soit au sein de l'UA ou unilatéralement. Nous retrouvons dans ce thème des résultats tels que le panafricanisme et le multilatéralisme. Les thèmes de « positions face à l'UA » et « l'interprétation des résultats des interventions de l'UA » nous éclairent sur le degré d'importance accordée par l'État à l'UA et à son implication dans la résolution du conflit par l'entremise de l'organisation. Les deux derniers thèmes « d'orientations des interventions étatiques » et des « intérêts nationaux » donnent des informations directes sur les positions étatiques face au conflit au Darfour. Même pour la recherche dans les journaux, les informations sur ces deux thèmes proviennent majoritairement de sources gouvernementales.

Pour analyser la position de l'UA concernant le conflit au Darfour, plus précisément celle de la Conférence et du CPS, des documents officiels ont été utilisés. Pour la Conférence, les documents intitulés « Décisions et déclarations », trouvés par l'entremise du site de l'UA, rapportent l'ensemble des décisions et des déclarations pour une année complète. Seuls les documents traitant du Darfour furent retenus pour l'analyse, c'est pourquoi ceux des deuxième, quatrième et neuvième sessions ordinaires ont été rejetés. À partir de la cinquième session ordinaire, les documents ne traitent que généralement de la situation au Darfour et concernent plutôt l'ensemble de la situation de la paix et la sécurité sur le continent. Enfin, pour le CPS, des communiqués traitant du Darfour ont été trouvés sur le site de l'Institut d'études de sécurité¹⁰². Dans l'ensemble, les mêmes thèmes ont été utilisés pour classer les informations recueillies que lors de l'analyse des articles et des énoncés. Cependant, quelques modifications se sont imposées, car il était redondant d'employer les thèmes « positions face à l'UA » et « l'interprétation des résultats des interventions de l'UA ». Quatre thèmes ont été utilisés, soit la nature du conflit au Darfour, l'idéologie de l'intervention, les orientations des interventions et les résultats des interventions.

¹⁰² INSTITUT D'ÉTUDES DE SÉCURITÉ, *Africain Union, L'Union africaine*, [En ligne], page consultée le 18 avril 2009, Adresse URL : http://www.issafrica.org/index.php?link_id=3893&slink_id=3018&link_type=12&slink_type=12&tmpl_id=3.

Une comparaison a ensuite été effectuée pour déterminer si les décisions prises dans les documents officiels de l'organisation respectent les normes et les valeurs de l'Acte constitutif et si ces décisions s'alignent aux intérêts nationaux du Nigéria et de l'Afrique du Sud. Ainsi, il a été possible de déterminer si le processus de prise de décision de l'UA s'aligne principalement sur les intérêts des pays et non sur les normes et les valeurs de l'Acte. Par exemple, la décision du sommet sur le Darfour de 2004¹⁰³, note à l'article deux que « même si la situation humanitaire au Darfour est grave, elle ne peut pas être qualifiée de génocide »¹⁰⁴. Il est affirmé dans ce document de la Conférence que le Darfour constitue une situation humanitaire grave, mais pas une circonstance grave (génocide, crimes de guerre et contre l'humanité). Dans les documents regroupant les décisions, les déclarations et les recommandations de la Conférence de 2003 à 2008, à aucun moment la situation au Darfour n'est reconnue comme une circonstance grave. La reconnaissance d'une telle chose nécessiterait une intervention sous l'article 4 (h) de l'Acte constitutif. Le fait d'éviter d'utiliser ce terme nous amène à nous questionner sur les causes qui motivent une telle prise de position, allant à l'encontre de principes fondamentaux de l'organisation. Les États membres semblent accepter de nouvelles normes, provenant d'une influence de la structure internationale, comme celles introduites à l'article 4 (h) et (j) de l'Acte constitutif. Par contre, les membres ne traduisent pas ces normes par des actions concrètes.

¹⁰³ UNION AFRICAINE, *Décision du sommet sur le Darfour*, Assembly/AU/Dec.54 (III), 2004.

¹⁰⁴ Assembly/AU/Dec.54 (III)

D. Division du travail

Le corps du travail est divisé en quatre sections. La première section étudie à l'aide de sources secondaires la politique étrangère générale de l'Afrique du Sud et du Nigéria. La politique étrangère générale est analysée dans le but de discerner les intérêts nationaux pouvant être reliés avec la situation au Darfour. De plus, un bref portrait de la situation interne permettant une meilleure compréhension de cette politique étrangère est présenté. La section suivante expose les analyses effectuées à la suite de la cueillette de données dans les articles de journaux et des énoncés des représentants politiques. Des tendances identifient la position et les intérêts nationaux du Nigéria et de l'Afrique du Sud. La section suivante consiste en l'analyse des documents officiels de la Conférence et du CPS pour exposer la position de l'UA et analyser les orientations des interventions. La section finale consistera en des comparaisons entre les positions officielles de l'UA et les intérêts nationaux des deux pays pour tenter de déterminer si ces intérêts ont un impact sur la prise de décision et à la source du non-respect des normes interventionnistes. Les conclusions tirées de la recherche des sources primaires seront vérifiées. De brèves réflexions finales sur le cadre théorique et sur les impacts des interventions humanitaires au Darfour sont aussi présentées dans la section finale.

II. ANALYSE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Cette section amorce une réflexion sur l'influence des intérêts nationaux par l'entremise de l'étude de la politique étrangère générale, à l'aide de sources secondaires. Pour chaque État, les fondements de la politique étrangère seront exposés ainsi que les intérêts nationaux orientant les relations extérieures de l'Afrique du Sud et du Nigéria. Préalablement à l'étude plus approfondie des intérêts, un portrait global de la situation interne permettant de comprendre les fondements de la politique étrangère et les relations réciproques entre les deux pays est effectué.

Le concept de politique étrangère est utilisé dans le but de discerner les intérêts nationaux des États étudiés. Ce concept est pertinent à l'étude, car selon Aderemi Ajibewa, « la politique étrangère est l'élément clé du processus par lequel un État traduit ses objectifs généraux et ses intérêts concrets en vue d'atteindre ses mêmes objectifs et préserver ses intérêts »¹⁰⁵. Cette politique est censée représenter les intérêts nationaux de l'État et les diplomates ont pour objectif de l'articuler au niveau international¹⁰⁶. Le plan développé pour atteindre les objectifs à poursuivre découlant des intérêts nationaux doit s'adapter aux différentes variables du système international¹⁰⁷. En résumé, cette politique est l'ensemble des relations d'un État avec son environnement régional et international.

¹⁰⁵ Aderemi AJIBEWA, « International Constraints on Foreign Policy Formulations : A Case Study of Nigeria and Regional Security in West Africa », dans *Nigeria in Global Politics*, édité par Olayiwola Abegunrin et al., Nova Science Publishers, New York, 2006, p.79

¹⁰⁶ Abdul Raufu MUSTAPHA, « The three faces of Nigeria's foreign policy : Nationhood, identity and external relations », dans *Gulliver's Troubles, Nigeria's Foreign Policy after the Cold War*, édité par Adeyake Adebajo, Abdul Raufu Mustapha, University of KwaZulu-Natal Press, Scottsville, Afrique du Sud, 2008, p.42

¹⁰⁷ Denis VENTER, « South African Foreign Policy Decisionmaking in the African Context », dans *African Foreign Policies, Power & Process*, édité par Gilbert M. Khadiagala, Terrence Lyons, Lynne Rienner Publishers, Boulder, Colorado, 2001, p.160

A. Portrait global

Pendant la période de la Guerre froide, l'Afrique du Sud était qualifiée d'État paria et souffrait de l'isolation du système international, tandis que le Nigéria luttait pour la décolonisation et la disparition de l'apartheid. De prophète de la libération du continent africain, le Nigéria est devenu le paria à son tour durant les années 1990, changeant de rôle avec l'Afrique du Sud ayant pris le flambeau de la lutte pour la paix et la démocratie. Avec la chute du régime de l'apartheid, l'Afrique du Sud et le Nigéria furent pressentis par les puissances du Nord comme leaders devant apporter la démocratie et le développement sur le continent africain. Colin Powell, le secrétaire d'État américain sous George W. Bush de 2000 à 2004, affirmait que l'Afrique du Sud et le Nigéria étaient des puissances africaines indispensables. Pour sa part, Henry Kissinger, conseiller du président des États-Unis en matière de sécurité nationale de 1969 à 1973 et Secrétaire d'État de 1973 à 1976, observait « qu'aucun État, sauf le Nigeria ou l'Afrique du Sud, n'est en mesure de jouer un rôle majeur en dehors de sa région immédiate. Les questions de sécurité devraient être laissées en grande partie aux pays africains, avec l'Afrique du Sud et le Nigéria jouant le rôle principal »¹⁰⁸.

Jusqu'à 2005, l'Afrique du Sud et le Nigéria ont entretenu d'étroites relations diplomatiques devenant ainsi des partenaires stratégiques d'une grande importance. Les deux pays ont tenté de redresser leur situation nationale respective et ont aligné leur politique étrangère sur les mêmes objectifs, notamment en ce qui concerne le continent africain. Les bonnes relations diplomatiques entre les deux alliés se sont cependant érodées à partir de 2005. Un des facteurs de ce refroidissement diplomatique provient de la lutte pour l'obtention d'un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. La lutte pour le siège

¹⁰⁸ Traduction libre de l'auteure. Chris LANDSBERG, « An African 'concert of powers' ? Nigeria and South Africa's construction of the AU and NEPAD », dans *Gulliver's Troubles, Nigeria's Foreign Policy after the Cold War*, édité par Adeyake Adebajo, Abdul Raufu Mustapha, University of KwaZulu-Natal Press, Scottsville, Afrique du Sud, 2008, p.205

s'est parfois effectuée de façon amère : les insultes et les accusations fusaient de toutes parts¹⁰⁹.

Durant leur mandat respectif, Thabo Mbeki, président sud-africain ayant tenu les rênes du pays de 1999 à 2008 et Olesegun Obasanjo, à la tête du Nigéria de 1999 à 2007, jouissaient d'une notoriété au niveau international, mais affrontaient une faible cote de popularité au niveau national dû aux difficultés économiques et politiques internes¹¹⁰. Les deux hommes politiques, malgré la similarité de certains intérêts et objectifs nationaux, possèdent des styles de leadership différents, ce qui influence l'approche des différents enjeux qui touchent le continent. Mbeki, l'intellectuel, est vu comme un homme de valeurs, d'idées et de normes poursuivant une approche normative axée sur la promotion de la démocratie, la négociation et le règlement pacifique des conflits¹¹¹. Obasanjo, le militaire retraité, est considéré comme un chef pratique, tourné vers les institutions et les organisations. Malgré ces différences, les deux chefs ont défié les principes de souveraineté territoriale et de non-interférence dans les affaires internes à l'OUA. Ils ont milité pour l'intégration de l'intervention militaire par des organes régionaux dans les cas spécifiques de changement de régime inconstitutionnel, de prévention d'un génocide, de l'expansion de l'instabilité dans une région entière et en cas de violations massives des droits humains¹¹². Par la promotion et l'intégration de ces normes dans l'Acte constitutif, il est possible d'affirmer que les deux États ont façonné l'organisation selon leurs aspirations idéologiques.

Les deux pays font face à différents défis internes influençant leurs objectifs politiques extérieurs. L'Afrique du Sud, le géant du continent, est fragilisée par une situation interne instable, malgré la prospérité économique des dernières années et une gouvernance se portant plutôt bien en étant en tête de la liste de l'organisation *Transparency International*,

¹⁰⁹ LANDSBERG, « An African 'concert of powers' ?... », *Op. cit.*, p.206

¹¹⁰ ADEBAJO, LANDSBERG, « South Africa and Nigeria as Regional Hegemons », *Op. cit.*, p.171

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² *Ibid.*

classant les pays selon le taux de perception de corruption (48^e rang sur 158 en 2005)¹¹³. Le pays fait face à quatre défis majeurs : les inégalités socio-économiques, un taux de chômage élevé, un niveau de crime croissant et les défis posés par le VIH/SIDA¹¹⁴. En 2006, le coefficient de Gini du pays était de 0,64 et le pays se plaçait au 119^e rang sur 177 pour l'Indice de développement humain (IDH)¹¹⁵.

La situation interne du Nigéria est aussi difficile. Par exemple, les infrastructures sont défaillantes, la dette extérieure est de 30 milliards de \$ US, il existe un grand manque de capacités de gouvernance et d'importantes divisions ethniques menacent la sécurité interne du pays¹¹⁶. La richesse et le pouvoir ne sont pas divisés adéquatement entre les différents groupes identitaires du pays, ce qui engendre des affrontements violents comme dans le cas du Delta du Niger. Cette situation de négation des droits humains de cette région par les gouvernements successifs d'Abuja a causé la désaffectation et la radicalisation de la population¹¹⁷. Les élites contrôlent la majeure partie des ressources de l'État. Le gouverneur de l'état de Lagos affirme que le gouvernement agit comme s'il était un empire et souhaite le garder intact. D'après ce dernier, le gouvernement fédéral conserve environ 70 % des revenus et distribue le 30 % restant entre les 36 États, ainsi que les 775 gouvernements locaux¹¹⁸.

¹¹³ Tim HUGHES, « South Africa : the Contrarian Big African State », dans *Big African States*, édité par Christopher Clapham, Jeffrey Hersbt, Greg Mills, Wits University Press, Johannesburg, 2006, p.156

¹¹⁴ *Ibid.*, p.155-185

¹¹⁵ « Le coefficient de Gini mesure les inégalités de revenus avec un score de 1 à 0, 1 représentant une inégalité complète des revenus et 0 représentant une égalité parfaite ». *Ibid.* L'IDH est « un indice composé qui mesure la qualité de vie moyenne de la population d'un pays. Théoriquement, l'indice va de 0 à 1. Il tient compte de trois dimensions du développement humain. D'abord, la possibilité d'avoir une vie longue et en santé en se fondant sur l'espérance de vie à la naissance. Ensuite, le niveau de scolarisation, évalué à partir du taux d'analphabétisme et de la fréquentation des différents niveaux du système scolaire. Enfin, le standard de vie, calculé à partir du Produit intérieur brut par capita en tenant compte de la Parité du pouvoir d'achat (PPA) ». PERSPECTIVE MONDE, Université de Sherbrooke, [En ligne], page consultée le 25 juin 2009, adresse URL : <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/stats/0/2005/fr/1/carte/SP.POP.IDH.IN/x.html>.

¹¹⁶ ADEBAJO, LANDSBERG, « South Africa and Nigeria as Regional Hegemons », *Op. cit.*, p.192

¹¹⁷ Adeyeke ADEBAJO, « Hegemony on a shoe string : Nigeria's post-Cold War foreign policy », dans *Gulliver's Troubles, Nigeria's Foreign Policy after the Cold War*, édité par Adeyake Adebajo, Abdul Rauf Mustapha, University of KwaZulu-Natal Press, Scottsville, Afrique du Sud, 2008, p.15

¹¹⁸ UZOIGWE, « The Future of Nigeria : Problems and Prospects in the Twenty-first Century », *Op. cit.*, p.289

La situation nationale peu reluisante des deux pays étudiés influence certainement les actions entreprises pour poursuivre la politique étrangère. Les engagements entrepris au niveau de la résolution du conflit au Darfour peuvent être influencés par les ressources limitées découlant de la situation nationale fragile ou une opinion publique défavorable à des interventions dans un pays tel que le Soudan. La situation interne concernant les droits humains au Nigéria rend des dénonciations envers le GOS et l'entreprise d'actions décisives pour stopper les violences au Darfour peu probable. Un esprit de préservation mutuelle existe toujours comme au temps de l'OUA. Le Soudan et le Nigéria partagent des situations internes similaires en ce qui concerne la répression d'une partie de la population nationale. Plusieurs affrontements intercommunautaires fragilisent la situation interne du Nigéria. Selon *l'International Crisis Group*, ces affrontements auraient causé la mort de plus de 14 000 personnes et forcé le déplacement de plus de trois millions d'individus¹¹⁹. Des milices se sont multipliées sur l'ensemble du territoire, majoritairement dans la région riche en pétrole du Delta du Niger¹²⁰. Des dénonciations virulentes contre le GOS seraient mal vues provenant d'un gouvernement répressif comme le Nigéria, partageant aussi la caractéristique de l'exploitation pétrolière au détriment des droits humains de la population nationale.

¹¹⁹ INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *Nigeria*, [En ligne], page consultée le 3 février 2010, adresse URL: <http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=4272&l=2>.

¹²⁰ L'instabilité et la violence persistantes au Nigéria auraient même le potentiel de déstabiliser toute la région. *Ibid.*

B. L'Afrique du Sud

L'effondrement de l'apartheid a amené le gouvernement de Nelson Mandela à centrer la politique étrangère sur la promotion des droits humains et de la démocratie dans leurs relations internationales, ainsi que le respect du droit international. À son arrivée au pouvoir, le président Mbeki a développé le concept de la Renaissance africaine comme pilier de la politique étrangère. Ce concept a pour principaux objectifs la consolidation de la démocratie, la mobilisation des efforts dans la lutte à la corruption et l'implantation de réformes économiques pour attirer les investissements étrangers. En résumé, ce concept « vise à maximiser les options de politique étrangère en Afrique, incluant la recherche d'un appui continental pour l'accès à un siège au Conseil de sécurité de l'ONU »¹²¹. Une des principales critiques de la Renaissance africaine est que l'idée est difficilement transposable en mesures concrètes. Outre la faiblesse des objectifs liés à la Renaissance africaine, le processus d'élaboration de la politique étrangère sous Mbeki était contrôlé par les élites. Les décisions ont été concentrées dans les mains d'un président fort et d'une poignée de ministres¹²². Malgré la démocratisation du pays, le processus de création de la politique étrangère est resté opaque à l'ensemble de la population.

Selon Denis Venter, depuis mai 1994, ces principes de respect des droits humains, ainsi que la promotion de la démocratie et de la paix, n'ont majoritairement pas été respectés. L'Afrique du Sud aurait plutôt cherché à établir de bonnes relations avec certains violateurs des droits humains du continent, au lieu de jouer le rôle que le pays s'était attribué, soit celui de promouvoir la paix. Malgré l'élaboration de principes visant à défendre la démocratie et la paix, le gouvernement sud-africain a eu tendance à fuir les engagements concrets plutôt que

¹²¹ Peter VALE, Sipho MASEKO, « South Africa and the African Renaissance », *International Affairs*, vol. 74, no. 2, 1998, p.286

¹²² VENTER, « South African Foreign Policy Decisionmaking in the African Context », *Op. cit.*, p.162-163

de défendre les idéaux du pays¹²³. L'État sud-africain a choisi la voie de l'alignement avec les pays du Nord plutôt que l'engagement envers l'Afrique.

Pretoria semble préférer l'utilisation des outils de la diplomatie préventive et d'offrir un soutien logistique pour le maintien de la paix. Pour jouer un rôle de médiateur, l'Afrique du Sud insiste sur le fait qu'elle ne sera pas une des parties d'un conflit armé, intra ou interétatique. Néanmoins, l'Afrique du Sud a insisté sur la neutralité qui a été interprétée dans certains cas comme une réticence à intervenir. Cette perception a contribué à l'image que le pays est tolérant envers les violations des droits humains et le génocide en Afrique¹²⁴.

Cette tendance est vérifiée par le fait que le gouvernement de Mbeki a adopté une diplomatie silencieuse envers le président de Robert Mugabe du Zimbabwe, démontrant ainsi un manque de volonté politique et le respect de la norme non interventionniste dans les affaires internes. Le manque de capacité pour déployer des ressources économiques et militaires influence la poursuite des objectifs de la Renaissance africaine, « faisant de Pretoria un missionnaire bien intentionné avec une puissance désuète lorsqu'il est temps d'agir »¹²⁵. C'est pourquoi l'Afrique du Sud a investi ses ressources limitées aux enjeux ayant une importance nationale, là où le pays peut faire une différence. La situation interne économique et sociale fragile de l'Afrique du Sud influence certainement son engagement continental en matière de maintien de la paix. Par contre, l'Afrique du Sud s'est impliquée davantage dans certaines régions comme celles des Grands Lacs et à participer à des opérations militaires au Lesotho en septembre 1998¹²⁶.

Suite aux sentiments hostiles des pays africains, dirigés envers l'Afrique du Sud de Nelson Mandela amenés par la promotion du changement politique dans des pays tels que le Nigéria, l'Angola et le Congo, le président Mbeki a plutôt tenté d'éviter la confrontation. Mbeki a davantage cherché le consensus par l'entremise de consultations régionales. Il a même affirmé à plusieurs reprises que l'Afrique du Sud s'engage dans la région comme un partenaire et un allié et non pas comme une superpuissance ayant des tendances

¹²³ L'auteur souligne une exception à ce manqué d'engagement concret. L'Afrique du Sud souligne l'intervention militaire de septembre 1998 au Lesotho. VENTER, « South African Foreign Policy Decisionmaking in the African Context », *Op. cit.*, p.162-163

¹²⁴ Traduction libre de l'auteure. *Ibid.*, p.174

¹²⁵ Traduction libre de l'auteure. *Ibid.*, p.177

¹²⁶ *Ibid.*, p.162-163

hégémoniques, tel que décrit par certains acteurs étatiques régionaux¹²⁷. L'idée voulant que la volonté du pays de ne pas être marginalisé et accusé de colonisateur à la solde de l'Occident est donc vérifiée. La volonté d'éloigner cette perception influence les actions du gouvernement sud-africain en faisant en sorte que les interventions soient plutôt faibles et axées sur la diplomatie. Le gouvernement sud-africain souhaite propager des idées libérales, mais tout en conservant l'unité africaine. Dans ce cas, malgré la militance pour l'intégration de l'article 4 (h) et (j) de l'Acte constitutif de l'UA pour intervenir dans les affaires internes pour mettre un terme à un génocide ou à une grave crise humanitaire, comme c'est le cas au Darfour, le pays prend plutôt la voie plus douce de la diplomatie et de la neutralité. Le gouvernement sud-africain mise sur la diplomatie et appuie le déploiement de missions de paix au Darfour. Cependant, le bilan de ces missions, soit la MUAS, déployée par l'UA et la MINUAD, la force conjointe de l'UA et de l'ONU, est peu convaincant. Les missions n'ont pu stopper les violences.¹²⁸

¹²⁷ Adeyeke ADEBAJO, Christopher LANDSBERG, « South Africa and Nigeria as Regional Hegemons » dans *From Cape to Congo, Africa's Evolving Security Challenges*, édité par Mwesiga Baregu et Christopher Landsberg, Lynne Rienner Publishers, Boulder, Colorado, 2003, p.187

¹²⁸ L'impossibilité de la MUAS de remplir son mandat provient du manque de ressources financières et matérielles, d'une structure de commandement faible, un manque de savoir-faire de l'UA en matière de missions de paix, des divergences entre les États membres de l'UA et du manque de soutien extérieur. David AMBROSETTI, *Le Darfour face au risque d'enlèvement international*, Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix, Centre d'études et de recherches internationales, Université de Montréal, [En ligne], page consultée le 26 juin 2009, adresse URL : <http://www.operationspaix.net/Le-Darfour-face-au-risque-d>. Pour la MINUAD, ayant pris le relais de la MUAS le 31 décembre 2007, le mandat ambitieux, soit « d'empêcher les attaques contre les civils ; contribuer à la protection des populations civiles ; suivre et vérifier l'application des différents accords ; rechercher des solutions politiques à la crise ; faciliter l'accès de l'aide humanitaire et assurer le retour des réfugiés et des déplacés », rend la réussite de la mission difficile. De plus, le déploiement du personnel militaire n'est toujours pas complété en juin 2009. La force se chiffrait à cette date à 13 455 effectifs sur un déploiement total prévu de 19 555. RÉSEAU FRANCOPHONE DE RECHERCHE SUR LES OPÉRATIONS DE PAIX, MINUAD, *Mission des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour*, Op. cit.

C. Le Nigéria

La littérature sur la politique étrangère du Nigéria traite amplement des aspirations au leadership continental depuis l'indépendance du pays en 1960 et l'orientation des relations extérieures majoritairement sur l'Afrique¹²⁹. Par exemple, le pays a su s'imposer comme leader lorsqu'il a rompu les relations diplomatiques avec la France en 1961 sur l'enjeu de tests nucléaires dans le Sahara, pour le rôle de premier plan joué lors de la création de l'ECOMOG en 1975 et dans la lutte contre les anciens régimes en Rhodésie et en Afrique du Sud, ainsi que l'implication dans les missions de paix au Tchad (1979-1982), au Libéria (1990-1998 et 2003) et en Sierra Leone (1997-2000). Selon Ofuatey-Kodjoe, depuis les années soixante-dix, le Nigéria a tenté d'exclure l'influence d'autres puissances de la région ouest-africaine¹³⁰. Comme hypothèse de départ, il fut énoncé que la volonté de conserver une puissance stratégique ainsi qu'une influence dans la région de l'Afrique de l'Ouest était un intérêt national crucial. Une autre hypothèse était l'affirmation que le pays souhaitait devenir un acteur influent et un chef pour l'ensemble de l'Afrique, comme peut l'être l'Afrique du Sud. Le Nigéria détient effectivement un rôle de leadership en Afrique de l'Ouest. « La plupart des pays de la région ne questionnent plus la nécessité du leadership nigérian mais dénoncent le penchant pour un style diplomatique unilatéral qui porte atteinte à la sensibilité des États plus pauvres et plus faibles »¹³¹. De plus, par l'acquisition d'une image de protecteur des droits humains, notamment par l'implication active au sein des opérations de paix, le pays tenterait de se tailler une place au sein du concert des pays libéraux pour accéder à un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU.

Tel qu'introduit précédemment, la construction des intérêts nationaux au Nigéria est certainement influencée par la réalité de fracture qui existe entre les différents groupes nationaux. Ibrahim Gambari affirme que

la politique étrangère du Nigeria n'a jamais été directement liée aux besoins des masses de son peuple. Au contraire, cette politique a été élaborée, articulée et mise en œuvre

¹²⁹ AJIBEWA, « International Constraints on Foreign Policy Formulations », *Op. cit.*, p.90

¹³⁰ ADIBE, « Foreign Policy Decisionmaking in Anglophone West Africa », *Op. cit.*, p.27

¹³¹ ABEGURIN, « Nigerian Foreign Policy under the Obasanjo Administration... », *Op. cit.*, p.267

dans des cercles élitistes, ce qui reflète les besoins et les aspirations de l'élite nationale de la politique, des affaires, de la bureaucratie, du milieu militaire et des chefs traditionnels. Jamais très cohérente, l'élite nationale du Nigéria est profondément divisée sur des bases ethniques, régionales, religieuses et idéologiques. Ainsi, l'histoire du Nigeria en matière de politique étrangère a été liée, dans une certaine mesure, à une quête de consensus national derrière les principaux buts et objectifs de ses relations extérieures¹³².

De façon générale, la politique étrangère du Nigéria depuis l'indépendance est restée inchangée. Gambari explique cette stagnation par trois facteurs¹³³. Premièrement, il existe un fort consensus parmi les élites concernant les objectifs de la politique extérieure. Ils souhaitent centrer les relations extérieures principalement sur les efforts anticoloniaux, la lutte contre l'apartheid, un panafricanisme vigoureux et la défense de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et l'indépendance. Deuxièmement, la concentration du pouvoir promu par des années de régimes militaires fait partie de la culture politique du pays. Enfin, les enjeux de politique étrangère sont débattus lors des processus électoraux depuis les années 1960. De la nature fragmentée de l'État nigérian provient l'impossibilité d'obtenir une politique étrangère ralliant l'ensemble de la population¹³⁴.

À son arrivée au pouvoir en 1999, Obasanjo souhaitait redorer l'image du pays à la suite de la dictature militaire de Sani Abacha de 1993 à 1998 qui a entraîné le Nigéria dans une période obscure¹³⁵. L'arrivée d'un régime civil à la suite de la mort d'Abacha a fait en sorte que l'opinion publique ne pouvant dorénavant plus être complètement ignorée. L'opinion publique nigériane est de plus en plus préoccupée par les importants coûts financiers et humains du maintien de la paix. L'instabilité, les divisions sociales et la violence dans certaines régions du pays ont concentré l'attention du gouvernement vers les affaires internes¹³⁶. En outre, plusieurs critiques ont affirmé que le président Obasanjo souffrait de mégalomanie, notamment en se voyant dans la même lignée que Nelson Mandela. Les partisans du président le qualifient de fondateur du Nigéria moderne et d'une

¹³² Traduction libre de l'auteure. Ibrahim A. GAMBARI, « From Balewa to Obasanjo : The theory and practice of Nigeria's foreign policy », dans *Gulliver's Troubles, Nigeria's Foreign Policy after the Cold War*, *Op. cit.*, p60

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ MUSTAPHA, « The three faces of Nigeria's foreign policy... », *Op. cit.*, p42

¹³⁵ ABEGURIN, « Nigerian Foreign Policy under the Obasanjo Administration... », *Op. cit.*, p. 267

¹³⁶ ADEBAJO, LANDSBERG, « South Africa and Nigeria as Regional Hegemons », *Op. cit.*, p196

sorte d'Ataturk africain¹³⁷. Comme l'affirme Ayoob, dans les pays du Tiers-monde, il existe peu de cohésion sociale au niveau national¹³⁸. Cette faible cohésion vient de différents facteurs comme des divisions ethniques ou religieuses. Durant l'exercice des mandats des dirigeants du Tiers-monde, la construction des intérêts nationaux est souvent influencée par le soutien de certains groupes nationaux. Par exemple, Obasanjo, un chrétien dévoué du sud-ouest du groupe linguistique Yoruba, a reçu un important soutien, non pas de sa région natale, mais de la région nord musulmane¹³⁹. Pour les élections de 1999, le soutien du nord a été obtenu majoritairement avec l'aide d'Ibrahim Babangida, ancien chef d'État militaire du Nigéria. Lors des élections de 2003, Obasanjo a plutôt reçu le soutien du sud-ouest tandis que sa popularité a diminué au nord étant donné que son principal rival, Muhammadu Buhari est un musulman du nord du pays. Lors des élections de 1999, une crainte existait au sud du pays concernant la domination des musulmans du nord¹⁴⁰. Bref, la construction des intérêts nationaux peuvent être grandement influencé par le contexte de division interne ce qui démontre la pertinence de l'analyse constructiviste.

Le Nigéria a, selon certains auteurs, la capacité d'influencer le système international de par l'importance stratégique et par la puissance reliée aux ressources naturelles¹⁴¹. Le pays est le 6^e producteur de pétrole du monde et un leader de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Plus de deux millions de barils par jour sont produits par le Nigéria et il fournit 12 % des besoins en pétrole de l'Amérique¹⁴².

Les positions nationales concernant le conflit au Darfour qui seront exposées postérieurement viennent rejoindre dans l'ensemble les principes et les objectifs de la politique étrangère du Nigéria depuis son indépendance. Les similitudes se retrouvent dans la promotion de l'unité africaine et des droits des peuples noirs, ainsi que tous ceux se

¹³⁷ ADEBAJO, LANDSBERG, « South Africa and Nigeria as Regional Hegemons », *Op. cit.*, p.196

¹³⁸ AYOOB, « Inequality and theorizing in International Relations : The Case for Subaltern Realism », *Op. cit.*

¹³⁹ Dan ISAACS, « Profile : Olusegun Obasanjo », BBC News Africa, [En ligne], 23 avril 2003, page consultée le 25 février 2010, adresse URL : <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/2645805.stm>.

¹⁴⁰ *Ibid.*

¹⁴¹ GAMBARI, « From Balewa to Obasanjo... », *Op. cit.*, p.59-60

¹⁴² *Ibid.*

retrouvant sous la domination coloniale. Comme exprimé dans les médias écrits étudiés, le pays a comme objectif crucial la protection de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et l'indépendance nationale. De plus, comme mentionné précédemment, le Nigéria ne peut dénoncer le GOS car le gouvernement utilise des méthodes peu reluisantes pour mater les mouvements populaires demandant plus de libertés et de partage du pouvoir dans certaines régions.

Enfin, un principe peut cependant s'interposer au principe d'intervention de l'Acte constitutif de l'UA comme le respect de l'intégrité territoriale. Malgré la volonté du Nigéria de jouer un rôle actif dans la prévention et le règlement des conflits, les principes de l'intégrité territoriale, de souveraineté étatique et de non-interférence restent encore dominants dans les politiques nationales du Nigéria.

D. Conclusion

La politique étrangère globale des deux pays a été étudiée, car elle traduit les objectifs et les intérêts nationaux. Cette analyse a permis de trouver des tendances concernant les intérêts nationaux pouvant influencer la prise de décision de l'Afrique du Sud et du Nigéria à l'égard du conflit au Darfour. Les deux États étudiés ont été pressentis par les puissances étrangères comme les chefs devant instaurer la paix et assurer le développement de l'Afrique. Cependant, il est exposé dans les sources secondaires que la défense de la souveraineté étatique et des principes de non-interférence, ainsi que celui de l'intégrité du territoire, sont encore des éléments déterminants dans les relations externes malgré l'intégration de principes interventionnistes dans l'Acte constitutif de l'UA. Ce phénomène souvent interprété comme un manque de volonté politique provient de différents facteurs exposés précédemment.

Tout d'abord, le portrait global des affaires étrangères des deux pays a permis de faire ressortir les mauvaises relations entre les deux puissances africaines à partir de 2005 à la suite de la lutte pour un siège au Conseil de sécurité de l'ONU. Cette discorde a le potentiel de créer des divergences au sein de l'UA qui peuvent miner le processus décisionnel de l'organisation régionale. Comme énoncée par David Ambrosetti, une des faiblesses de l'UA provient des divergences d'opinions entre les États membres¹⁴³. Ensuite, la situation nationale fragile met en péril l'implication des deux pays dans des projets extérieurs de grande envergure, soit par le manque de ressources ou par le mécontentement de l'opinion publique qui peuvent difficilement être ignorés depuis l'établissement du régime civil en Afrique du Sud en 1994 et au Nigéria en 1999. La politique étrangère, longtemps à l'image des élites, est maintenant remise en question par la population qui revendique une prise en compte lors du processus d'élaboration.

¹⁴³ AMBROSETTI, *Le Darfour face au risque d'enlisement international*, *Op. cit.*

Enfin, la politique étrangère de l'Afrique du Sud est marquée davantage par la promotion de valeurs démocratiques et la neutralité, amenant le gouvernement à favoriser les actions diplomatiques. Cette manière de s'exécuter apporte cependant des critiques et favorise une faible quantité d'actions concrètes. Une perception de concomitance du gouvernement avec les régimes violateurs des droits humains découle de cette approche. La défense de valeurs telles que le panafricanisme¹⁴⁴ ainsi que le manque de ressources peuvent être des facteurs à la source du soutien de l'État sud-africain à l'égard du GOS. La défense du panafricanisme peut aussi créer l'effet contraire soit encourager des actions concrètes pour mettre un terme au conflit au Darfour étant donné qu'une Afrique divisée restera toujours faible, comme l'affirmait Nkrumah¹⁴⁵. La défense de la dignité humaine pourrait dominer et créer des interventions adéquates au Darfour plutôt qu'amener une protection mutuelle et la défense de l'unité africaine, comme dans le cas actuel.

Le Nigéria adopte une approche plus pragmatique par rapport à la défense de la paix, malgré une part idéologique importante au niveau du fondement de la politique étrangère. Cette approche amène le pays à s'impliquer davantage dans le règlement du conflit au Darfour par les opérations de paix. Le gouvernement nigérian aspire à un plus grand leadership pour changer l'image du pays, à la suite de décennies de régimes militaires autoritaires et pour accéder à un siège au Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi qu'à élargir sa sphère d'influence au-delà de la région ouest-africaine. De plus, les implications concrètes permettent au gouvernement de poursuivre des intérêts stratégiques et idéologiques. La

¹⁴⁴ Il existe plusieurs définitions du terme panafricanisme. Colin Legum le définit comme « la croyance à l'unicité et l'unité spirituelle de la population noire et la reconnaissance de leur droit à l'autodétermination en Afrique et d'être traités avec la dignité d'égal à égal dans toutes les régions du monde », MAKINDA, OKUMU, *The African Union... Op.cit*, p.18-19. Le panafricanisme se situe à trois niveaux soit la reconstruction de l'identité, la recherche de la dignité humaine et de l'égalité globale et l'atteinte de l'indépendance politique. Kwame Nkrumah, grand nationaliste africain, voit le panafricanisme comme une route vers le pouvoir global : une Afrique divisée restera toujours faible ce qui implique que l'ensemble du continent doit s'émanciper pour atteindre la libération. MAKINDA, OKUMU, *The African Union... Op.cit*, p.18-19. Nkrumah affirmait que « l'indépendance du Ghana n'a pas de sens, sauf si elle est liée à la libération totale de l'Afrique ». Clement A. ADIBE, « Foreign Policy Decisionmaking in Anglophone West Africa », dans *African Foreign Policies, Power & Process, Op. cit.*, p.20. Thabo Mbeki affirme que « la souveraineté absolue de l'État africain doit être reconnue. En dépit de la souveraineté, nous devons être gardiens de nos frères et s'efforcer de mettre fin à la pauvreté dans notre continent. Nous devons penser pour nous-mêmes et ne pas laisser les autres penser pour nous ». Traduction libre de l'auteure. Timothy MURTIHI, *The African Union, Pan-Africanism, Peacebuilding and Development*, Ashgate, Burlington, 2005, p.30.

¹⁴⁵ MAKINDA, OKUMU, *The African Union... Op.cit*, p.18-19

division au sein de la société et l'implantation d'un gouvernement civil implique la prise en compte de l'opinion publique. Cette opinion voit d'un mauvais œil les interventions du pays en terrain étranger, dû aux grands coûts financiers et humains associés aux missions de paix, ce qui occasionne des interventions plus modestes au Darfour comparativement au conflit en Sierra Leone avec l'ECOMOG, par exemple. Enfin, l'instabilité interne du pays amène le gouvernement à focaliser davantage sur les enjeux nationaux plutôt que de se lancer dans de grands projets extérieurs et la situation interne de violations des droits humains fragilise les arguments du gouvernement nigérian.

L'approche constructiviste apporte une analyse pertinente au niveau du processus d'élaboration de la politique étrangère nigériane. Les idéologies influencent grandement le processus d'élaboration de la politique étrangère. Par exemple, il est démontré postérieurement que le pays se donne pour mission d'assurer la paix sur le continent car ce dernier serait destiné à ce rôle, notamment par leur poids démographique. Le facteur de l'identité nationale est un facteur majeur influençant la construction des intérêts nationaux pour le Nigéria. De plus, comme l'affirme les constructivistes, l'absence de pression sur le GOS trouve un sens car le gouvernement nigérian fait face à différents facteurs internes à la source de ce manque¹⁴⁶.

Pour l'Afrique du Sud, les considérations à la base de la politique étrangère sont davantage pragmatiques. De plus, l'État sud-africain n'aurait pas les moyens de ses ambitions. Par contre, comme dans le cas du Nigéria, les politiques sud-africaines sont influencées par la situation interne instable et par une part idéologique. Malgré que le concept de Renaissance africaine soit difficilement opérable, il défend des idéaux tel que la démocratie, ce qui est reflété dans la politique étrangère.

Pour compléter la recherche des intérêts nationaux, des sources médiatiques des deux pays ont été étudiées, en s'appuyant sur l'approche constructiviste, institutionnaliste et

¹⁴⁶ HOPF, « The Promise of Constructivism in International Relations Theory », *Op. cit.*

réaliste. Ces analyses permettront par la suite d'analyser le processus de prise de décision de la Conférence de l'UA et du CPS et de déterminer s'il existe un lien de causalité entre les intérêts nationaux et la faiblesse des actions ainsi que le non-respect des normes interventionnistes par rapport au conflit au Darfour.

III. ANALYSE DES SOURCES MÉDIATIQUES ET ÉNONCÉS GOUVERNEMENTAUX

La représentation des positions nationales et des intérêts nationaux a été étudiée dans les médias et les énoncés gouvernementaux de l'Afrique du Sud et du Nigéria. Cette étude s'appuie sur l'approche constructiviste qui affirme que les positions et les intérêts sont le résultat d'un processus consensuel provenant de la société nationale et de l'influence des normes internationales, plutôt que d'une décision rationnelle des décideurs. Cependant, les approches réalistes et institutionnalistes de la théorie des relations internationales sont aussi utilisées comme cadre théorique dans le but de tirer des tendances de l'analyse des sources médiatiques et des énoncés. Ces dernières approches nous permettront d'observer si la recherche de puissance stratégique, économique ou politique influence davantage les positions des deux États étudiés face au conflit au Darfour que les normes de l'UA. Enfin, l'approche complémentaire du réalisme subalterne développé par Ayoob doit aussi être gardée en tête, car l'étude concerne deux pays non occidentaux.

La prochaine section a pour objectif d'interpréter les résultats de la recherche dans les médias écrits sélectionnés de l'Afrique du Sud et du Nigéria ainsi que les énoncés de représentants officiels des deux gouvernements. Des tableaux récapitulatifs détaillés regroupant les sources, les citations et les thèmes pour chacun des articles ou énoncés sélectionnés se retrouvent en annexe 4 (Citations et thèmes – Articles de journaux de l'Afrique du Sud et du Nigéria) et en annexe 5 (Citations et thèmes – Énoncés gouvernementaux du Nigéria et de l'Afrique du Sud). Des citations dans la langue originale des articles et des énoncés trouvées sont relatées dans le but de préserver les nuances des affirmations effectuées et renforcer les tendances des positions nationales.

A. Position et intérêts de l'Afrique du Sud et du Nigéria dans les médias écrits

Les résultats des recherches seront tout d'abord exposés pour l'Afrique du Sud, puis pour le Nigéria. Des tableaux récapitulatifs résumeront les points principaux trouvés dans les articles illustrant les positions nationales selon les thèmes élaborés. Tels que mentionnés précédemment, un total de 343 articles ont été trouvés dans les journaux locaux disponibles par l'entremise de deux bases de données. Cependant, seulement 22 articles ont été retenus en tenant compte de leur pertinence.

Tableau 3.1 : Représentation des positions nationales dans les articles de l'Afrique du Sud

Thèmes	Éléments centraux de la position nationale
Nature de la situation au Darfour	Aucune information n'a été trouvée sur ce point
Idéologie de l'intervention	Défense du panafricanisme et de l'anti-impérialisme
Position face à l'UA	Le règlement du conflit doit s'effectuer majoritairement par des interventions de l'UA
Interprétation des résultats des interventions de l'UA	Les forces de maintien de la paix ont un mandat faible et sont inefficaces
Orientations des interventions étatiques	1. Des sanctions doivent être appliquées aux groupes rebelles pour équilibrer l'accusation du président El-Bashir par le CPI 2. Les menaces de sanctions contre le GOS doivent être écartées 3. Nécessité d'obtenir le soutien et la coopération du GOS pour régler le conflit 4. Position pro-GOS : les interventions sont centrées sur le niveau étatique et ces dernières sont biaisées envers les États qui défendent une idéologie anti-impérialiste 5. Le Soudan est un État stratégiquement crucial pour l'Afrique
Intérêts nationaux	Importance stratégique du Soudan

Tableau 3.2 : Représentation des positions nationales dans les articles du Nigéria

Thèmes	Éléments centraux de la position nationale
Nature de la situation au Darfour	La situation est qualifiée de terrorisme étatique et critique l'utilisation du terme crise humanitaire par les chefs africains dans le quotidien s'opposant au pouvoir central
Idéologie de l'intervention	Défense de l'anti-impérialisme et du panafricanisme, glorification des actions du pays et affirmation du Nigéria comme leader de l'Afrique
Position face à l'UA	Les rôles donnés aux organisations régionales doivent être religieusement respectés (défense du multilatéralisme)
Interprétation des résultats des interventions de l'UA	L'UA doit prendre des mesures décisives pour mettre un terme au conflit (par exemple, assurer le désarmement des Janjaweed, promouvoir l'État de droit, le respect des droits humains, le développement et la démocratie)
Orientations des interventions étatiques	1. La souveraineté doit être défendue, mais pas aux dépens des droits humains 2. Le gouvernement s'oppose aux sanctions à l'encontre du GOS 3. Le pays s'engage à assurer la paix et la sécurité en Afrique, principalement par les opérations de maintien de la paix
Intérêts nationaux	Le Nigéria détient la responsabilité d'assurer la paix en Afrique, surtout pour éviter l'atteinte à la sécurité du pays

Afrique du Sud

Les journaux sud-africains étudiés exposent une critique concernant l'approche progouvernementale dans la résolution du conflit au Darfour et le manque d'actions plus musclées de la part du gouvernement envers le GOS. Un universitaire de Cape Town illustre cet élément dans l'édition du 3 décembre 2007 du *Cape Times*:

*Laurie Nathan, of the University of Cape Town, said much the same about what he saw as South Africa's increasingly pro-Sudanese government stance in the Darfur dispute. Nathan said several important pillars of foreign policy, including democracy, multilateralism, Africanism and imperialism were at play in South Africa's peacemaking in Africa. These did not always clash. But where they did, he said, Africanism and anti-imperialism generally trumped democracy – as in Darfur where Khartoum is resisting the deployment of non-Africans in a UN peacekeeping force on the grounds of anti-imperialism.*¹⁴⁷

La liberté de presse en Afrique du Sud permet à la population de critiquer ouvertement les actions gouvernementales, tel que nous le démontre cet extrait. Malgré un processus

¹⁴⁷ Mike STENT, « SA's intervention in African conflicts 'leans too heavily towards states' », *Cape Times*, Cape Town, 3 décembre 2007, p.e1

d'élaboration de la politique étrangère opaque et hors d'atteinte de la population en générale, des opinions contradictoires avec les alignements du gouvernement peuvent être exprimées. Cet extrait démontre une tendance que la population a la perception que leur gouvernement défend les idéologies anti-impérialistes et panafricanistes plutôt que les droits humains lorsque la conciliation de ces concepts ne peut s'effectuer. Cette réflexion permet de renforcer l'hypothèse que le fondement de la politique étrangère du gouvernement sud-africain repose en partie sur la défense de ces deux idéologies et que le cas du Darfour ne permettrait pas de concilier à la fois défense des droits humains et de la démocratie ainsi que la promotion du panafricanisme et de l'anti-impérialisme. Dans ce cas, la défense de ces idéologies dominerait leurs actions et teinterait la prise de décision au niveau de l'UA.

L'approche de l'Afrique du Sud centrée sur l'État proviendrait d'une volonté de défense des idéologies anti-impérialistes et panafricanistes, ce qui biaiserait les interventions du gouvernement. Tel que mentionné dans l'édition du 3 décembre 2007 du *Cape Times*, « *The partial consensus that emerged was that South Africa's mediation has mostly suffered from a bias towards the state in these conflicts, especially where the states concerned claim to be fighting imperialism* »¹⁴⁸. Cependant, cette observation ne fait pas l'unanimité parmi les différentes analyses, mais démontre certainement une tendance à l'orientation des interventions selon les idéologies défendues par le GOS. Il est possible d'avancer, d'après l'analyse des sources médiatiques, que les interventions du gouvernement sud-africain sont marquées de façon générale par les deux idéologies.

La politique étrangère de l'Afrique du Sud est marquée davantage par la promotion de valeurs démocratiques et la neutralité, amenant le gouvernement à favoriser les actions diplomatiques. La culture politique du gouvernement sud-africain pousse davantage vers les interventions diplomatiques que militaires comme dans le cas du Nigéria. La défense du panafricanisme et de l'anti-impérialisme engage le pays sur la voie de la négociation avec le GOS. Cependant, cette manière d'opérer apporte des critiques et porte une faible quantité d'actions concrètes pour régler le conflit. Une perception de concomitance du gouvernement avec les régimes violateurs des droits humains découle de cette approche. Malgré

¹⁴⁸ MURITHI, *The African Union, Pan-Africanism, Peacebuilding and Development*, Op. cit., p.30

l'apparence de faiblesse de cette approche diplomatique, l'analyse de Wafula Okumu amène la réflexion que la solution au conflit au Darfour devra être diplomatique et non pas militaire. Il affirme qu'une solution doit provenir de la table de négociation plutôt que du champ de bataille. Le DPA devrait être révisé pour être acceptable pour toutes les parties et établir une paix positive plutôt que négative. D'après Okumu, une solution politique doit être trouvée par la négociation et par la capacité du GOS de contenir les milices Janjaweed, d'empêcher l'effondrement du *Comprehensive Peace Agreement* (CPA), de faire face au mandat d'arrêt de la CPI et de normaliser les relations avec le Tchad¹⁴⁹.

La confrontation avec le GOS est écartée par le gouvernement sud-africain. Pour les décideurs, toute mesure coercitive, comme l'imposition de sanctions, est rejetée et la coopération avec le GOS est une importante prémisse pour les efforts diplomatiques. Les officiels affirment aussi que des sanctions devraient être appliquées aux forces rebelles pour balancer le mandat d'arrêt de la CPI envers le président El-Bashir. Cette déclaration peut être interprétée de deux différentes manières : soit comme un biais envers le GOS ou comme une volonté de dénoncer les exactions commises par les groupes rebelles. Il est difficile de départir dans ce cas si les efforts diplomatiques de l'Afrique du Sud proviennent d'un biais envers le GOS ou bien d'une croyance que cette approche est la meilleure dans le but de régler le conflit de manière durable.

La déclaration du Président Mbeki du 23 juin 2006 démontre bien la tendance progouvernementale dans les interventions de l'Afrique du Sud, ainsi que l'importance stratégique accordée au Soudan. Cette importance stratégique pourrait être un facteur influençant la prise de décision au sein de l'UA. Mbeki affirme que «*The AU should continue discharging its mandate in Darfur while the UN may assist in a way that is acceptable to the Sudanese government. The Sudan is an important country in the continent and anything that happens in it will have an impact in Africa*»¹⁵⁰. La réticence d'une intervention coercitive de la part de l'UA proviendrait potentiellement de considérations

¹⁴⁹ Wafula OKUMU, « AU/UN Intervention: Challenges of Protecting Civilian Populations and Ending the Conflict in Darfur », *Africa Files*, vol.10, no.3, july 2009, [En ligne], page consultée le 10 août 2009, adresse URL: <http://www.africafiles.org/atissueezine.asp#art2>.

¹⁵⁰ Jean-Jacques CORNISH, « Sudan slams UN 'forces of occupation' », *Mail and Guardian Online*, Johannesburg, 23 juin 2006

stratégiques envers le Soudan. Les références à cette importance stratégique nous amène à prioriser une analyse plus réaliste des politiques sud-africaines. La recherche de puissance dans le cas du Darfour semble être un pilier du processus décisionnel.

L'importance stratégique du Soudan peut provenir de différents facteurs. Premièrement, le Soudan, le plus grand pays de l'Afrique, a de multiples frontières communes. Le pays borde l'Égypte au nord, l'Érythrée, l'Éthiopie et la Mer Rouge à l'est, l'Ouganda, le Kenya et la RDC au sud, ainsi que la République centrafricaine (RCA), la Libye et le Tchad à l'ouest. Les enjeux touchant le Soudan peuvent avoir un impact sur les États voisins. Par exemple, la crise darfourienne s'est propagée en territoire tchadien et centrafricain où des centaines de milliers de réfugiés ont fui la violence et contribue à fragiliser des situations internes déjà difficiles¹⁵¹. Outre les déplacements de population, plusieurs groupes rebelles¹⁵², soient soutenus ou hébergés par le GOS, portent de nombreuses attaques au Tchad et en RCA en ayant pour objectif de fragiliser et renverser les gouvernements. De plus, le GOS aurait soutenu la *Lord's Resistance Army* (LRA) dans le but de déstabiliser le nord de l'Ouganda à partir de bases en territoire soudanais. En contrepartie, le gouvernement ougandais aurait soutenu à son tour le SPLM/A dans sa lutte au Sud-Soudan¹⁵³. Ces considérations stratégiques devraient cependant encourager les pays membres de l'UA et l'organisation elle-même, à intensifier les interventions, en vue de mettre un terme au conflit au Darfour, ce qui implique que des considérations stratégiques plus fortes existent envers le Soudan.

¹⁵¹ Sophie JACQUEL, « Le maintien de la paix au Tchad et en République centrafricaine : entre espoir et désillusion », Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix, Centre d'études et de recherches internationales, Université de Montréal, [En ligne], page consultée le 2 août 2009, adresse URL : <http://www.operationspaix.net/Le-maintien-de-la-paix-au-Tchad-et>.

¹⁵² Ces groupes rebelles sont le FDPC (Front démocratique du peuple centrafricain), UFDR (Union des forces démocratiques pour le rassemblement), le MLS (Mouvement de libération du Soudan), le MJE (Mouvement pour la justice et l'égalité au Darfour), l'UFDD (Union des forces pour la démocratie et le développement) et le FUC (Front uni pour le changement au Tchad). *Ibid.*

¹⁵³ GLOBAL SECURITY.ORG, *The Lord's Resistance Army (LRA)*, [En ligne], page consultée le 2 août 2009, adresse URL : <http://www.globalsecurity.org/military/world/para/lra.htm>.

Un autre facteur faisant que le Soudan est un acteur stratégique pour le continent africain provient des importantes relations économiques avec des intérêts étrangers en lien avec l'exportation de pétrole. La Chine, la Malaisie, le Japon, la Corée du Sud, l'Inde, Singapour, l'Indonésie et Taiwan sont d'importants partenaires du GOS au niveau des exportations de pétrole, mais aussi d'importation de biens de consommation. Les importations du Soudan en provenance de l'Asie comptent pour 37 % du total des importations du pays en 2005 et 2006. Le pourcentage des exportations du Soudan vers l'Asie a augmenté de 85 % pour les mêmes années. Cette augmentation provient majoritairement du pétrole¹⁵⁴. La coopération énergétique s'est établie entre la Chine et le GOS dans les années 1990, car le Soudan était vu comme un allié politique, mais aussi par l'absence de compétition due notamment à l'isolation internationale du pays africain¹⁵⁵. Depuis l'interdiction d'exploitation des ressources soudanaises par les industries occidentales ayant causé le retrait de l'importante compagnie Talisman par exemple, la Chine et d'autres pays asiatiques purent profiter des ressources pétrolières soudanaises.

La déclaration de l'importance stratégique du GOS par les décideurs sud-africains nous incite à pencher vers l'hypothèse de l'orientation des actions basées sur une conception pro-GOS, telle que dénoncée dans certains quotidiens nationaux. En effet, un des objectifs de la Renaissance africaine est d'attirer des investissements étrangers en Afrique dans le but de développer le continent. Cette volonté de maintenir de bonnes relations avec le GOS, important partenaire de pays asiatiques prêts à investir en Afrique, pourrait découler de considérations économiques.

Par ces affirmations sur l'Afrique du Sud, il est possible de dégager une certaine tendance à la détermination des interventions en fonction des intérêts nationaux du pays dans le cas particulier de la situation au Darfour. L'importance stratégique accordée au Soudan et par le fait même, au règlement du conflit au Darfour, centrée sur l'État par l'entremise de l'UA, nous rappelle Fortmann qui affirme que les organisations multilatérales peuvent

¹⁵⁴ Daniel LARGE, « Sudan's foreign relations with Asia and the politics of "looking east" », *Institut d'études de sécurité*, Paper 158, février 2008, p.4

¹⁵⁵ *Ibid.*, p.3

« jouer un rôle significatif dans les relations interétatiques, mais uniquement en tant qu'instrument politique des États membres, un instrument qu'ils peuvent utiliser, dont ils peuvent abuser ou qu'ils peuvent ignorer »¹⁵⁶. Cependant, l'importance accordée à l'UA par le gouvernement sud-africain, en affirmant que le règlement du conflit au Darfour doit provenir majoritairement d'interventions de l'UA, démontre une importance réelle accordée à l'organisation régionale. Pour les institutionnalistes, les organisations multilatérales ont un rôle réel à jouer au sein du système international en tant que lieu de socialisation des acteurs étatiques et où ses derniers peuvent intégrer les valeurs et les normes propres à l'organisation. L'intégration de normes interventionnistes mise de l'avant par l'Afrique du Sud et par le Nigéria dans l'Acte constitutif devrait être intégrée par les pays membres, à la suite de la socialisation que permet l'UA.

Il existe aussi un paradoxe entre la défense des idéologies anti-impérialistes et panafricanistes ainsi que l'affirmation du gouvernement que les interventions unilatérales de l'UA ont échoué dû au manque de soutien de la part des pays occidentaux. Ce paradoxe démontre une situation sur le continent africain où les dirigeants souhaiteraient gérer leurs propres affaires. Par contre, le manque de ressources empêche de remplir les nombreux mandats pour assurer la paix et le développement en Afrique, ce qui renforce l'idée développée par les réalistes que les organisations régionales ont de faibles possibilités pour régler les conflits. Le Président Mbeki illustre bien le dernier argument en affirmant lors d'une entrevue accordée à la BBC que

*[...] the issue of the capping of the AU forces in Darfur by the UN is entirely to do with resources. The fact of the matter is that with the best will in the world, with the determination that there is on the African continent to help solve the conflict in Darfur, we don't have the money. And even when we had to move troops – Rwandan troops for instance into the Sudan, we had the assistance of the US to fly them there.*¹⁵⁷

De plus, suite à la question: « *So you could have done the job if you had the money from the international community?* », Mbeki répond que « *If we'd had the resources of course we could do it* ». Enfin, malgré la dépendance face aux pays donateurs, le panafricanisme est toujours souvent dans les énoncés gouvernementaux. Cet extrait démontre la volonté des

¹⁵⁶ FORTMANN, *et al.*, « Introduction, L'avenir des études de sécurité... », *Op.cit.*, p.16

¹⁵⁷ SOUTH AFRICAN GOVERNMENT INFORMATION, *President Thabo Mbeki Interview with BBC Zeinab Badawi*, 24 mai 2006, [En ligne], adresse URL : <http://www.info.gov.za/speeches/2006/06053108451001.htm#dar>, page consultée le 4 février 2009.

pays africains de prendre en charge leurs affaires et de s'affranchir de la dépendance de l'aide extérieure :

BBC : « *So in that case it does look as though your mantra of African solutions for African problems is beginning to sound pretty hollow when you look at both Darfur and Zimbabwe.*

Mbeki : « *Well yes, I mean that would be [the case] if you don't know the African continent. The African continent is not made up of Zimbabwe and Darfur. If you just look at the many issues and challenges the continent has faced to which it has responded very successfully [...]* ». ¹⁵⁸

Certaines réussites ont été accomplies au Darfour. Par exemple, au niveau de l'intervention de la MUAS, un rapport de 2005 du *Brookings Institution-University of Bern Project on Internal Displacement* affirme que

l'opération, contrairement à la croyance populaire, aurait eu un impact significatif sur la région. En l'espace d'un an de déploiement au Darfour, la MUAS aurait réduit le nombre de viols et le recrutement de jeunes enfants dans les forces armées, protégé les convois et les corridors d'aide humanitaire, réduit le pillage des animaux et aidé les déplacés à retourner à leur domicile ¹⁵⁹.

La littérature recense surtout les échecs de l'UA. Makinda et Okumu soulignent que l'UA a échoué dans la région des Grands Lacs et en Somalie ainsi qu'au Darfour et au Zimbabwe ¹⁶⁰. D'après ces auteurs, les capacités de l'organisation pour maintenir la paix et la sécurité sont, pour l'instant, inadéquates. Murithi amène la réflexion que malgré les conclusions négatives de certains analystes, la constitution de l'organisation en soi est un important avancement. Il affirme que

le commentaire cynique dominant qui circule à ce moment est que la seule différence avec l'OUA et l'UA est que le « O » a été enlevé. Ce commentaire diminue ce qui est en réalité un projet à long terme de consolidation de la communauté politique en Afrique, par les Africains ce qui n'a pas été possible sur le continent depuis le XV^e siècle dû aux intérêts de différentes puissances extérieures ¹⁶¹.

¹⁵⁸ SOUTH AFRICAN GOVERNMENT INFORMATION, *President Thabo Mbeki Interview with BBC...*, *Op. cit.*

¹⁵⁹ OKUMU, « AU/UN Intervention... », *Op. cit.*

¹⁶⁰ MAKINDA, OKUMU, *The African Union, Challenges of Globalization...*, *Op. cit.*, p.118

¹⁶¹ MURITHI, *The African Union, Pan-Africanism, Peacebuilding and Development*, *Op. cit.*, p.165

Nigéria

Pour les articles de journaux du Nigéria, les opinions exprimées dépendaient de la ligne directrice du journal. La liberté de la presse au Nigéria est classée par *Freedom House*, de 2003 à 2008, comme étant « partiellement libre » comparativement à l'Afrique du Sud qui pour les mêmes années se retrouve dans la « catégorie libre »¹⁶². La situation interne nigériane est loin d'être consensuelle car des tensions existent entre différents groupes nationaux. Comme mentionné précédemment, le quotidien *Vanguard* est le plus critique envers le gouvernement. Pour ce journal, la nature de la situation au Darfour est qualifiée de terrorisme étatique et l'utilisation du simple terme de crise humanitaire par les autorités gouvernementales est critiquée telle que le démontrent ces deux extraits d'articles du quotidien : « *The situation in the Western Darfur region of Sudan where the Sudanese regime is sponsoring state terrorism against its citizens is a case of concern to Africa and the international community* » et

*Africa's leaders persist in minimizing the international crimes being committed in Darfur as a 'humanitarian crisis', very much redolent of acts of nature like a flood, earthquake or hurricane. [...] While this bureaucratic rigmarole goes on, the people of Darfur are being savaged and the continent's rulers shrink from their moral and legal duty to call the crime by its name, Genocide.*¹⁶³

Ces citations démontrent qu'il existe hors de tout doute l'existence de groupes remettant en question le pouvoir central. Abdul Raufu Mustapha affirme même que « l'enjeu n'est pas l'existence de l'État du Nigéria, mais plutôt son incapacité à développer un consensus sur des enjeux nationaux et étrangers vitaux due aux intérêts et perceptions conflictuels »¹⁶⁴. Les efforts d'harmonisation des intérêts nationaux et de la politique étrangère sont mis en péril par les multiples fractures entre les différents groupes du pays. Par exemple, la région du Delta du Niger est le cas de rupture le plus connu entre le gouvernement central et un groupe identitaire. La période de la dictature militaire de Sani Abacha des années 1990 a amené des épisodes de répression et d'utilisation de la force de façon disproportionnée dans le but de mater la dissidence de la région. Les droits fondamentaux de la population civile ont été à

¹⁶² FREEDOM HOUSE, *Freedom of the Press* [En ligne], page consultée le 16 avril 2009, adresse URL : <http://www.freedomhouse.org/template.cfm?page=16>.

¹⁶³ SANS AUTEUR, « Darfur : the New Name of Genocide », *Vanguard*, Nigeria, 1 octobre 2004

¹⁶⁴ MUSTAPHA, « The three faces of Nigeria's foreign policy... », *Op. cit.*, p50

maintes reprises violés¹⁶⁵. Le dernier exemple de fracture de l'État est celui des inégalités entre le Sud et le Nord du pays. Des données de 2005 démontrent que le taux d'éducation des filles dans le Sud-est et le Sud-ouest du pays atteint respectivement 85 % et 89 % contrairement à 20 % au Nord-est et 25 % au Nord-ouest¹⁶⁶. Certains auteurs identifient la dislocation de l'État nigérian comme un facteur mettant en péril le climat d'ordre relatif qui règne dans le pays¹⁶⁷. Ce phénomène rend l'élaboration d'une politique étrangère acceptée par la majorité des citoyens nigériens impossibles.

Contrairement au quotidien *Vanguard*, une tendance très forte se dessine en faveur du panafricanisme dans les autres tabloïds. Des termes forts sont utilisés pour défendre cet idéal comme le démontre cet extrait :

*What many of us may not realise is that anytime an African or black man is portrayed in poor light in any part of the world, such negative portraiture somehow rubs off on any African or Blackman anywhere else in the world. As far as other peoples of the world are concerned, there is no difference between a Nigerian, a Liberian, a Sudanese or a Sierra Leonean. If one African country is in crisis, the rest of the world will talk about it in derogatory terms as one more example of Africa's poverty, conflict or disease. We have become, or rather, have remained the sick continent or sick people of the world. The world talks about us and our problems as if we were children. This image itself is very sickening and all Africans and black people all over the world should join people like President Obasanjo to put an end to, or nip in the bud, potential or real conflicts that have done so much to portray us as people who cannot manage our affairs by ourselves*¹⁶⁸.

Cet extrait démontre à quel point le sentiment panafricaniste est encore fort de nos jours. La défense du panafricanisme par le gouvernement amène davantage vers l'intervention militaire que vers la diplomatie, malgré une implication importante à ce niveau notamment lors des sommets d'Abuja ayant mené à l'élaboration du DPA. Le Nigéria détient un passé militaire important autant au niveau des régimes politiques qui se sont succédé, mais aussi dans ses relations extérieures. Comme mentionné précédemment, le Nigéria détient une culture d'intervention militaire pour maintenir la paix très forte. Par exemple, le pays a été un

¹⁶⁵ ADEBAJO, « Hegemony on a shoe string: Nigeria's post-Cold War foreign policy », *Op. cit.*, p.15

¹⁶⁶ MUSTAPHA, « The three faces of Nigeria's foreign policy... », *Op. cit.*, p.48

¹⁶⁷ ADEBAJO, « Hegemony on a shoestring... », *Op. cit.*, p.1-2

¹⁶⁸ Emmanuel OJIM, « Sudan: Darfur Peace Deal: Obasanjo's Triumph », *Daily Trust*, Abuja, 9 may 2006, [En ligne], page consultée le 11 février 2009, adresse URL : <http://allafrica.com/stories/200605090742.html>,

des piliers de la création de l'ECOMOG en 1975 et s'est impliqué dans les missions de paix au Tchad (1979-1982), au Libéria (1990-1998 et 2003) et en Sierra Leone (1997-2000)¹⁶⁹. Le Nigéria a déboursé 90 % des frais reliés à l'opération de l'ECOMOG au Libéria¹⁷⁰. Cette culture de l'implication dans les missions de paix comme outil pour exercer la politique étrangère du pays se reflète dans les actions du gouvernement nigérian envers le conflit au Darfour.

Le moyen privilégié par l'État nigérian reste l'intervention militaire, par l'entremise des missions de paix. En effet, le pays fournissait un total de 3064 effectifs militaires et policiers au sein de la MINUAD¹⁷¹. Ce nombre est le plus élevé pour l'ensemble des pays africains contributeurs. En comparaison, l'Afrique du Sud fournit 759 effectifs. Un des fondements de la politique étrangère du Nigéria provient du fait que le pays s'est donné la mission et la responsabilité de protéger la paix sur l'ensemble du continent. Cette considération provient de la conception que le pays est le leader de l'Afrique découlant de l'importante population et de la puissance économique. Cet élément vient de nouveau confirmer les hypothèses des constructivistes qui affirment que les intérêts nationaux sont le produit des identités et qu'ils dépendent du contexte social, historique et politique¹⁷². L'élaboration de la politique étrangère du Nigéria est fortement influencée par des idéologies justifiant les actions du pays.

En effet, cette caractéristique importante ressort des articles : le pays y est identifié comme le leader de l'ensemble du continent africain et les actions gouvernementales sont glorifiées. Le premier président Nnamdi Azikiwe parlait de « la destinée historique et manifeste du Nigéria sur le continent africain », tandis que quelques années plus tard, Bola Ige, ministre de la Justice, déclarait que : « Je crois que le Nigéria sera la première superpuissance noire... ». D'après les sources, il est de la responsabilité du Nigéria d'assurer la paix en Afrique entre autres, par le biais des missions de paix comme le démontre ce passage d'un article du *Daily Trust* :

¹⁶⁹ AJIBEWA, « International Constraints on Foreign Policy Formulations... », *Op. cit.*, p.90

¹⁷⁰ SALIU, « Nigeria and Peace Support Operations... », *Op. cit.*, p.105

¹⁷¹ RÉSEAU FRANCOPHONE DE RECHERCHE SUR LES OPÉRATIONS DE PAIX, *Mission des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour*, *Op. cit.*

¹⁷² HOPF, « The Promise of Constructivism in International Relations Theory », *Op. cit.*

*And Obasanjo is right. God has bestowed on Nigeria the leadership of Africa. The sheer size, population and resource endowment of Nigeria are not without a reason. God has certainly given to Nigeria the manifest destiny to lead Africa and the black race out of conflict and poverty. By showing concern when an African country is in trouble, Nigeria is fulfilling her manifest destiny*¹⁷³.

Le pays doit remplir ce rôle notamment pour assurer la sécurité interne du pays, mais aussi pour libérer le continent africain de maux tels que la guerre et la pauvreté. Ce rôle de leadership que s'est octroyé le pays depuis son indépendance en 1960 a guidé l'élaboration et l'opérationnalisation de la politique étrangère. Comme affirmées par Adeyeye Adebajo, les actions des leaders nigériens sont marquées par le « syndrome du grand frère »¹⁷⁴. Cette métaphore représente le rôle du grand frère expérimenté et responsable de la protection de ses semblables plus jeune, soit les pays voisins du Nigéria, plus pauvres et faibles. Cette représentation paternaliste et glorieuse est utilisée couramment par les diplomates, les journalistes et les universitaires et suscite la grogne des États de l'Afrique de l'Ouest. Le leadership du Nigéria n'est pas remis en question dans la région. Cependant, le penchant pour la diplomatie unilatérale et arrogante peut irriter les sensibilités de pays africains toujours en quête d'indépendance. Ce sentiment de puissance est bien réel auprès des diplomates nigériens. L'ancien ambassadeur du Nigéria à Washington a déjà affirmé que le pays « a été reconnu comme pouvoir régional en Afrique de l'Ouest. Cette région est la nôtre et nous avons le droit d'aller en guerre. C'est une sorte de doctrine Monroe »¹⁷⁵. Un des fondements idéologiques de la politique étrangère nigérienne provient aussi du fait que le pays serait la plus grande nation africaine et qu'un Africain sur cinq est nigérien. Ce fondement a créé un sentiment de responsabilité de protéger et de porte-parole des populations opprimées. Yakubu Gowon, ancien leader nigérien de 1966 à 1975, affirme que : « Les peuples d'ascendance africaine dans le monde, voient dans un Nigeria fort, une banderole d'espoir et un instrument pour obtenir le respect de l'Homme noir, si longtemps dégradé »¹⁷⁶.

Cette recherche de puissance par l'État nigérien et la grande volonté de s'implanter en tant que leader du continent semblent être deux intérêts fondamentaux du Nigéria. L'approche réaliste explique cette quête de puissance par l'anarchie du système international

¹⁷³ OJIM, « Sudan: Darfur Peace Deal... », *Op. cit.*

¹⁷⁴ ADEBAJO, « Hegemony on a shoe string », *Op. cit.*, p.13

¹⁷⁵ Traduction libre de l'auteure. ADEBAJO, « Hegemony on a shoe string », *Op. cit.*, p.13

¹⁷⁶ ADEBAJO, « Hegemony on a shoe string », *Op. cit.*, p.14

qui détermine selon Morgenthau, la poursuite de l'intérêt national fondamental de chaque État : la survie physique, politique, économique et culturelle, menacée par les autres États¹⁷⁷. Comme démontré précédemment, il existe effectivement une lutte pour le leadership sur le continent africain entre les principales puissances, surtout entre l'Afrique du Sud, le Nigéria et l'Égypte. Cependant, l'approche constructiviste est pertinente car les actions du Nigéria sont grandement teintées par l'idéologie de la mission de leader du continent. La dominance des idées comme fondement de la politique étrangère est une caractéristique majeure pour le Nigéria.

Enfin, comme dans le cas de l'Afrique du Sud, les interventions pour mettre un terme au conflit doivent venir de l'UA et le gouvernement nigérian est contre les sanctions imposées au GOS. « *Echoing the sentiments of the people of Sudan, Obasanjo warned, "That [des sanctions] would be a great disaster to Sudan, the government, the people and indeed for Africa" adding, "I believe that we [les leaders africains] can manage it and we will manage it."* »¹⁷⁸. Le gouvernement souligne que l'UA doit prendre des mesures décisives pour mettre un terme au conflit. Par exemple, en assurant le désarmement des Janjaweed, promouvoir l'État de droit, le respect des droits humains, le développement et la démocratie au Darfour. Comme l'Afrique du Sud, les sanctions contre le GOS sont écartées. Cette affirmation peut aussi être interprétée comme un biais envers le GOS ou bien comme l'accent mis sur les efforts diplomatiques pour régler le conflit. Malgré la prédominance des opérations militaires de paix, le gouvernement peut vouloir souligner, par les déclarations s'opposant aux sanctions, l'importance des interventions diplomatiques et de la coopération du GOS pour rétablir la paix. Comme avancé précédemment, le Nigéria se trouve dans une situation interne délicate au niveau du respect des droits humains. La région du Delta du Niger, riche en pétrole, est très instable dû à la répression gouvernementale et aux actions de groupes belliqueux. Le pays n'est pas en bonne position pour demander des actions musclées ou dénoncer la situation interne soudanaise.

¹⁷⁷ MORGENTHAU, *In Defense of the National Interest...* », dans BURCHILL, *The National Interest...*, *Op. cit.*, p.37

¹⁷⁸ Josephine LOHOR, « Sudan: Darfur: 4-Point Draft Agenda Adopted in Abuja », *This Day*, Lagos, 25 août 2004, [En ligne], page consultée le 19 février 2009, adresse URL : <http://allafrica.com/stories/200408250274.html>.

Ces deux visions semblent entrer en contradiction, comme dans le cas de l'Afrique du Sud. D'un côté, l'accent mis sur l'UA pour résoudre le conflit est davantage influencé par l'approche institutionnaliste. De l'autre, la protection de la souveraineté étatique et la non-interférence dans les affaires internes semblent être favorisées, renforçant la vision réaliste des relations internationales de la part du Nigéria et de l'Afrique du Sud. Une tendance très apparente vers la poursuite des intérêts stratégiques est présente pour le Nigéria. Cependant, le ministre des Affaires étrangères Ojo Maduekwe affirme que :

*We would not abandon Sudan at this stage; we would defend its rights as a sovereign state and also the office of the sitting president, which we would be the first to defend. But sovereignty is not an instrument of repression. Sitting presidents whether in Africa or anywhere else should stand up for the rights of their people and stop sitting on them*¹⁷⁹.

Malgré des affirmations visant la défense des droits humains et un engagement réel du pays dans la résolution des conflits sur le continent africain, la politique étrangère du Nigéria semble s'orienter davantage vers la quête de puissance. Cette quête de puissance du Nigéria en lien avec le conflit au Darfour semble s'articuler entre autres par l'entremise d'une implication de première ligne au sein de la MINUAD.

¹⁷⁹ Damilola OYEDELE, « Nigeria: Govt - Sudanese President's Indictment By ICC Ill-Timed », *This Day*, Lagos, 25 juillet 2008, [En ligne], page consultée le 19 février 2009, adresse URL : <http://allafrica.com/stories/200807250107.html>.

B. Position et intérêts de l'Afrique du Sud et du Nigéria dans les énoncés gouvernementaux

Les résultats de la recherche pour les énoncés gouvernementaux seront exposés pour l'Afrique du Sud, puis pour le Nigéria. Tout d'abord, des tableaux récapitulatifs résument les points centraux trouvés dans les énoncés selon les thèmes élaborés. Les principaux acteurs étatiques dont les énoncés font mention sont pour l'Afrique du Sud, le président Thabo Mbeki, le ministère des Affaires étrangères par l'entremise de notes suite à des breffages médiatiques et des ministres tels qu'Aziz Pahad, le ministre des Affaires étrangères. Pour le Nigéria, des énoncés du président Obasanjo et de différents ministres ont été trouvés par la recherche dans les quotidiens nationaux.

Tableau 3.3 : Représentation des positions nationales dans les énoncés gouvernementaux de l'Afrique du Sud

Thèmes	Éléments centraux de la position nationale
Nature de la situation au Darfour	Crise humanitaire
Idéologie de l'intervention	Défense du multilatéralisme
Position face à l'UA	Alignement complet sur les positions de l'UA
Interprétation des résultats des interventions de l'UA	Les interventions unilatérales de l'UA ont échoué dû au manque de ressources, d'où la nécessité du soutien des pays occidentaux et de l'ONU
Orientations des interventions étatiques	Les autorités gouvernementales soudanaises doivent jouer des rôles prédominants pour régler le conflit
Intérêts nationaux	Aucune information n'a été trouvée sur ce point

Tableau 3.4 : Représentation des positions nationales dans les énoncés gouvernementaux du Nigéria

Thèmes	Éléments centraux de la position nationale
Nature de la situation au Darfour	Désastre humanitaire
Idéologie de l'intervention	Un accent est mis sur l'importance du leadership du Nigéria sur l'ensemble du continent et sur la nécessité de maintenir de bonnes relations multilatérales avec le GOS
Position face à l'UA	Le gouvernement soutient la MINUAD (rôle central des missions de paix pour le Nigéria)
Interprétation des résultats des interventions de l'UA	La résolution du conflit est un échec dû notamment au manque de connaissance des enjeux
Orientations des interventions étatiques	Le gouvernement soutient les efforts multilatéraux comme la mise en place des accords de paix et le déploiement de la force hybride de l'UA et de l'ONU (MINUAD), mais peu de résultats ont été obtenus
Intérêts nationaux	Le gouvernement souhaite assurer la sécurité des citoyens du Nigéria et conserver l'accès au couloir aérien

Afrique du Sud

Plusieurs énoncés de représentants du gouvernement ont été trouvés dans les articles retenus, c'est pourquoi ces éléments seront analysés avec les énoncés et les discours du gouvernement sud-africain. Le gouvernement identifie la situation au Darfour comme une crise humanitaire et centre ses actions sur la base du multilatéralisme :

While the SA Government has taken keen interest in the resolution of the Darfur conflict and the ensuing humanitarian crisis, a fundamental objective of South Africa's foreign policy is to deal collectively with problems occurring in other African countries in regional and continental bodies established specifically for this purpose¹⁸⁰.

Cette orientation implique un alignement complet sur les politiques de l'UA, tel que souligné par le *Deputy President Zuma* : « [...] *South Africa will continue to work, within and through the AU Peace and Security Council, towards the resolution of the Darfur crisis and will not*

¹⁸⁰ SOUTH AFRICAN GOVERNMENT INFORMATION, *Questions put to Deputy President Zuma for Oral Reply in the National Assembly for Oral Reply*, 19 août 2004, [En ligne], page consultée le 4 février 2009, adresse URL : <http://www.info.gov.za/speeches/2004/04082308151005.htm>.

make any unilateral statements on the crisis»¹⁸¹. Les autorités sud-africaines accordent beaucoup d'importance à la place de l'UA dans la résolution des conflits, ce qui renforce l'idée des institutionnalistes que les organisations régionales multilatérales détiennent un rôle déterminant en matière de sécurité. L'UA est un lieu de socialisation où les acteurs étatiques peuvent intégrer les valeurs et les normes propres à l'organisation, comme la nécessité de l'intervention lors d'une circonstance grave, la défense de l'anti-impérialisme et du panafricanisme. Malgré l'intégration de normes favorisant des interventions pour mettre un terme aux conflits sur le continent, il est important de garder à l'esprit ce que Macfarlane et Weiss affirmaient précédemment :

la soi-disant supériorité comparative des organisations régionales en matière de conflits locaux – supériorité qui découlerait de leur familiarité avec les questions régionales, de l'éloignement des puissances étrangères et de l'impératif de s'occuper des crises qui les concernent directement – est plus que contrebalancée par des désavantages pratiques comme la partisanerie, les rivalités locales et le manque de ressources¹⁸².

Cet alignement complet sur les politiques de l'UA et l'engagement envers le multilatéralisme justifie la position nationale misant sur la diplomatie pour régler le conflit. Par contre, l'absence de déclarations et d'actions unilatérales, ainsi que l'affirmation de l'importance stratégique du Soudan en Afrique, suscite des questionnements au niveau de l'intention de l'alignement complet à l'UA. Comme mentionnée précédemment, l'idée de la situation de biais envers le GOS se renforce avec la volonté du gouvernement sud-africain de ne pas faire de déclarations allant à l'encontre de la position du GOS. La position sud-africaine se qualifie de prudente face à une importante crise pour un joueur crucial au niveau de la politique continentale.

Les représentants du gouvernement sud-africain expriment une forte tendance à accorder une grande importance à la place du GOS dans le processus de règlement du conflit en affirmant entre autres que « [...] *it is important that both of these processes should proceed and both of them require the very active participation of President Al Bashir and even to discuss the Darfur matter* »¹⁸³ et « *We will be talking to the government of Sudan to*

¹⁸¹ SOUTH AFRICAN GOVERNMENT INFORMATION, *Questions put to Deputy President Zuma for Oral Reply in the National Assembly for Oral Reply*, *Op. cit.*

¹⁸² MACFARLANE, WEISS, « Regional Organizations and Regional Security », *Op. cit.*, p.11

¹⁸³ SOUTH AFRICAN GOVERNMENT INFORMATION, *President Mbeki's interview with SABC on the conclusion of the inaugural European Union-South Africa (EU-SA) Summit, 25 July 2008, Bordeaux, France*,

*discuss these matters and together with the AU, see how we can address this matter*¹⁸⁴. Le GOS est effectivement un acteur majeur dans le conflit se déroulant au Darfour, ce qui implique qu'il doit participer activement au règlement de la situation. Une négociation ne peut s'effectuer sans le gouvernement du territoire où le conflit a lieu et surtout lorsque celui-ci détient une part importante dans la perpétration des violences.

Comme mentionné précédemment, l'État sud-africain est opposé aux sanctions appliquées à l'encontre du GOS et souligne l'importance stratégique du Soudan pour l'ensemble du continent. Les officiels sont contre l'imposition de sanctions au GOS mais seraient en faveur de la possibilité d'en appliquer aux groupes rebelles dans le but de balancer les interventions s'il y a lieu. Cette affirmation est survenue à la suite du mandat d'arrêt de la CPI stipulant que le président El-Béshir devrait être jugé pour crimes contre l'humanité : « *SA's ambassador to the United Nations believes the pending indictment of Sudanese President Omar el-Bashir is unbalanced because no equivalent action is being taken against the rebel groups fighting the Sudanese government in Darfur* »¹⁸⁵. Ces affirmations semblent renforcer l'idée de l'existence d'un biais envers le GOS mais signifient aussi que la résolution du conflit ne peut se faire qu'avec la coopération de l'État soudanais¹⁸⁶. Par exemple, l'ambassadeur sud-africain à l'ONU aurait lutté pour écarter les menaces de sanctions à l'encontre du Soudan, pour permettre le déploiement de la MINUAD au Darfour¹⁸⁷.

27 juillet 2008, [En ligne], page consultée le 5 février 2009, adresse URL : <http://www.info.gov.za/speeches/2008/08072815451001.htm>.

¹⁸⁴ SOUTH AFRICAN GOVERNMENT INFORMATION, *President Mbeki's interview with SABC on the conclusion of the inaugural European Union-South Africa (EU-SA) Summit...*, *Op. cit.*

¹⁸⁵ Peter FABRICIUS, « SA ambassador to UN moves to block Bashir's indictment », *The Star*, Johannesburg, 17 juillet 2008, p.e4

¹⁸⁶ STENT, « SA's intervention in African conflicts... », *Op. cit.*

¹⁸⁷ Dennis CAVERNELIS, « Time to get tough », *Cape Times*, Cape Town, 30 octobre 2007, p.e1

Nigéria

Les énoncés gouvernementaux du Nigéria s'alignent de façon générale sur les éléments mentionnés précédemment. Le rôle de leadership du pays est souligné par les représentants. Ce rôle est notamment rempli par la grande implication du pays au sein des forces de maintien de la paix. L'accent est aussi mis sur l'importance de maintenir de bonnes relations multilatérales avec le GOS comme le démontre cet extrait :

The relationship between Nigeria and Sudan has been excellent. This has been the case for quite a long time because just as we need Sudan, Sudan needs Nigeria. Nigeria needs Sudan because we have a large number of Nigerians living in Sudan and when I say a large number, we are talking of a number between 6 and 7 million. We need Sudan because we need Sudanese airspace and land for the holy pilgrimage to Saudi Arabia. We fly their territory and some who are on pilgrimage travel by road. Sudan needs Nigeria because whether anybody likes it or not, Nigeria, by virtue of its population, economy and the other attributes is the most important country in Africa. [...] So in both ways, the two countries need each other and I'm happy to say that the relationship between the government, the people of Sudan and Nigeria is excellent. Particularly, the relationship between President al-Bashir of Sudan and President Obasanjo can be characterized as excellent. On the whole, there is a bilateral and fruitful relationship between the two countries¹⁸⁸.

Ce représentant affirme directement que le pays doit assurer la sécurité des citoyens nigériens au Soudan et maintenir l'accès au couloir aérien traversant ce pays. Ces affirmations semblent démontrer une tendance vers la poursuite d'intérêts nationaux. La rhétorique démographique affirmant qu'environ un Africain sur cinq et un habitant de l'Afrique de l'Ouest sur deux sont Nigériens est utilisée comme justification de l'implantation du leadership du pays sur l'ensemble du continent¹⁸⁹. Cette puissance démographique ajoutée à celle économique justifie le rôle de chef de file du continent et la quête de puissance. Un accent est mis dans cet extrait sur les bonnes relations avec le GOS et l'importance de les garder intactes. Cette volonté justifierait la faible pression exercée sur le GOS par le Nigéria.

¹⁸⁸ Jibrin ABUBAKAR, Elakanah CHAWAI, « Nigeria: We Are Building a Nigerian Community in Sudan - Ambassador Dahiru », *Daily Trust*, Abuja, 1 august 2006, [En ligne], page consultée le 11 février 2009 adresse URL : <http://allafrica.com/stories/200608010663.html>.

¹⁸⁹ GAMBARI, « From Balewa to Obasanjo : The theory and practice of Nigeria's foreign policy », *Op. cit.*, p.59-

Les énoncés démontrent, comme dans le cas de l'Afrique du Sud, un alignement complet sur les politiques de l'UA. Le gouvernement nigérian appuie aussi les efforts multilatéraux de règlement du conflit. Le pays s'implique dans la MINUAD et épaula la mise en œuvre des accords de paix, principalement le DPA ayant été élaboré lors des pourparlers d'Abuja. Cependant, il est toujours présent chez les leaders nigériens la volonté de développer la puissance du pays au-delà de leur zone d'influence traditionnelle, c'est-à-dire l'Afrique de l'Ouest. Cette volonté de puissance très présente au Nigéria relève davantage des conceptions réalistes. De plus, il fut démontré que le fondement de la politique étrangère est grandement influencé par des idéologies. Enfin, malgré les efforts déployés, le gouvernement nigérian soutient que peu de résultats ont été obtenus, car les enjeux du conflit n'ont pas bien été compris et le manque de capacité mine la résolution du conflit.¹⁹⁰

¹⁹⁰ « *The absence of consistency in policies and directions generally has crippled many government policies. But more seriously I think is the absence of capacity. Take the Darfur peace talks for instance. What is called the Darfur peace agreement is really no agreement because it does not even address the fundamental problems* ». SANS AUTEUR, « Security Not a Waste of Money – Bugaje », *Daily Trust*, Abuja, 3 august 2006, [En ligne], page consultée le 11 février 2009, adresse URL : <http://allafrica.com/stories/200608020821.html?page=2>. « *They are just bureaucrats, they were given a job to do, they were looking at the budget and they were just running around. This is why we have kept bringing these people here and nothing really gets achieved* ». Ibid.

C. Conclusion

Pour l'Afrique du Sud, une tendance à la poursuite des intérêts étatiques semble émerger des énoncés et des médias. Les idéologies panafricanistes dominent le discours gouvernemental concernant la situation au Darfour. D'après la perception de critiques envers le gouvernement pour le cas du Darfour, la défense des droits humains et de la démocratie ne semblent pas aller de pair avec la promotion des idées panafricanistes et anti-impérialistes. Ces fondements idéologiques orientant les interventions du gouvernement sud-africain influenceront aussi ses actions au sein de l'UA. Le président Mbeki affirme, lors d'une entrevue, que les faibles réussites de l'UA au niveau du règlement du conflit au Darfour ne sont pas représentatives des résultats positifs obtenus ailleurs sur le continent. Cette affirmation peut être interprétée comme la défense des idéologies mentionnées précédemment, mais aussi comme la démonstration que l'UA a des réussites sur le continent.

Les autorités sud-africaines misent sur les actions diplomatiques et multilatérales dans le but de résoudre le conflit au Darfour. Il a aussi été démontré que les leaders sud-africains soulignent l'importance de l'alignement complet sur les actions de l'UA. Ces actions sont décrites dans les articles critiquant le pouvoir central comme un manque de dureté et de biais en faveur d'un État défendant l'idéologie anti-impérialiste. Cette approche diplomatique amène de faibles actions concrètes laissant une perception de concomitance avec le GOS. Les leaders s'opposent aussi aux sanctions contre le GOS et à toute autre action coercitive. Cependant, malgré ces perceptions, certains auteurs avancent que la solution au conflit ne peut être que politique. Dans ce cas, il est difficile de déterminer si les efforts du gouvernement sud-africain proviennent davantage d'un biais envers le GOS ou plutôt de l'utilisation de la diplomatie comme moyen de résoudre le conflit durablement.

Il existe quelques différences et similarités entre les idées exposées dans les articles et les énoncés gouvernementaux. Une similitude se retrouve dans certains articles exposant une critique provenant de la population et d'universitaires dénonce la faiblesse des actions et

de la position du gouvernement. Cette critique expose une perception à l'orientation des politiques nationales concernant le Darfour en faveur de mesures pro-GOS, ce qui a été par la suite confirmé par les énoncés des représentants. Pour renforcer cette perception, l'omission de déclarations unilatérales et l'alignement total sur l'UA concernant la situation au Darfour accroissent l'idée que le gouvernement sud-africain est biaisé en faveur du GOS et tend à défendre la souveraineté étatique ainsi que la non-interférence dans les affaires internes.

De surcroît, les affirmations voulant que le Soudan représente un pays important stratégiquement, le gouvernement sud-africain adopte une approche centrée sur la diplomatie et s'oppose aux sanctions ainsi qu'à d'autres mesures coercitives corroborent l'hypothèse de la poursuite d'intérêts nationaux. Il a été exposé que le Soudan est un acteur stratégique pour le continent, d'abord au niveau de sa situation géographique. Partageant ses frontières avec neuf États, les enjeux peuvent se répandre d'un pays à un autre comme dans le cas de l'étalement de la crise du Darfour, au Tchad et en RCA. Par contre, ces considérations devraient stimuler le règlement du conflit au Darfour par les deux États membres de l'UA étudiés et par l'organisation même. Cette réflexion mène à l'analyse de l'importance stratégique économique du Soudan. Le GOS entretient des relations commerciales cruciales avec plusieurs pays asiatiques tels que la Chine, la Malaisie, l'Indonésie et plus récemment avec l'Inde. Ces relations influencent certainement les actions de l'Afrique du Sud et du Nigéria envers le GOS dans le but de maintenir les investissements étrangers sur le continent. Il a même été démontré préalablement que cette considération est un pilier central de la politique étrangère sud-africaine. Makinda et Okumu affirment que « la quête de l'Afrique du Sud pour le leadership continental est conduite par l'intérêt économique de sécuriser les marchés pour son secteur industriel en expansion »¹⁹¹.

Le gouvernement du Nigéria démontre, comme l'Afrique du Sud, une tendance à la poursuite des intérêts nationaux dans le cadre du règlement du conflit au Darfour. Une forte tendance se dessine envers la promotion du panafricanisme. L'État nigérian glorifie ses

¹⁹¹ MAKINDA, OKUMU, *The African Union, Challenges of Globalization...*, Op. cit., p.72

propres actions et s'affirme en tant que leader du continent africain. La promotion de ces idées pousse les actions du Nigéria davantage vers celles de nature militaire au sein des missions de paix, comme c'est le cas depuis les dernières décennies. L'affirmation du pays en tant que leader du continent crée pour les dirigeants nigériens une sorte de responsabilité de protéger la paix sur l'ensemble du continent. Outre cette mission, le pays souhaite maintenir la paix pour assurer la sécurité nationale. Le Nigéria, par la déclaration de leur rôle de leader continental, souhaite étendre sa puissance au-delà de sa zone d'intérêt traditionnelle. L'État nigérien poursuit deux intérêts fondamentaux, soit le développement de sa puissance et de son leadership continental, par l'entremise de ses actions externes.

Le pays préconise aussi un alignement complet sur les organisations régionales et rejette de possibles sanctions contre le GOS, ce qui nuirait aux relations entre les deux pays. Ces éléments tendent vers la domination de la poursuite des intérêts nationaux dans le processus de règlement du conflit au sein de l'UA et illustrent, comme dans le cas de l'Afrique du Sud, l'importance stratégique du Soudan. Cette influence éloigne les interventions coercitives et oriente davantage les actions vers le respect de la souveraineté étatique, malgré l'intégration des nouvelles normes en rupture avec le passé de l'OUA. Cette analyse crée une perception de connivence envers le GOS comme pour l'Afrique du Sud.

Malgré des approches différentes au niveau de l'intervention, les deux pays étudiés démontrent une tendance vers la poursuite d'intérêts nationaux. Les deux membres sont influencés par la défense d'idéologies qui les amènent à poser des actions faibles pour maintenir de bonnes relations avec le Soudan. La poursuite de ces intérêts nationaux mine à un certain niveau le processus de règlement du conflit en exerçant peu de pression sur les parties en conflit. Ce facteur représenterait une des facettes du manque de volonté politique traitée par différents auteurs, comme démontré dans la revue de littérature. Malgré ce manque de volonté politique, les deux pays s'impliquent dans le règlement du conflit. Dans le cas du Nigéria, la recherche de puissance et de leadership continental, ainsi que la croyance en la responsabilité de protéger la paix en Afrique, pousse le pays à s'impliquer

massivement dans les missions de paix au Darfour. L'Afrique du Sud déploie des efforts au niveau diplomatique, comme pour le Nigéria.

Dans la prochaine section, la position de la Conférence et du CPS concernant la situation au Darfour est étudiée pour permettre l'étude de l'influence des intérêts nationaux sur les politiques de l'UA. La recherche ne permettra pas de déterminer les intentions réelles de l'État sud-africain et nigérian hors de tout doute, mais lancera des pistes de réflexion sur l'interférence des intérêts nationaux dans la prise de décision au sein de l'UA. Au niveau de l'influence sur le processus de prise de décision de l'UA, nous pouvons observer un alignement entre la position nationale de l'Afrique du Sud et du Nigéria, ainsi que celle de l'organisation. Malgré certaines menaces de sanctions dans les années 2007 et 2008, l'UA prône des actions non coercitives, centrées sur le GOS et la bonne volonté des parties. Face à la situation au Darfour, l'UA privilégie la défense de la souveraineté étatique et base ses interventions sur les intérêts étatiques. Les principes de protection de la population et des droits humains cèdent le pas aux considérations traditionnelles de la non-interférence dans les affaires internes malgré l'intégration de normes interventionnistes dans l'Acte constitutif.

IV. POSITION DE LA CONFÉRENCE ET DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE

La position de l'UA, plus précisément de la Conférence et du CPS, est analysée dans cette section par l'entremise de documents officiels de l'organisation. Pour effectuer cette analyse, des documents officiels ont été utilisés, soit les documents intitulés Décisions et déclarations pour la Conférence et des communiqués du CPS. Les thèmes utilisés lors de l'analyse des médias écrits et des énoncés ont été quelque peu remaniés pour s'adapter à l'objet de l'étude. Deux tableaux résumant les positions des deux organes précèdent l'analyse. Enfin, il est possible de retrouver des tableaux récapitulatifs détaillés des sources et des citations en annexe 6 (Position de la Conférence et du Conseil de paix et de sécurité de l'UA).

Pour donner suite à cette section, une analyse finale déterminera si les décisions prises dans les documents officiels de l'organisation respectent les normes et les valeurs de l'Acte constitutif et si ces dernières s'alignent aux intérêts nationaux du Nigéria et de l'Afrique du Sud.

Tableau 4.1 : Position du Conseil de paix et de sécurité sur la situation au Darfour

Thèmes	Éléments centraux de la position
Nature de la situation au Darfour	La situation au Darfour est qualifiée de situation humanitaire grave et la base du conflit est de nature socio-économique et politique
Idéologie de l'intervention	Le droit international humanitaire et les droits humains doivent être respectés par l'entremise de la médiation, du dialogue et de la bonne foi des parties en conflit
Orientations des interventions	1. Le GOS est responsable de traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'Homme, doit faciliter le travail des agences humanitaires et des ONG et désarmer les milices Janjaweed et autres groupes armés 2. L'organisation demande au JEM et au SLA de fournir les informations concernant leur position sur le terrain aux forces de paix 3. La communauté internationale, les États membres et les autres

	partenaires (ONU, Conseil de sécurité, etc.) doivent soutenir les actions de l'UA - Différentes mesures ont été mises en place au fil des années comme la Commission de suivi du cessez-le-feu, le Médiateur de l'UA, la MUAS, la MINUAD et l'Envoyé spécial du président de la Commission pour le Darfour - Des sanctions possibles seront imposées contre toute partie qui entraverait les Pourparlers de paix d'Abuja ou qui constituerait un obstacle au processus de paix au Darfour. L'organisation promeut l'exercice d'une pression continue et renforcée de la part des dirigeants africains et d'autres parties prenantes sur les parties en conflit - Une mission de paix robuste est nécessaire - Les interventions doivent respecter la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Soudan
Interprétation des résultats des interventions	Les hostilités dirigées contre les forces de paix doivent arrêter, car les missions devront cesser. Une absence de progrès dans le processus politique et la continuation des violences contre la population civile est notée.

Tableau 4.2 : Position de la Conférence sur la situation au Darfour

Thèmes	Éléments centraux de la position
Nature de la situation au Darfour	Malgré la grave crise humanitaire et la violation des droits humains, la situation ne peut être qualifiée de génocide
Idéologie de l'intervention	Défense du multilatéralisme, de la coopération, de la médiation et de la négociation. Le règlement du conflit doit se faire par l'entremise d'une solution politique.
Orientations des interventions	- Les violateurs des droits humains doivent être traduits en justice - La Conférence se félicite des actions du GOS comme le désarmement des milices et autres groupes armés et la facilitation de l'accès pour les ONG, etc. - L'UA doit jouer un rôle de premier plan, avoir le soutien de la communauté internationale et de tous les autres acteurs impliqués pour assurer des ressources matérielles et financières adéquates et pour porter une assistance humanitaire - Déploiement de forces de paix
Interprétation des résultats des interventions	Une absence de progrès dans le processus politique est notée (continuation de la violence et violations des droits humains de la population civile)

A. Position de l'UA : la Conférence et le Conseil de paix et de sécurité

La prochaine analyse est effectuée selon les différents thèmes élaborés pour l'étude de la position de l'UA, c'est-à-dire la nature du conflit au Darfour, l'idéologie de l'intervention, les orientations des interventions et les résultats des interventions. Les conclusions finales de l'étude suivront cette section.

La nature de la situation au Darfour

Les positions des deux organes étudiées sont dans l'ensemble similaires. La situation au Darfour est qualifiée de crise humanitaire grave où il y a violation des droits humains de la population civile et un accent particulier est mis sur le fait que la situation au Darfour ne constitue pas un génocide¹⁹². Cet évitement de l'utilisation du terme génocide proviendrait de différents facteurs. Un de ces facteurs serait l'obligation d'agir de la part des signataires de la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide de 1951, en vertu de la clause d'action (article 8)¹⁹³. Cependant, cet article ne place aucune obligation légale d'intervenir, mais s'il y a lieu, les interventions peuvent être militaires, diplomatiques ou d'autres natures pourvu que les victimes soient protégées. La littérature soutient que généralement, l'utilisation de ce terme crée aussi de la controverse et peu avoir des effets négatifs. Selon Erin Patrick, la déclaration d'une situation comme étant un génocide peut détériorer rapidement les conditions sur le terrain et aggraver la crise humanitaire¹⁹⁴. L'utilisation du terme génocide pourrait mettre en péril la coopération du GOS avec les travailleurs humanitaires et nuire au processus global de règlement du conflit.

L'utilisation d'autres termes pour qualifier le conflit au Darfour par l'UA, mais aussi par l'Afrique du Sud et le Nigéria proviendrait de ces facteurs. En outre, en 2004, une commission d'enquête, l'*International Commission of Inquiry on Darfur*, a été mise sur pied

¹⁹² « 2. NOTE QUE, même si la situation humanitaire au Darfour est grave, elle ne peut pas être qualifiée de génocide ». Assembly/AU/Dec. 33-54 (III) – Assembly/AU/Decl. 12&13 (III) - Conférence de l'Union africaine – Troisième session ordinaire - 6-8 juillet 2004 – Addis-Abeba (Éthiopie)

¹⁹³ HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, [En ligne], page consultée le 11 mars 2008, adresse URL : http://www.unhcr.ch/french/html/menu3/b/p_genoci_fr.htm.

¹⁹⁴ PATRICK, « Intent to destroy... », *Op. cit.*, p.422

par le Secrétaire général de l'ONU, sur demande du Conseil de sécurité, pour déterminer s'il y avait bien génocide au Darfour. Le rapport déposé en 2005 précise « qu'il n'y a pas poursuite de politique génocidaire et d'implantation de ce type de politique au Darfour par le gouvernement soudanais, directement ou à travers les milices sous leur contrôle »¹⁹⁵.

L'idéologie des interventions

D'après l'UA, les interventions doivent se faire principalement par l'entremise de la médiation et la nécessité de la bonne foi des acteurs impliqués dans le conflit est à maintes reprises citée. L'accent sur la bonne foi des parties est mise en lumière par des extraits des documents des deux organes tel que

La Conférence MET EN EXERGUE la nécessité de toutes les parties à respecter leurs engagements tel que stipulé dans les Accords signés et de coopérer entièrement avec la médiation de l'UA en vue de faciliter la conclusion heureuse et rapide des pourparlers intersoudanais de paix sur le conflit au Darfour;¹⁹⁶,

« [...] DEMANDE INSTAMMENT à toutes les parties concernées d'apporter toute la coopération nécessaire; »¹⁹⁷, « Le Conseil de paix et de sécurité EXHORTE les parties à coopérer pleinement avec la médiation et à engager le dialogue de bonne foi; »¹⁹⁸ et « Le Conseil de paix et de sécurité EXHORTE ÉGALEMENT les parties à respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme; »¹⁹⁹. Le vocabulaire utilisé dans ces résolutions est faible et n'incite pas à des engagements obligatoires, mais plutôt l'application de mesures, basée sur la bonne volonté des parties. Il est démontré par ces extraits que l'UA évite d'engager une confrontation avec le GOS et mise sur les effets positifs du multilatéralisme comme moyen de résoudre le conflit. L'UA mise sur la médiation, la négociation et soutient que la solution au conflit doit être politique.

¹⁹⁵ Traduction de l'auteur. BYRON, « Comment on the Report of the International Commission of Inquiry on Darfur... », *Op. cit.*, p.357

¹⁹⁶ Assembly/AU/Dec. 91 - 110(VI) - Assembly/AU/Decl.1- 3(VI)- Assembly/AU/Recommandations (VI) - Conférence de l'Union africaine – Sixième session ordinaire - 23-24 janvier 2006 – Khartoum (Soudan)

¹⁹⁷ Assembly/AU/Dec. 171-192(X) - Assembly/AU/Decl. 1-3(X) Conférence de l'Union africaine – Neuvième session ordinaire – 31 janvier – 2 février 2008 – Addis Abeba (Éthiopie)

¹⁹⁸ PSC/PR/Comm. (V) – Conseil de paix et de sécurité – Cinquième session – 13 avril 2004 – Addis Abeba (Éthiopie)

¹⁹⁹ *Ibid.*

L'orientation des interventions

Au niveau des interventions sur le terrain, les documents officiels de l'UA étudiés démontrent que l'organisation mise beaucoup sur la bonne foi du GOS pour effectuer d'importantes actions comme la traduction en justice des violateurs des droits humains, le désarmement des Janjaweed et autres groupes rebelles ainsi qu'assurer un accès libre pour les ONG et les agences humanitaires aux populations civiles touchées par les violences. La Conférence

RÉITÈRE sa grave préoccupation au sujet de la situation qui prévaut dans la région du Darfour du Soudan, en particulier la crise humanitaire et les informations persistantes faisant état des violations des droits de l'homme notamment les attaques contre les civils perpétrés par les milices Janjaweed et les autres groupes armés non réguliers et réaffirme la nécessité de traduire en justice tous les auteurs des violations des droits de l'homme au Darfour.²⁰⁰

L'UA demande aussi aux groupes rebelles de fournir les informations nécessaires sur leur emplacement sur le terrain en misant sur l'argument que la population civile souffre à cause des combats. L'organisation semble miser beaucoup sur l'intervention du GOS pour régler le conflit et souligne l'importance de respecter la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Soudan, comme dans le cas des deux pays membres étudiés. Le CPS « RÉITÈRE son respect pour la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Soudan, ainsi que sa détermination à contribuer à une solution rapide et durable au conflit au Darfour ». ²⁰¹

En outre, plusieurs mesures diplomatiques ont été mises en place au fil des années comme la Commission de suivi du cessez-le-feu, le Médiateur de l'UA, la MUAS, la MINUAD et l'Envoyé spécial du Président de la Commission pour le Darfour. Les efforts déployés par l'UA tiennent davantage de la diplomatie que de mesures plus fortes pour stopper les violences. Il était souligné par Adam Keith précédemment que l'UA est réticente à l'idée d'exercer des pressions diplomatiques sur le GOS.²⁰² Le rappel de la nécessité de respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté étatique renforce la perception que

²⁰⁰ Assembly/AU/Dec. 33-54 (III) – Assembly/AU/Decl. 12&13 (III), *Op. cit.*

²⁰¹ PSC/PR/Comm (LXXIX) – Conseil de paix et de sécurité – 79^e réunion – 22 juin 2007 – Addis Abeba, Éthiopie

²⁰² KEITH, « The African Union in Darfur... », *Op. cit.*, p.153

l'organisation considère ces concepts encore comme cruciaux, même lors d'une crise où les droits humains sont violés massivement. L'application des mesures interventionnistes intégrées à l'Acte constitutif est confrontée à la domination toujours présente des concepts de souveraineté étatique, de non-interférence et d'intégrité territoriale.

L'interprétation des résultats des interventions

Malgré le déploiement de ces nombreuses mesures, les deux organes arrivent aux mêmes conclusions : il y a absence de progrès dans le processus politique et continuation des violences contre la population civile²⁰³. Le ton plus optimiste adopté dans les documents des années 2004 à 2006 évolue vers un discours où l'on dénote un ton d'urgence. Le CPS affirme par exemple que si des hostilités sont dirigées contre la MUAS, la force devra se retirer du Darfour et que des sanctions pourraient être possibles contre les parties qui s'opposeraient au processus de paix, élément rejeté par le Nigéria et l'Afrique du Sud. Ces menaces de sanctions sont contraires aux mesures que les deux pays membres souhaiteraient voir s'appliquer pour régler le conflit. La Conférence et le CPS « CONSTATE AVEC UNE VIVE INQUIETUDE l'absence de progrès dans le processus politique au Darfour » et « EXHORTE les parties à coopérer pleinement avec la Médiation UA-ONU en vue du démarrage des négociations sérieuses au plus tôt. La Conférence SE DECLARE EGALEMENT PREOCCUPEE au sujet de la poursuite de la violence au Darfour et de son impact sur la population civile »²⁰⁴.

Du côté de l'Afrique du Sud et du Nigéria, le constat est le même que l'UA au niveau des résultats du processus de règlement. Les tentatives de résolution de la situation au

²⁰³ Assembly/AU/Dec. 193 – 207 (XI) - Assembly/AU/Decl. 1-2 (XI) - Assembly/AU/Tribute (XI) - Assembly/AU/Res.1 (XI) CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE. - Onzième session ordinaire - 30 juin – 1 juillet 2008 - Sharm El-Sheikh (Égypte) et PSC/HSG/Comm (CXXXVIII) – 138^e réunion du Conseil de paix et de sécurité – 29 juin 2008 – Sharm El-Sheikh, Égypte

²⁰⁴ Assembly/AU/Dec. 193 – 207 (XI) - Assembly/AU/Decl. 1-2 (XI) - Assembly/AU/Tribute (XI) - Assembly/AU/Res.1 (XI) CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE. - Onzième session ordinaire - 30 juin – 1 juillet 2008 - Sharm El-Sheikh (Égypte) et PSC/HSG/Comm (CXXXVIII) – 138^e réunion du Conseil de paix et de sécurité – 29 juin 2008 – Sharm El-Sheikh, Égypte

Darfour sont aussi un échec pour différentes raisons. Par exemple, l'État sud-africain souligne, comme cité précédemment, que le manque de ressources et de soutien logistique et financier des pays donateurs a fait en sorte que la situation n'a pu être traitée adéquatement. Dû aux faiblesses matérielles, l'UA demande à ses partenaires de continuer à soutenir les mesures mises en place par l'assistance financière et logistique²⁰⁵.

²⁰⁵ PSC/PR/Comm. (XIII) – Conseil de paix et de sécurité – Treizième réunion – 27 juillet 2004 – Addis Abeba, Éthiopie

B. Conclusion

Il est possible de dégager certaines tendances de l'analyse. Tout d'abord, les interventions de l'UA se caractérisent par une approche diplomatique du règlement du conflit par l'entremise de la médiation, de la négociation et de la responsabilisation du GOS et des groupes rebelles. Dans les documents étudiés des deux organes, un accent est mis sur la nécessité pour les parties en conflit de respecter les droits humains. Il semble peu efficace de demander au GOS de remplir les attentes de l'UA lorsque cet acteur porte et soutient des attaques contre la population civile conjointement avec les milices Janjaweed. Selon Alex de Waal, le GOS aurait pour objectif de détruire de façon durable les moyens de subsistance des agriculteurs²⁰⁶. D'après un rapport de 2004 de *Human Rights Watch*, le GOS utiliserait à l'encontre des civils différentes méthodes comme les viols, les meurtres massifs, les bombardements aériens, la tactique de la terre brûlée, les déplacements et les déplacements forcés, le pillage et la torture²⁰⁷. Malgré ces exactions, le GOS détenait la responsabilité de protéger les civils, car une des opérations de paix de l'UA au Darfour, la MUAS, avait un mandat tellement faible que les policiers de la mission ne pouvaient mettre en état d'arrestation aucun individu²⁰⁸.

Il est rappelé à plusieurs reprises que la communauté internationale et les autres partenaires doivent accorder tout le soutien nécessaire aux interventions de l'organisation, ce qui renforce l'idée développée dans la revue de littérature que le manque de ressources met en péril les actions indépendantes de l'UA. L'organisation dépend du soutien financier et logistique de partenaires extérieurs dans la réalisation de leurs interventions. Selon Okumu, l'organisation n'a pu protéger adéquatement les civils par l'entremise de la MUAS due à un manque de troupes et de policiers, un mandat faible et de l'équipement limité²⁰⁹. D'après l'ancien commandant de la MUAS, Martin Luther Agwai, les troupes étaient mal armées et

²⁰⁶ Alex DE WAAL, « Counter-Insurgency on the Cheap », *London Book Review*, 5 août 2004, [En ligne], page consultée le 3 mars 2008, adresse URL: http://www.lrb.co.uk/v26/n15/waal01_.html.

²⁰⁷ HUMAN RIGHTS WATCH, *Darfur destroyed, Ethnic cleansing by government and militia forces in Western Sudan*, May 2004, vol.16, no. 6(A), p.7

²⁰⁸ OKUMU, « AU/UN Intervention:... », *Op. cit.*

²⁰⁹ *Ibid.*

trop peu nombreuses pour faire face aux groupes rebelles et aux milices²¹⁰. Certains pays africains auraient préféré envoyer leurs troupes dans les missions plus lucratives de l'ONU et où les risques étaient moins grands. Les opérations de la force hybride de l'UA et de l'ONU sont minées par le manque de mobilité dû au faible nombre d'hélicoptères. En septembre 2007, les blessés de la MUAS lors d'une attaque ont dû attendre dix-huit heures pour que les secours arrivent par la route. Malgré la demande de l'UA de soutien de la part des pays occidentaux, ces derniers sont réticent à fournir des hélicoptères, car il existe un manque de confiance dans le commandement et la structure de la MINUAD.

La tendance à la protection de la souveraineté et l'unité étatique ainsi que l'intégrité territoriale est encore présente, malgré la gravité de la situation. Ces concepts entrent en confrontation avec l'article 4 (h) et (j) de l'Acte constitutif et dénotent une volonté encore très présente de protéger l'intégrité étatique. Le respect de la souveraineté est encore un objectif prioritaire pour les membres de l'UA²¹¹. L'organisation évite clairement d'utiliser le terme de circonstance grave malgré que l'organisation se soit dotée d'outils pour intervenir dans l'Acte constitutif. Cela peut être interprété comme une réticence à intervenir ou comme une crainte de l'UA d'empirer la situation sur le terrain et de miner le processus global de règlement du conflit.

Par ces facteurs, l'UA a échoué dans ses efforts pour régler le conflit et stopper les violences. L'approche axée sur la diplomatie n'a donné aucun résultat, car le DPA n'a jamais été mis en application. Par conséquent, les opérations de paix déployées au Darfour n'ont donc « pas de paix à garder »²¹². La position de la Conférence et du CPS, deux organes primordiaux de l'UA, s'aligne davantage sur les intérêts étatiques plutôt que sur la responsabilité de protéger la population²¹³. La prise de décision concernant le conflit au Darfour ne peut dans ce cas qu'être influencée par les intérêts nationaux de ses membres. Il est évident que l'organisation souffre de différentes faiblesses internes et externes, outre

²¹⁰ OKUMU, « AU/UN Intervention:... », *Op. cit.*

²¹¹ MAKINDA, OKUMU, *The African Union...*, *Op. cit.*, p.36

²¹² OKUMU, « AU/UN Intervention:... », *Op. cit.*

²¹³ MAKINDA, OKUMU, *The African Union...*, *Op. cit.*, p.36

celles engendrées par l'orientation des actions envers les intérêts étatiques, qui rendent l'application de mesures efficaces impossibles pour mettre un terme aux violences au Darfour. Une ouverture sur les impacts d'interventions humanitaires prolongées au Darfour sera exposée dans la section finale de l'étude.

V. INFLUENCE DES INTÉRÊTS NATIONAUX DU NIGÉRIA ET DE L'AFRIQUE DU SUD SUR LA PRISE DE DÉCISION DE L'UNION AFRICAINE

À la lumière des éléments trouvés jusqu'à maintenant, une mise en relation sera faite entre les éléments trouvés au cours de l'analyse des sources médiatiques et de l'analyse de la politique étrangère. L'hypothèse de recherche est confirmée : l'UA n'intègre pas les normes interventionnistes car les intérêts nationaux des pays les plus puissants, le Nigéria et l'Afrique du Sud, ne favorisent pas l'application de celles-ci. Cette influence serait dans l'ensemble négatif, ce qui veut dire que les intérêts ont un impact négatif sur les interventions et les décisions en rendant difficile le règlement du conflit malgré que d'autres facteurs contribuent à la prise de décision de l'UA concernant le Darfour, tels que les faiblesses structurelles, matérielles et financières, la mauvaise foi du GOS et le manque de coopération de la communauté internationale.

Il y a convergence entre la position de l'UA, étudiée par l'entremise de documents officiels de la Conférence et du CPS ainsi que les intérêts nationaux des deux pays membres, identifiée dans la littérature par l'étude de la politique étrangère globale et l'analyse des sources médiatiques et d'énoncés de représentants gouvernementaux. Les intérêts nationaux de l'Afrique du Sud et du Nigéria n'ont pas pour objectif direct la continuation des hostilités, mais ne favorisent pas des pressions et des mesures fortes pour stopper la violence. Une comparaison selon les thèmes utilisés mettant en lumière les éléments confirmant le postulat final est effectuée dans cette section. Tout au long de l'étude, certaines zones grises sont apparues. Ces éléments seront aussi discutés. Enfin, une dernière section effectuera une réflexion finale portant sur le cadre théorique et une ouverture sur l'impact d'interventions humanitaires prolongées au Darfour.

La nature de la situation au Darfour

L'élément principal qui ressort de l'analyse sur la nature de la situation au Darfour est que les deux États membres et les deux organes de l'UA ne définissent pas le conflit comme une circonstance grave ce qui impliquerait des actions sous l'article 4 (h) ou sous l'article 4 (j) de l'Acte constitutif si un État membre demandait l'intervention²¹⁴. Pour briser la continuité avec l'OUA, accusée d'organisation protectrice des chefs d'État violateurs des droits humains, les deux pays étudiés avaient milité lors de la création de l'UA, pour l'intégration de normes permettant l'intervention lors d'une circonstance grave, se référant au crime de génocide et les crimes contre l'humanité ou de guerre. L'accent mis sur le terme de crise humanitaire plutôt que circonstance grave par les acteurs étudiés démontre une réticence à appliquer des mesures coercitives pour mettre un terme à la situation. Les représentants gouvernementaux sud-africains et nigériens qualifient de crise ou de désastre humanitaire la situation, ce qui apporte une critique de la part de la population. Sur ce point, il y a une convergence entre les positions des acteurs étudiés. Cette convergence proviendrait de différents facteurs, soit ceux exprimés précédemment concernant l'obligation de l'intervention, mais aussi d'autres facteurs comme la protection de la souveraineté étatique, de l'intégrité territoriale et de la non-interférence, l'importance stratégique accordée au GOS, la présence de considération anti-impérialiste et panafricaniste.

Une opinion dénonçant la position du gouvernement nigérien à ce sujet a été exposée dans le journal *Vanguard*. Il était affirmé que la situation au Darfour constituait un génocide et les événements relevaient de terrorisme étatique. Cette affirmation renforce l'idée qu'un consensus est absent entre la population en générale et les élites du pays. Cela se reflète dans l'élaboration de la politique étrangère. Dans le cas de l'Afrique du Sud, malgré la place importante qu'occupe la défense de la démocratie et la promotion des droits humains et de la paix dans les discours et les objectifs de politique étrangère, ces principes n'auraient pas été suivis et la recherche de bonnes relations avec les États violateurs des droits humains fut

²¹⁴ L'Acte constitutif confère « le droit de l'Union d'intervenir dans un État membre sur décision de la Conférence, dans certaines circonstances graves, à savoir : les crimes de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité » ainsi que « le droit des États membres de solliciter l'intervention de l'Union pour restaurer la paix et la sécurité ». UNION AFRICAINE, *Acte constitutif*, *Op.cit.*

préférée. Le pays a plutôt fui les engagements concrets visant à défendre la démocratie, la paix et les droits humains. Pretoria serait davantage un missionnaire bien intentionné, mais qui ne mobilise pas les ressources nécessaires lorsqu'il est temps d'agir²¹⁵.

Tableau 5.1 : Comparaison des positions – Nature de la situation au Darfour

Acteurs	Nature de la situation au Darfour
Conférence	Grave crise humanitaire et violation des droits humains
CPS	Situation humanitaire grave
Nigéria	Désastre humanitaire
Afrique du Sud	Crise humanitaire

L'idéologie de l'intervention

Une convergence est aussi présente au niveau des idéologies motivant les interventions de l'UA et des deux pays étudiés. Les positions exposées par les deux pays étudiés sur le rôle central de l'État soudanais dans le règlement du conflit, l'opposition aux sanctions à l'encontre du GOS et le rappel de l'importance stratégique du Soudan soutiennent l'article 4 (g) de l'Acte constitutif qui stipule que « l'Union africaine fonctionne conformément aux principes [...] de non-ingérence d'un État membre dans les affaires internes d'un autre État membre »²¹⁶ et l'article 4 (f) qui affirme « l'interdiction de recourir ou de menacer de recourir à l'usage de la force entre les États membres de l'Union ». Ces intérêts placés dans la protection du principe de souveraineté entrent en contradiction avec l'article 4 (h) qui précise « le droit de l'Union d'intervenir dans un État membre sur décision de la Conférence, dans certaines circonstances graves, à savoir : les crimes de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité »²¹⁷. La Conférence affirme que la situation au Darfour n'est pas une circonstance grave ce qui vient souligner une corrélation avec l'intérêt des États de protéger la souveraineté étatique. Une tendance forte existe envers la protection de la souveraineté étatique, l'intégrité territoriale et la non-interférence dans les affaires internes. La défense de

²¹⁵ VENTER, « South African Foreign Policy... », *Op. cit.*, p.177

²¹⁶ UNION AFRICAINE, *Acte constitutif*, *Op. cit.*

²¹⁷ *Ibid.*

ces concepts contribue au maintien de bonnes relations bilatérales entre le GOS et l'Afrique du Sud ainsi que le Nigéria. Il existe aussi une convergence entre les acteurs étudiés concernant l'importance d'interventions multilatérales renforçant l'idée de l'approche institutionnaliste que les organisations régionales ont un important rôle à jouer dans la normalisation des relations entre les pays membres.

L'idéologie panafricaniste est très présente dans les discours et les énoncés des membres de l'UA étudiés. Ces considérations idéologiques peuvent amener une tolérance envers les violations des droits humains perpétrées par des membres de l'UA ce qui justifierait la position de celle-ci envers le GOS, c'est-à-dire une position faible qui exerce peu de pression pour stopper les violences. Ces actions faibles sont surtout retrouvées dans le rappel de la nécessité de la bonne foi des parties. Comme affirmé précédemment, le panafricanisme pourrait aussi être à la base d'interventions adéquates pour préserver les droits et la dignité humaine de la population soudanaise ainsi que la paix. Si ces considérations avaient été le centre réel des préoccupations panafricanistes, cela aurait dû au contraire encourager les membres de l'UA à prendre des mesures nécessaires.

On ne peut affirmer que l'intérêt des États de soutenir le GOS et de centrer les actions au niveau gouvernemental contredit en partie les normes de l'Acte constitutif. L'Acte défend des valeurs contradictoires qui peuvent être utilisées par les États membres pour défendre leurs intérêts stratégiques et influencer le processus décisionnel de l'organisation en ne favorisant pas d'actions plus coercitives. Ces éléments nous rappellent l'argument de Makinda et de Okumu que la vision de la paix et de la sécurité de l'UA est basée sur les intérêts étatiques plutôt que sur la responsabilité de protéger la population²¹⁸. Comme mentionné précédemment,

la désignation de la crise au Darfour comme une circonstance grave obligerait l'UA à intervenir en vertu de l'article 4(h) de l'Acte constitutif, mais l'Union manque de volonté politique et les mécanismes qui doivent déterminer ce qu'est une circonstance grave et comment intervenir sont inadéquats²¹⁹.

²¹⁸ MAKINDA, OKUMU, *The African Union, Challenges of Globalization...*, *Op. cit.*, p.36

²¹⁹ *Ibid.*, p.84

Malgré d'importants changements au niveau des fondements idéologiques intégrant la protection des droits humains, la bonne gouvernance et l'assistance humanitaire, l'agenda africain en matière de paix et de sécurité ainsi que le maintien de l'ordre politique reste encore centré sur l'État²²⁰. Le cadre décisionnel est dominé par le paradigme réaliste. Malgré la domination du paradigme réaliste dans le processus décisionnel de l'UA, il existe aussi une convergence entre les acteurs étudiés concernant l'importance d'interventions multilatérales renforçant l'idée de l'approche institutionnaliste que les organisations régionales ont un important rôle à jouer dans la normalisation des relations entre les pays membres.

Tableau 5.2 : Comparaison des positions – Idéologie de l'intervention

Acteurs	Idéologie de l'intervention
Conférence	Défense du multilatéralisme, de la coopération, de la médiation et de la négociation. Le règlement du conflit doit être politique
CPS	Le droit international humanitaire et les droits humains doivent être respectés par l'entremise de la médiation, du dialogue et de la bonne foi des parties en conflit
Nigéria	Défense du multilatéralisme (les rôles donnés aux organisations multilatérales doivent être religieusement respectés), de l'anti-impérialisme et du panafricanisme, glorification des actions du pays, affirmation du Nigéria comme leader de l'Afrique et nécessité de maintenir de bonnes relations multilatérales avec le GOS
Afrique du Sud	Défense du multilatéralisme (alignement complet sur les positions de l'UA), du panafricanisme et de l'anti-impérialisme

L'orientation des interventions

Une tendance convergente existe entre l'accent mis sur le rôle central du GOS dans le règlement du conflit autant du côté de l'UA que pour les deux États membres. Les représentants du Nigéria et de l'Afrique du Sud sont opposés aux sanctions et affirment que le Soudan revêt une importance stratégique dans les relations bilatérales et pour l'ensemble du continent. L'approche de l'UA se centre aussi sur la diplomatie en misant sur la

²²⁰ MWANASALI, « From the Organization of African Unity to the African Union », *Op. cit.*, p.204

négociation, la médiation ainsi que la responsabilisation du GOS et des groupes rebelles. Il est entendu par responsabilisation que la Conférence et le CPS rappellent par exemple à plusieurs reprises qu'il est de la responsabilité des acteurs en conflit de respecter les droits humains et de ne pas poser d'actions violentes à l'encontre des civils. L'UA mise aussi sur le respect par le GOS de différentes mesures pour protéger les civils et mettre un terme aux violences. Malgré tout, l'UA s'implique activement dans la résolution du conflit, plus particulièrement dans les premières années où la situation au Darfour faisait l'objet de décisions impliquant seulement ce sujet et où l'organisation soutenait ou organisait des rounds de pourparlers.

Pour la Conférence, à partir de janvier 2006, les déclarations sur le Darfour s'effectuent à partir de documents faisant état de la situation générale de la paix sur le continent africain²²¹. Le CPS par contre continue de consacrer une part importante des sessions à la situation au Darfour. Des mesures plus axées sur la médiation ont été mises sur pied sans résultats concluants. L'UA et les pays membres misent grandement sur le déploiement de missions de paix au Darfour malgré l'échec du DPA et qu'il n'y a pas dans ce cas de paix à garder²²². Malgré ces efforts de déploiement, les opérations de paix ne peuvent être efficace dû au mandat très large de ces dernières et le manque de ressources financières et matérielles. Un autre facteur est celui de la réticence de Khartoum et l'imposition de règles rendant difficile le déploiement des forces de paix²²³.

²²¹ Voir Assembly/AU/Dec. 91 - 110(VI) - Assembly/AU/Decl.1- 3(VI)- Assembly/AU/Recommandations (VI) - Conférence de l'Union africaine – Sixième session ordinaire - 23-24 janvier 2006 – Khartoum (Soudan), Assembly/AU/Dec. 111-132 (VII) – Assembly/AU/Decl. 1-4 (VII) - Conférence de l'Union africaine – Septième session ordinaire - 1-2 juillet 2006 – Banjul (Gambie), Assembly/AU/Dec. 171-192(X) - Assembly/AU/Decl. 1-3(X) – Conférence de l'Union africaine – Neuvième session ordinaire – 31 janvier au 2 février 2008 – Addis Abeba (Éthiopie), Assembly/AU/Dec. 193 – 207 (XI) - Assembly/AU/Decl. 1-2 (XI) - Assembly/AU/Tribute (XI) - Assembly/AU/Res.1 (XI) – Conférence de l'Union africaine - Onzième session ordinaire - 30 juin au 1er juillet 2008 - Sharm El-Sheikh (Egypte)

²²² OKUMU, « AU/UN Intervention:... », *Op. cit.*

²²³ Khartoum a demandé que les forces soient composées de pays africains dont la plupart manque d'entraînement adéquat et d'équipement et ne remplissent pas les standards de l'ONU. De plus, le GOS a demandé le droit d'approuver la nationalité des pilotes de la MINUAD. *Ibid.*, p.6

Tableau 5.3 : Comparaison des positions – Orientations des interventions

Acteurs	Orientations des interventions
Conférence	1. Les violateurs des droits humains doivent être traduits en justice 2. La Conférence se félicite des actions du GOS comme le désarmement des milices et autres groupes armés et la facilitation de l'accès aux ONG, etc. 3. L'UA doit jouer un rôle de premier plan, avoir le soutien de la communauté internationale et de tous les autres acteurs impliqués pour assurer des ressources matérielles et financières adéquates et pour porter une assistance humanitaire 4. Déploiement de forces de paix
CPS	1. Le GOS est responsable de traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'Homme, doit faciliter le travail des agences humanitaires et des ONG et désarmer les milices Janjaweed et autres groupes armés 2. L'organisation demande au JEM et au SLA de fournir les informations concernant leur position sur le terrain aux forces de paix 3. La communauté internationale, les États membres et les autres partenaires (ONU, Conseil de sécurité, etc.) doivent soutenir les actions de l'UA 4. Différentes mesures ont été mises en place au fil des années comme la Commission de Suivi du cessez-le-feu, le Médiateur de l'UA, la MUAS, la MINUAD et l'Envoyé spécial du Président de la Commission pour le Darfour 5. Des sanctions possibles seront imposées contre toute partie qui entraverait les Pourparlers de paix d'Abuja ou qui constituerait un obstacle au processus de paix au Darfour. L'organisation promeut l'exercice d'une pression continue et renforcée de la part des dirigeants africains et d'autres parties prenantes sur les parties en conflit 6. Une mission de paix robuste est nécessaire
Nigéria	1. La souveraineté doit être défendue, mais pas aux dépens des droits humains 2. Le gouvernement s'oppose aux sanctions à l'encontre du GOS 3. Le pays s'engage à assurer la paix et la sécurité en Afrique, principalement par les opérations de maintien de la paix. Le gouvernement soutient les efforts multilatéraux comme la mise en place des accords de paix et le déploiement de la force hybride de l'UA et de l'ONU (MINUAD), mais peu de résultats ont été obtenus
Afrique du Sud	1. Des sanctions doivent être appliquées aux groupes rebelles pour balancer l'accusation du président El-Bashir par le CPI 2. Les menaces de sanctions contre le GOS doivent être écartées 3. Nécessité d'obtenir le soutien et la coopération du GOS pour régler le conflit 4. Position pro-GOS : les interventions sont centrées sur le niveau

étatique et ces dernières sont biaisées envers les États qui défendent une idéologie anti-impérialiste

5. Le Soudan est un État stratégiquement crucial pour l'Afrique

6. Les autorités gouvernementales soudanaises doivent jouer des rôles prédominants pour régler le conflit

L'interprétation des résultats des interventions

Le bilan des résultats des interventions est semblable pour les deux organes de l'UA et les pays membres étudiés. Les acteurs étudiés s'entendent tous sur le fait que le processus politique de règlement du conflit est un échec pour différentes raisons comme le manque de connaissances des enjeux fondamentaux et le manque de ressources. L'organisation et les États membres étudiés soulignent que les partenaires internationaux doivent soutenir les actions. L'organisation réitère à plusieurs reprises dans les documents officiels que cette dernière a besoin du soutien de la communauté internationale pour mettre en œuvre les interventions. Malgré une volonté d'indépendance, l'UA dépend du soutien extérieur.

À partir de janvier 2006, comme mentionnée précédemment, la Conférence, l'organe suprême de l'UA, traite de la situation au Darfour dans les déclarations à partir de documents faisant état de la situation générale de la paix sur le continent africain²²⁴. Le CPS continue toujours de consacrer une part importante des sessions à la situation au Darfour. Cette diminution de l'attention ne permettra pas de trouver une solution à la situation du Darfour car il est du ressort de la Conférence de mettre en place des mesures de grande envergure pour stopper les violations des droits humains.

²²⁴ Voir Assembly/AU/Dec. 91 - 110(VI) - Assembly/AU/Decl. 1- 3(VI)- Assembly/AU/Recommandations (VI) - Conférence de l'Union africaine – Sixième session ordinaire - 23-24 janvier 2006 – Khartoum (Soudan), Assembly/AU/Dec. 111-132 (VII) – Assembly/AU/Decl. 1-4 (VII) - Conférence de l'Union africaine – Septième session ordinaire - 1-2 juillet 2006 – Banjul (Gambie), Assembly/AU/Dec. 171-192(X) - Assembly/AU/Decl. 1-3(X) – Conférence de l'Union africaine – Neuvième session ordinaire – 31 janvier au 2 février 2008 – Addis Abeba (Éthiopie), Assembly/AU/Dec. 193 – 207 (XI) - Assembly/AU/Decl. 1-2 (XI) - Assembly/AU/Tribute (XI) - Assembly/AU/Res.1 (XI) – Conférence de l'Union africaine - Onzième session ordinaire - 30 juin au 1er juillet 2008 - Sharm El-Sheikh (Égypte)

Tableau 5.4 : Comparaison des positions – Résultats des interventions

Acteurs	Résultats des interventions
Conférence	Une absence de progrès dans le processus politique est notée (continuation de la violence et violations des droits humains de la population civile)
CPS	Les interventions doivent respecter la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Soudan. Les hostilités dirigées contre les forces de paix doivent arrêter, car les missions devront cesser. Une absence de progrès dans le processus politique et la continuation des violences contre la population civile est notée.
Nigéria	La résolution du conflit est un échec dû notamment au manque de connaissance des enjeux et l'UA doit prendre des mesures décisives pour mettre un terme au conflit (par exemple, assurer le désarmement des Janjaweed, promouvoir l'État de droit, le respect des droits humains, le développement et la démocratie)
Afrique du Sud	Les interventions unilatérales de l'UA ont échoué dû au manque de ressources, d'où la nécessité du soutien des pays occidentaux et de l'ONU et les forces de maintien de la paix ont un mandat faible et sont inefficaces

Réflexion concernant le cadre théorique

Au niveau du cadre théorique, il avait déjà été souligné que les deux pays ont des processus d'élaboration de la politique étrangère opaque et il existe peu de cohésion sociale. De plus, la section précédente démontrait que la situation interne des deux pays membres est divisée et que le consensus national sur les enjeux internes et externes est très faible. Ayoob nous rappelle que les régimes en place dans les pays du Tiers-monde ne permettent pas l'édification d'un consensus national²²⁵. Les valeurs et les normes promues par ces États sont souvent influencées par celles des pays du Nord et de groupes dominants au sein de la société. Par cette analyse, il est possible d'appliquer l'approche constructiviste à la dynamique entre le pouvoir et la population. Les normes, les idées et les valeurs des groupes dominants construisent les intérêts nationaux et par le fait même, la politique étrangère. La littérature sur la politique étrangère de l'Afrique du Sud et du Nigéria souligne à plusieurs reprises que le processus de création des politiques est contrôlé par un groupe restreint d'individus qui imposent leurs vues à l'ensemble de la société. Dans ce cas, l'approche constructiviste s'appliquerait aussi à l'influence des normes et des valeurs entre le niveau international et national. Le système international par la promotion d'idées interventionnistes

²²⁵ AYOOB, « Inequality and theorizing in International Relations... », *Op.cit.*, p.27 à 48

suite aux conflits internes depuis les années 1990 a certainement influencé l'intégration de l'article 4 (h) et (j) de l'Acte constitutif. Le courant libéral dominant influence l'intégration et la promotion de la démocratie, des droits humains et de la paix. En effet, les politiques étrangères de l'Afrique du Sud et du Nigéria sont marquées par la défense de ces idéaux. En outre, il fut démontré que les identités nationales jouent un rôle déterminant dans le processus d'élaboration de la politique étrangère et la construction des intérêts nationaux, surtout dans le cas du Nigéria. L'identité d'un État détermine aussi les préférences de l'État et ses actions conséquentes et que les intérêts sont le produit des identités donc ils affirment que les identités sont variables et dépendent du contexte social, historique et politique. Les réalistes conçoivent plutôt que les États ont une seule identité soit leur intérêt individuel²²⁶.

Selon Ayoob, l'hostilité règne dans les institutions du Tiers-monde. Cette hostilité est présente à l'UA notamment par la lutte pour l'obtention d'un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. Cette situation et la lutte pour obtenir davantage de puissance influencent certainement le fonctionnement de l'organisation. La polarisation des positions malgré l'idéologie panafricaine, vient renforcer la faiblesse de la rhétorique des « solutions africaines aux problèmes africains ». Cette rhétorique ne tient pas la route malgré la création d'organisations régionales, comme l'UA, ayant entre autres pour objectif de rendre les membres indépendants des États du Nord après plusieurs années d'ingérence dans les affaires internes. L'approche institutionnaliste, affirmant que les organisations multilatérales détiennent un rôle réel dans les relations internationales, nous rappelle que les organisations régionales sont confrontées à différents obstacles pratiques comme la rivalité, la partisanerie et le manque de ressource. Comme l'affirme Finnemore, l'approche constructiviste est complémentaire à l'analyse institutionnaliste et réaliste²²⁷, mais il a été démontré que dans le cas de l'étude des intérêts nationaux une tendance plus forte se dessine envers l'analyse réaliste, car les États étudiés recherchent davantage de puissance, mais tout en s'alignant sur les politiques d'une organisation multilatérale. L'idée de Fortmann voulant

²²⁶ HOPF, « The Promise of Constructivism in International Relations Theory », *Op. cit.*

²²⁷ FINNEMORE, *National Interests in International Society*, *Op.cit.*, p.15

que les organisations multilatérales restent un lieu de lutte de puissance et un instrument politique semble s'appliquer dans ce cas²²⁸.

Les institutionnalistes mentionnent que la rationalité économique au sein des organisations multilatérales peut amener une diminution des chances de conflit. Dans le cas étudié, cette rationalité crée un manque de volonté politique pour intervenir dans une situation grave comme le Darfour. Il a été démontré que l'importance stratégique économique du Soudan serait un des facteurs créant de faibles interventions pour mettre fin aux violences à l'encontre de la population civile.

Comme le soutiennent les réalistes, les politiques et les interventions de l'UA sont le reflet de la distribution de la puissance sur le continent. Par exemple, les membres les plus impliqués dans les missions de paix sont les pays les plus puissants du continent. De plus, Morgenthau affirme qu'un État ne peut laisser préséance à la désapprobation morale sur l'action politique²²⁹. C'est pourquoi il peut être difficile d'analyser les intérêts nationaux d'un État dans une situation de violation massive des droits humains. Le concept d'intérêt national dans le cas étudié relève davantage de la puissance économique et stratégique plutôt que la considération d'intervenir.

Ouverture

Pour les réalistes, les organisations multilatérales sont utilisées comme instrument politique des États pour atteindre leurs intérêts nationaux et augmenter leur puissance due à l'anarchie du système international. Dans le cas du Darfour, la position de l'UA est teintée par les intérêts de deux des États les plus influents. Les intérêts de ces États exercent une influence sur les politiques et le processus décisionnel de l'UA, car les positions s'alignent sur la politique étrangère, dans le cas étudié. Cependant, d'autres facteurs influencent, peut-être même davantage la prise de décision de l'UA concernant le Darfour, tels que les

²²⁸ FORTMANN, *et al.*, « Introduction, L'avenir des études de sécurité... », *Op.cit.*, p.16

²²⁹ MORGENTHAU, *Politics among Nations*, *Op. cit.*, p.12

faiblesses structurelles, matérielles et financières amplement discutées, mais aussi la mauvaise foi du GOS et le manque de coopération de la communauté internationale.

Il est impossible d'affirmer que le Nigéria et l'Afrique du Sud considèrent l'UA comme un simple instrument politique par le rôle de premier plan joué dans l'intégration de normes interventionnistes. Ces États auraient dû, au contraire, encourager la mise en place de ces instruments par leur propre militance. La défense du panafricanisme aurait dû aussi apporter plus d'engagement car il est évident que les deux États souhaitent voir l'Afrique remplir les rôles qui lui reviennent après des décennies de domination étrangère. Les faiblesses structurelles et matérielles seraient donc des éléments majeurs dans l'incapacité de l'organisation à remplir ses objectifs. Les membres étudiés semblent osciller entre la volonté de défendre l'indépendance de l'Afrique, le panafricanisme et la nécessité d'obtenir le soutien de partenaires étrangers. Les dirigeants défendent toujours la thèse des « solutions africaines aux problèmes africains » malgré un constat démontrant la difficulté de la chose.

Ces échecs et ces faiblesses des différents acteurs amènent des interventions humanitaires au Darfour dans l'attente d'une solution politique globale. Par contre, ces interventions humanitaires apportent des questionnements sur les effets à long terme sur la situation au Darfour.

Bibliographie

- ABEGURIN, Olayiwola, « Nigerian Foreign Policy under the Obasanjo Administration, 1999-2005 », dans *Nigeria in Global Politics*, édité par Olayiwola Abegunrin *et al.*, Nova Science Publishers, New York, 2006, p.265-276
- ADEBAJO, Adeyeke, « Hegemony on a shoe string : Nigeria's post-Cold War foreign policy », dans *Gulliver's Troubles, Nigeria's Foreign Policy after the Cold War*, édité par Adeyake Adebajo, Abdul Raufu Mustapha, University of KwaZulu-Natal Press, Scottsville, Afrique du Sud, 2008, p.1-37
- ADEBAJO, Adeyeke, LANDSBERG, Christopher, « South Africa and Nigeria as Regional Hegemons » dans *From Cape to Congo, Africa's Evolving Security Challenges*, édité par Mwesiga Baregu et Christopher Landsberg, Lynne Rienner Publishers, Boulder, Colorado, 2003, p.171-203
- ADIBE, Clement A., « Foreign Policy Decisionmaking in Anglophone West Africa », dans *African Foreign Policies, Power & Process*, édité par Gilbert M. Khadiagala, Terrence Lyons, Lynne Rienner Publishers, Boulder, Colorado, 2001, p.15-39
- AJIBEWA, Aderemi, « International Constraints on Foreign Policy Formulations : A Case Study of Nigeria and Regional Security in West Africa », dans *Nigeria in Global Politics*, édité par Olayiwola Abegunrin *et al.*, Nova Science Publishers, New York, 2006, p.79-93
- ALI, Wasli, « Darfur JEM deplore Arab league, AU position on ICC indictment », *Sudan Tribune*, 20 juillet 2008, [En ligne], page consultée le 8 octobre 2008, adresse URL : <http://www.sudantribune.com/spip.php?article27937>.
- ALLAFRICA.COM, *Sudan: Bush, Mbeki Urge Quick Deployment in Darfur*, 9 décembre 2006, [En ligne], page consultée le 8 octobre 2008, adresse URL : <http://allafrica.com/stories/200612090004.html>.
- ALLAFRICA.COM, *Who we are*, [En ligne], page consultée le 22 octobre 2008, adresse URL : <http://allafrica.com/whoweare.html>.
- AMBROSETTI, David, *Le Darfour face au risque d'enlisement international*, Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix, Centre d'études et de recherches

internationales, Université de Montréal, [En ligne], page consultée le 26 juin 2009, adresse URL : <http://www.operationspaix.net/Le-Darfour-face-au-risque-d>.

- AWWAD, Emad, « Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine », dans *Le Guide du maintien de la paix*, sous la direction de Jocelyn Coulon, Éditions Athéna, Québec, 2006, p.157-169 (294 p.)
- AWWAD, Emad, « Nouvelle doctrine et nouveau conseil de paix en Afrique », *Défense nationale*, décembre 2003
- AYOOB, Mohammed, « Inequality and theorizing in International Relations : The Case for Subaltern Realism », *International Studies Review*, vol.4, no.3, automne 2002, p.27 à 48
- BACH, Daniel C., « Inching towards a country without a state : prebendalism, violence and state betrayal in Nigeria », dans *Big African States*, édité par Christopher Clapham, Jeffrey Herbst, Greg Mills, Wits University Press, Johannesburg, 2006, p.63-96
- BAKONG, Patrice Émery, GAZIBO, Mamoudou, « Les nouveaux conflits d'Afrique subsaharienne », dans Jocelyn Coulon (sous la direction de), *Guide du maintien de la paix*, Éditions Athéna, Québec, 2005, p.99-124
- BARBER, James, « The New South Africa's Foreign Policy: Principles and Practices », *International Affairs*, vol.81, no.5, 2005, p.1079-1096
- BELLONI, Roberto, « The trouble with humanitarianism », *Review of International Studies*, vol.33, 2007, p. 451-474
- BURCHILL, Scott, *The National Interest in International Relations Theory*, Palgrave Macmillan, New York, 2005, 232 p.
- BYRON, Christine « Comment on the Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General », *Human Rights Law Review*, vol.5, no.1, 2005, p. 351-360
- CHONG, Dennis, DRUCKMAN, James N., « Framing Theory », *Annual Review of Political Science*, vol. 10, 2007, p.103-126
- COLLINS, Robert O., *A History of Modern Sudan*, Cambridge, New York, 2008, 331 p.

- COURRIER INTERNATIONAL, *Planète presse, Afrique du Sud*, [En ligne], page consultée le 25 mars 2009, adresse URL : http://www.courrierinternational.com/planetepresse/planeteP_resultrech.asp?sortspec=date+DESC&scope=NOTULE_SOURCE&opérateur_texte=%3CAND%3E&radiotexte=partout&texte=&categorie=&pays=Afrique+du+Sud.
- COURRIER INTERNATIONAL, *Planète presse, Vanguard*, [En ligne], page consultée le 25 mars 2009, adresse URL : http://www.courrierinternational.com/planetepresse/planeteP_notule.asp?not_id=4647.
- DAVID, Charles-Philippe, *La guerre et la paix, Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Presses de Sciences Po, Paris, 2000, 524 p.
- DE WAAL, Alex (sous la direction de), *War in Darfur and the Search for Peace*, Global Equity Initiative, Harvard University, Justice for Africa, Londres, 2007, 431 p.
- DE WAAL, Alex, « Counter-Insurgency on the Cheap », *London Review of Books*, [En ligne], page consultée le 3 mars 2008, adresse URL : <http://www.lrb.co.uk/v26/n15/waal01.html>.
- DE WAAL, Alex, « Darfur and the failure of the responsibility to protect », *International Affairs*, vol.83, no.6, 2007, p.1039-1054
- FINNEMORE, Martha, *National Interests in International Society*, Cornell University Press, Ithaca, New York, 1996, 154 p.
- FORTMANN, Michel, MACFARLANE, Neil S., ROUSSEL, Stéphane, « Conclusion. Aux portes de (l'inaccessible) paradis du multilatéralisme » dans Michel Fortmann, Neil S. Macfarlane, Stéphane Roussel, *Tous pour un ou chacun pour soi, Promesses et limites de la coopération régionale en matière de sécurité*, Institut québécois des hautes études internationales, Université Laval, Québec, 1996, 375 p.
- FORTMANN, Michel, MACFARLANE, Neil S., ROUSSEL, Stéphane, « Introduction, L'avenir des études de sécurité, le multilatéralisme et la sécurité régionale » dans Michel Fortmann, Neil S. Macfarlane, Stéphane Roussel, *Tous pour un ou chacun pour soi, Promesses et limites de la coopération régionale en matière de sécurité*, Institut québécois des hautes études internationales, Université Laval, Québec, 1996, 375 p.

- FREEDOM HOUSE, *Freedom of the Press*, [En ligne], page consultée le 16 avril 2009, adresse URL : <http://www.freedomhouse.org/template.cfm?page=16>.
- GAMBARI, Ibrahim A., « From Balewa to Obasanjo : The theory and practice of Nigeria's foreign policy », dans *Gulliver's Troubles, Nigeria's Foreign Policy after the Cold War*, édité par Adeyake Adebajo, Abdul Raufu Mustapha, University of KwaZulu-Natal Press, Scottsville, Afrique du Sud, 2008, p.58-80
- GAMSON, William A., MODIGLIANI, Andre, « Media Discourse and Public Opinion on Nuclear Power : a Constructionist Approach », *American Journal of Sociology*, vol.95, no.1, p.1-37
- GAZIBO, Mamadou, *Introduction à la politique africaine*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2006, 261 p.
- GILPIN, Robert, *War and Change in World Politics*, Cambridge University Press, New York, 1981, 272 p.
- GLOBAL SECURITY.ORG, *The Lord's Resistance Army (LRA)*, [En ligne], page consultée le 2 août 2009, adresse URL : <http://www.globalsecurity.org/military/world/para/lra.htm>.
- GOTTSCHALK, Keith, SCHMIDT, Siegmund, « The African Union and the New Partnerships for Africa's Development : Strong Institutions for Weak States ? », *IPG*, vol. 4, 2004, p.138-158
- HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, [En ligne], page consultée le 11 mars 2008, adresse URL : http://www.unhchr.ch/french/html/menu3/b/p_genoci_fr.htm.
- HENTZ, James J., *South Africa and the Logic of Regional Cooperation*, Indiana University Press, Bloomington, 2005, 276 p.
- HOPF, Ted, « The Promise of Constructivism in International Relations Theory », *International Security*, vol.23, no.1, été 1998, p.171-200
- HUGHES, Tim, « South Africa : the contrarian big African state », dans *Big African States*, édité par Christopher Clapham, Jeffrey Herbst, Greg Mills, Wits University Press, Johannesburg, 2006, p.155-185

- HUMAN RIGHTS WATCH, *ONU : Renouvellement du mandat des forces de maintien de la paix pour le Darfour*, 2003, 3 p.
- IFEOMACHUKU, Gloria, « Abdulsalaam Abubakar's Interregnum », dans *Troubled Journey, Nigeria Since the Civil War*, édité par Levi A. Nwachuku, G.N. Uzoigwe, University Press of America, Lanham, 2004, p.269-281
- INSTITUT D'ÉTUDES DE SÉCURITÉ, *Africain Union, L'Union africaine*, [En ligne], page consultée le 25 novembre 2008, Adresse URL : http://www.issafrica.org/index.php?link_id=3893&slink_id=3018&link_type=12&slink_type=12&tmpl_id=3.
- INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *Nigeria*, [En ligne], page consultée le 3 février 2010, adresse URL: <http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=4272&l=2>.
- ISSAFRICA.ORG, « Final Communiqué : Africain Mini-Summit on Darfur, Tripoli, 17 octobre 2004 », [En ligne], page consultée le 15 octobre 2008, adresse URL : <http://www.issafrica.org/AF/profiles/sudan/darfur/minisumoct04.pdf>.
- JACKSON, Robert, *The Global Covenant: human conduct in a world of states*, Oxford University Press, New York, 2000, 464 p.
- JACKSON, Robert, SORENSON, Georg, *Introduction to International Relations: Theories and Approaches*, 2^e édition, Oxford University Press, New York, 2003, 336 p.
- JACQUEL, Sophie, « Le maintien de la paix au Tchad et en République centrafricaine : entre espoir et désillusion », Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix, Centre d'études et de recherches internationales, Université de Montréal, [En ligne], page consultée le 2 août 2009, adresse URL : <http://www.operationspaix.net/Le-maintien-de-la-paix-au-Tchad-et>.
- JOB, Brian L., « Multilatéralisme et résolution des conflits régionaux : les illusions de la coopération » dans Michel Fortmann, Neil S. Macfarlane, Stéphane Roussel, *Tous pour un ou chacun pour soi, Promesses et limites de la coopération régionale en matière de sécurité*, Institut québécois des hautes études internationales, Université Laval, Québec, 1996, 375 p.
- KEITH, Adam, « The African Union in Darfur: An African Solution to a Global Problem ? », *Journal of Public and International Affairs*, vol.18, p.149-164

- KEOHANE, Robert O., *After Hegemony. Cooperation and Discord in the World Political Economy*, Princeton University Press, Princeton, 1984, 352 p.
- KHADIAGALA, Gilbert M., LYONS, Terrence, « Foreign Policy Making in Africa : An Introduction », dans *African Foreign Policies, Power & Process*, édité par Gilbert M. Khadiagala, Terrence Lyons, Lynne Rienner Publishers, Boulder, Colorado, 2001, p.1-13
- KRASNER, Stephen D., *Defending the National Interest : Raw Materials Investments and US Foreign Policy*, Princeton University Press, Princeton, 1978, 404 p.
- LANDSBERG, Chris, « An African ‘concert of powers’ ? Nigeria and South Africa’s construction of the AU and NEPAD », dans *Gulliver’s Troubles, Nigeria’s Foreign Policy after the Cold War*, édité par Adeyake Adebajo, Abdul Raufu Mustapha, University of KwaZulu-Natal Press, 2008, Scottsville, Afrique du Sud, p.203-219
- LARGE, Daniel, « Sudan’s foreign relations with Asia and the politics of “looking east” », *Institut d’études de sécurité*, Paper 158, février 2008, 20 p.
- LECOUTRE, Delphine, « Le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine, clef d’une nouvelle architecture de stabilité en Afrique ? », *Afrique contemporaine*, été 2004, p.132-162
- LIÉGEOIS, Michel, « La régionalisation du maintien de la paix : défi conceptuel et enjeux politiques », dans *Le guide du maintien de la paix*, sous la direction de Jocelyn Coulon, Éditions Athéna, Québec, 2005, p.17-33 (306 p.)
- MACFARLANE, Neil S., WEISS, Thomas G., « Regional Organizations and Regional Security », *Security Studies*, vol.2, no.1, 1992, p.6-37
- MAKINDA, M., Samuel, OKUMU, Wafula F., *The African Union, Challenges of Globalization, Security and Governance*, Routledge, New York, Londres, 2008, 209 p.
- MEARSHEIMER, John J., « The False Promise of International Institutions », *International Security*, vol. 19, no. 31, hiver 1994-95, p.5 à 49
- MILLAR, Thomas B., *Australia in Peace and War*, St. Martin’s Press. New York, 1978, 578 p.
- MORGENTHAU, Hans J., *In Defense of the National Interest: A critical Examination of American Foreign Policy*, University Press of America, Washington, 1951, 283 p.

- MORGENTHAU, Hans J., *Politics among Nations, The Struggle for power and Peace*, 7^e édition, Mc Graw-Hill, New York, 2006, 703 p.
- MURITHI, Timothy, *The African Union, Pan-africanism, Peacebuilding and Development*, Ashgate, Burlington, 2005, 174 p.
- MUSTAPHA, Abdul Raufu, « Challenges for Nigeria's foreign policy in the post-Cold War era », dans *Gulliver's Troubles, Nigeria's Foreign Policy after the Cold War*, édité par Adeyake Adebajo, Abdul Raufu Mustapha, University of KwaZulu-Natal Press, Scottsville, Afrique du Sud, 2008, p.369-382
- MUSTAPHA, Abdul Raufu, « The three faces of Nigeria's foreign policy : Nationhood, identity and external relations », dans *Gulliver's Troubles, Nigeria's Foreign Policy after the Cold War*, édité par Adeyake Adebajo, Abdul Raufu Mustapha, University of KwaZulu-Natal Press, 2008, p.41-57
- MWANASALI, Musifiky, « From the Organization of African Unity to the African Union », dans *African Foreign Policies, Power & Process*, édité par Gilbert M. Khadiagala, Terrence Lyons, Lynne Rienner Publishers, Boulder, Colorado, 2001, p.205-223
- OKUMU, Wafula « AU/UN Intervention: Challenges of Protecting Civilian Populations and Ending the Conflict in Darfur », *Africa Files*, vol.10, no.3, july 2009, [En ligne], page consultée le 10 août 2009, adresse URL: <http://www.africafiles.org/atissueezine.asp#art2>.
- OSUNTOKUN, Akinjide, « Gulliver and the Lilliputians: Nigeria and its neighbours », dans *Gulliver's Troubles, Nigeria's Foreign Policy after the Cold War*, édité par Adeyake Adebajo, Abdul Raufu Mustapha, University of KwaZulu-Natal Press, 2008, p.141- 159
- PATRICK, Erin, « Intent to Destroy: The Genocidal Impact of Forced Migration in Darfur, Sudan », *Journal of Refugee Studies*, Oxford University Press, vol.18, no.4, p.410-429
- PERSPECTIVE MONDE, Université de Sherbrooke, [En ligne], page consultée le 25 juin 2009, adresse URL : <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/stats/0/2005/fr/1/carte/SP.POP.IDH.IN/x.html>.
- PRUNIER, Gérard, *Le Darfour, un génocide ambigu*, La Table ronde, Paris, 2005, 267 p.

- RÉSEAU FRANCOPHONE DE RECHERCHE SUR LES OPÉRATIONS DE PAIX, *Opérations de paix*, [En ligne], page consultée le 6 avril 2008, adresse URL : <http://www.operationspaix.net/>.
- RÉSEAU FRANCOPHONE DE RECHERCHE SUR LES OPÉRATIONS DE PAIX, MINUAD, *Mission des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour*, Centre d'études et de recherches internationales, Université de Montréal, [En ligne], page consultée le 26 juin 2009, adresse URL : <http://www.operationspaix.net/-MINUAD->.
- RÉSEAU FRANCOPHONE DE RECHERCHE SUR LES OPÉRATIONS DE PAIX, *Mission des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour*, [En ligne], page consultée le 15 octobre 2008, adresse URL : <http://www.operationspaix.net/-MINUAD->.
- SALIU, Hassan A., « Nigeria and Peace Support Operations : Trends and Policy Implications », *International Peacekeeping*, vol.7, no.3, 2000, p.105-119
- SCHNABEL, Albrecht, « L'avenir du maintien de la paix et la viabilité de la sécurité collective : une interprétation réaliste » dans Michel Fortmann, Neil S. Macfarlane, Stéphane Roussel, *Tous pour un ou chacun pour soi, Promesses et limites de la coopération régionale en matière de sécurité*, Institut québécois des hautes études internationales, Université Laval, Québec, 1996, 375 p.
- SHAH, Dhavan V., WATTS, Mark D, DOMKE, David, FAN, David P., « News Framing and Cueing of Issue Regimes : Explaining Clinton's Public Approval in spite of Scandal », *Public Opinion Quarterly*, vol.66, p.339-370
- SOUTH AFRICAN GOVERNMENT INFORMATION, [En ligne], page consultée le 25 mars 2009, adresse URL : <http://www.info.gov.za/speeches/year/index.html>.
- TIEKU, Thomas Kwasi, « Explaining the Clash and Accommodation of Interests of Major Actors in the Creation of the African Union », *African Affairs*, vol.103, 2004, p.249-267
- UDOMBANA, Nsongurua J., « When neutrality is a sin : The Darfur Crisis of Humanitarian Intervention in Sudan », *Human Rights Quarterly*, vol.27, 2005, p.1149-1199
- UZOIGWE, G.N., « The Future of Nigeria : Problems and Prospects in the Twenty-first Century », dans *Troubled Journey, Nigeria Since the Civil War*, édité par Levi A.

Nwachuku, G.N. Uzoigwe, University Press of America, Washington, 2004, p.283-321 (338 p.)

- VALE, Peter, MASEKO, Siphos, « South Africa and the African Renaissance », *International Affairs*, vol. 74, no. 2, 1998, p.271-287

- VENTER, Denis, « South African Foreign Policy Decisionmaking in the African Context », dans *African Foreign Policies, Power & Process*, édité par KHADIAGALA, Gilbert M., LYONS, Terrence, Lynne Rienner Publishers, Boulder, Colorado, 2001, p.159-183

Documents de l'Union africaine

- *Acte constitutif*, [En ligne], page consultée le 23 septembre 2008, adresse URL : http://www.africa-union.org/About_AU/fmacteconstitutif.htm#Article3.

- Assembly/AU/ /Dec.73 - 90(V) - Assembly/AU/ /Decl.1 - 3(V) - Assembly/AU//Resolution.1.(V) - Assembly/AU/Motion (V) - Assembly/AU/Vote (V) - Conférence de l'Union africaine – Cinquième session ordinaire - 4-5- juillet 2005 – Syrte (Libye)

- Assembly/AU/Dec. 111-132 (VII) – Assembly/AU/Decl. 1-4 (VII) - Conférence de l'Union africaine – Septième session ordinaire - 1-2 juillet 2006 – Banjul (Gambie)

- Assembly/AU/Dec. 171-192(X) - Assembly/AU/Decl. 1-3(X) – Conférence de l'Union africain – Neuvième session ordinaire – 31 janvier – 2 février 2008 – Addis Abeba (Éthiopie)

- Assembly/AU/Dec. 193 – 207 (XI) - Assembly/AU/Decl. 1-2 (XI) - Assembly/AU/Tribute (XI) - Assembly/AU/Res.1 (XI) – Conférence de l'Union africaine - Onzième session ordinaire - 30 juin – 1 juillet 2008 - Sharm El-Sheikh (Égypte)

- Assembly/AU/Dec. 33-54 (III) – Assembly/AU/Decl. 12&13 (III) - Conférence de l'Union africaine – Troisième session ordinaire - 6-8 juillet 2004 – Addis-Abeba (Éthiopie)

- Assembly/AU/Dec. 91 - 110(VI) - Assembly/AU/Decl.1- 3(VI)- Assembly/AU/Recommandations (VI) - Conférence de l'Union africaine – Sixième session ordinaire - 23-24 janvier 2006 – Khartoum (Soudan)

- *Décision du sommet sur le Darfour*, Assembly/AU/Dec.54 (III), 2004

- *Décision sur les activités du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et sur la situation de la paix et de la sécurité en Afrique*, Assembly/AU/Dec.120 (VII), 2006
- *Décisions, Déclarations et recommandations*, Conférence de l'Union africaine, Sixième session ordinaire, 23-24 janvier 2006
- *Déclaration sur les activités du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur la situation de la paix et de la sécurité en Afrique*, Assembly/AU/Decl.3 (VI), 2006
- PSC/HSG/Comm (CXXXVIII) – 138^e réunion du Conseil de paix et de sécurité – 29 juin 2008 – Sharm El-Sheikh (Égypte)
- PSC/MIN/Comm. (XLVI) – Conseil de paix et de sécurité – 46^e réunion – 10 mars 2006 – Addis Abeba (Éthiopie)
- PSC/Min/Comm.(XXXIV) – (iii) – Peace and Security Council – 34th meeting – 3 july 2005 – Syrte (Libya)
- PSC/PR/Comm (LXXIX) – Conseil de paix et de sécurité – 79^e réunion – 22 juin 2007 – Addis Abeba (Éthiopie)
- PSC/PR/Comm. (LXXV) – Conseil de paix et de sécurité – 75^e réunion – 4-5 avril 2007 – Addis Abeba (Éthiopie)
- PSC/PR/Comm. (V) – Conseil de paix et de sécurité – Cinquième session – 13 avril 2004 – Addis Abeba (Éthiopie)
- PSC/PR/Comm. (XIII) – Conseil de paix et de sécurité – Treizième réunion – 27 juillet 2004 – Addis Abeba (Éthiopie)
- PSC/PR/Comm. (XLIII) – Conseil de paix et de sécurité – 43^e réunion – 22 novembre 2005 – Addis Abeba (Éthiopie)
- PSC/PR/Comm. (XLV) – Conseil de paix et de sécurité – 45^e réunion – 12 janvier 2006 – Addis Abeba (Éthiopie)
- PSC/PR/Comm.(XVII) – Conseil de paix et de sécurité – Dix-septième réunion – 20 octobre 2004 – Addis Abeba (Éthiopie)

Médias écrits et énoncés

- ABUBAKAR, Aliyu, « Nigeria: Ensuring West African Security Not a Waste of Money – Bugaje », *Daily Trust*, Abuja, 3 août 2006, [En ligne], page consultée le 11 février 2009, adresse URL : <http://allafrica.com/stories/200608020821.html?page=2>.
- ABUBAKAR, Jibrin, CHAWAI, Elakanah, « Nigeria: We Are Building a Nigerian Community in Sudan - Ambassador Dahiru », *Daily Trust*, Abuja, 1er août 2006, [En ligne], page consultée le 11 février 2009, adresse URL : <http://allafrica.com/stories/200608010663.html>.
- ADOGA, Ben, « Nigeria: Senate Summons Sudanese Envoy », *Leadership*, Abuja, 3 octobre 2007, [En ligne], page consultée le 18 février 2009, adresse URL : <http://allafrica.com/stories/200710030353.html>.
- CAVERNELIS, Dennis, « Time to get tough », *Cape Times*, Cape Town, 30 octobre 2007, p.e1
- CORNISH, Jean-Jacques, « Sudan slams UN 'forces of occupation' », *Mail and Guardian Online*, Johannesburg, 23 juin 2006
- ESEKUMEMU, Clark, « AU : Politics of Humanitarian Intervention », *Vanguard*, Nigeria, 2 septembre 2004
- FABRICIUS, Peter, « SA ambassador to UN moves to block Bashir's indictment », *The Star*, Johannesburg, 17 juillet 2008, p.e4
- IBN FODA, Usman, « Sudan: Al-Bashir - International Criminal Court Lacks Locus Standi », *Leadership*, Abuja, 23 juillet 2008, [En ligne], page consultée le 18 février 2009, adresse URL : <http://allafrica.com/stories/200807230298.html>.
- IZANG, Atang, « Nigeria: Country Committed to Peace - Yar'Adua », *Leadership*, Abuja, 6 octobre 2007, [En ligne], page consultée le 18 février 2009, adresse URL : <http://allafrica.com/stories/200710080368.html>.
- LOHOR, Josephine, « Sudan: Darfur: 4-Point Draft Agenda Adopted in Abuja », *This Day*, Lagos, 25 août 2004, [En ligne], page consultée le 19 février 2009, adresse URL : <http://allafrica.com/stories/200408250274.html>.
- OJIM, Emmanuel, « Sudan: Darfur Peace Deal: Obasanjo's Triumph », *Daily Trust*, Abuja, 9 mai 2006, [En ligne], page consultée le 11 février 2009, adresse URL : <http://allafrica.com/stories/200605090742.html>.

- OMONOBI, Kingsley, « Peacekeepers Killed », *Vanguard*, Nigeria, 7 octobre 2007
- ONUNAIJU, Charles, « Sudan: Darfur Peace Agreement And Challenge of World Diplomacy », *Daily Trust*, Abuja, 3 mai 2006, [En ligne], page consultée le 11 février 2009, adresse URL : <http://allafrica.com/stories/200605030042.html>.
- OYEDELE, Damilola, « Nigeria: Govt - Sudanese President's Indictment By ICC Ill-Timed », *This Day*, Lagos, 25 juillet 2008, [En ligne], page consultée le 19 février 2009, adresse URL : <http://allafrica.com/stories/200807250107.html>.
- PIENNAR, Hans, « Bashir's arrest won't help Darfur – Pahad », *Cape Times*, Cape Town, 16 juillet 2008, p.e2
- SANS AUTEUR, « Darfur : the New Name of Genocide », *Vanguard*, Nigeria, 1er octobre 2004
- SMITH, David, « The AU is doing its best », *Mail and Guardian Online*, Johannesburg, 8 octobre 2007
- SOUTH AFRICAN GOVERNMENT INFORMATION, *Notes following International Relations, Peace and Security (IRPS) Cluster media briefing by Deputy Minister Aziz Pahad, Media Centre, Union Buildings, Pretoria*, 29 août 2008, [En ligne], page consultée le 5 février 2009, adresse URL : <http://www.info.gov.za/speeches/2008/08090111151001.htm>.
- SOUTH AFRICAN GOVERNMENT INFORMATION, *Notes following media briefing by Deputy Minister of Foreign Affairs, Aziz Pahad*, 25 octobre 2007, [En ligne], page consultée le 5 février 2009, adresse URL : <http://www.info.gov.za/speeches/2007/07102615151003.htm>.
- SOUTH AFRICAN GOVERNMENT INFORMATION, *President Mbeki's interview with SABC on the conclusion of the inaugural European Union-South Africa (EU-SA) Summit, 25 July 2008, Bordeaux, France*, 27 juillet 2008, [En ligne], page consultée le 5 février 2009, adresse URL : <http://www.info.gov.za/speeches/2008/08072815451001.htm>.
- SOUTH AFRICAN GOVERNMENT INFORMATION, *President Thabo Mbeki Interview with BBC Zeinab Badawi*, 24 mai 2006, [En ligne], page consultée le 4 février 2009, adresse URL : <http://www.info.gov.za/speeches/2006/06053108451001.htm#dar>.
- SOUTH AFRICAN GOVERNMENT INFORMATION, *Questions put to Deputy President Zuma for Oral Reply in the National Assembly*, 19 août 2004, [En ligne], page

consultée le 4 février 2009, adresse URL :
<http://www.info.gov.za/speeches/2004/04082308151005.htm>.

- STENT, Mike, « SA's intervention in African conflicts 'leans too heavily towards states' », *Cape Times*, Cape Town, 3 décembre 2007, p.e1
- YAR'ADUA, Umaru, « Nigeria: Why UN Must Be Reformed », *Weekly Trust*, Abuja, 1er octobre 2007, [En ligne], page consultée le 18 février 2009, adresse URL : <http://allafrica.com/stories/200710011438.html>.

ANNEXES

Annexe 1- Cycles d'évolution de la situation du Darfour

1. Avril à septembre 2003 : Première attaque des groupes rebelles contre l'aéroport d'El Fashir et lancement des pourparlers de cessez-le-feu entre le GOS et le SLA
2. Janvier et avril à décembre 2004 : Offensive majeure du GOS (janvier), déclaration par le Congrès américain et le secrétaire d'État qu'il y a un génocide au Darfour (juin et septembre), pourparlers de cessez-le-feu entre le GOS, le JEM et le SLA et le désarmement des Janjaweed (avril), arrivée de la MUAS au Darfour (mai), première rencontre entre le GOS et les groupes rebelles à Abuja, Nigéria (août), création de *l'Independent Commission of Inquiry into Darfur* par le Conseil de sécurité de l'ONU visant à enquêter les violations des droits humains (septembre), autres rounds de négociation entre le GOS et les groupes rebelles (octobre à décembre)
3. Septembre à novembre 2005 : Autres rounds de négociation à Abuja entre le GOS et les groupes rebelles
4. Mars à août et novembre 2006 : Vote au CPS et au Conseil de sécurité de l'ONU pour qu'une force de l'ONU remplace la MUAS au Darfour (mars et avril), signature du DPA (mai), le Conseil de sécurité de l'ONU vote la résolution 1706 qui demande au GOS d'accepter le déploiement d'une force de l'ONU et le Secrétaire-général Kofi Annan propose le déploiement d'une force hybride (août et novembre)
5. Octobre et décembre 2007 : Sommet à Syrte, Libye (octobre), déploiement de la MINUAD (décembre)
6. Juillet et août 2008 : Accusations de la CPI contre le président soudanais

Annexe 2 – Résultats détaillés de la recherche des articles de journaux

1. Mail and Guardian – Afrique du Sud

Période de recherche	Résultats	Articles retenus	Date de la recherche	Date de l'article retenu	Auteur	Sujet
01-04-03 à 01-09-03	0	0	05-02-09	X		
01-01-04 à 31-01-04	0	0	05-02-09	X		
01-04-04 à 31-12-04	2	0	05-02-09	X		
01-09-05 à 30-11-05	1	0	05-02-09	X		
01-03-06 à 31-08-06	0	0	05-02-09	X		
01-11-06 à 30-11-06	0	0	05-02-09	X		
01-10-07 à 31-10-07	0	0	05-02-09	X		
01-12-07 à 31-12-07	0	0	05-02-09	X		
01-07-08 à 31-08-08	0	0	05-02-09	X		
22-04-05	1	0	05-02-09	22-04-05	Jean-Jacques CORNISH	Sadiq Al-Mahdi traite de l'application du modèle sud-africain au Soudan

2. Cape Times – Afrique du Sud

Période de recherche	Résultats	Articles retenus	Date de la recherche	Date de l'article retenu	Auteur	Sujet
01-04-03 à 01-09-03	0	0	05-02-09			
01-01-04 à 31-01-04	0	0	05-02-09			
01-04-04 à 31-12-04	0	0	05-02-09			
01-09-05 à 30-11-05	0	0	05-02-09			
01-03-06 à 31-08-06	0	0	05-02-09			
01-11-06 à 30-11-06	9	1	05-02-09	16-11-06	Hans PIENAAR	Rapport du Pan-African Parliament indiquant que la situation au Tchad doit aussi être traitée pour terminer les violences au Darfour
01-10-07 à 31-10-07	19	1	22-02-09	30-10-07	Dennis CAVERNELIS	Durcissement du ton du gouvernement sud-africain
01-12-07 à 31-12-07	10	1	22-02-09	03-12-07	Mike STENT	Alignement de la politique étrangère de l'Afrique du Sud sur l'UA
01-07-08 à 31-08-08	34	1	22-02-09	16-07-08	Hans PIENAAR	Commentaire du Ministre des affaires étrangères sur la charge du CPI

3. The Star – Afrique du Sud

Période de recherche	Résultats	Articles retenus	Date de la recherche	Date de l'article retenu	Auteur	Sujet
01-04-03 à 01-09-03	0	0	22-02-09			
01-01-04 à 31-01-04	0	0	22-02-09			
01-04-04 à 31-12-04	0	0	22-02-09			
01-09-05 à 30-11-05	0	0	22-02-09			
01-03-06 à 31-08-06	0	0	22-02-09			
01-11-06 à 30-11-06	8	0	22-02-09			
01-10-07 à 31-10-07	9	0	22-02-09			
01-12-07 à 31-12-07	7	0	22-02-09			
01-07-08 à 31-08-08	23	1	22-02-09	17-07-08	Peter FABRICIUS	Réaction ambassadeur sud-africain à l'ONU - CPI

4. Mail and Guardian Online

Période de recherche	Résultats	Articles retenus	Date de la recherche	Date de l'article retenu	Auteur	Sujet
01-04-03 à 01-09-03	0	0	23-03-09			
01-01-04 à 31-01-04	0	0	23-03-09			

01-04-04 à 31-12-04	0	0	29-03-09			
01-09-05 à 30-11-05	5	0	29-03-09			
01-03-06 à 31-08-06	23	2	29-03-09	Article 1 : 14-07-06 Article 2 : 23-06-06	Jean-Jacques CORNISH (les 2 articles)	Article 1 : Les pressions pour la signature des accords de paix. Article 2 : Visite de Bashir - discussion sur la MUAS
01-11-06 à 30-11-06	4	0	29-03-09			
01-10-07 à 31-10-07	7	1	29-03-09	08-10-07	David SMITH	Critique de la MUAS – L’UA fait du mieux qu’elle peut
01-12-07 à 31-12-07	7	0	29-03-09			
01-07-08 à 31-08-08	0	0	29-03-09			

5. Daily Trust – Nigéria

Période de recherche	Résultats	Articles retenus	Date de la recherche	Date de l'article retenu	Auteur	Sujet
01-04-03 à 01-09-03	0	0	11-02-09			
01-01-04 à 31-01-04	0	0	11-02-09			
01-04-04 à 31-12-04	0	0	11-02-09			
01-09-05 à 30-11-05	2	1	11-02-09	10-10-05	Elkanah CHAWAI	Analyse des débouchés des pourparlers de paix d’Abuja

01-03-06 à 31-08-06	24	3	11-02-09	Article 1 : 01-05-06 Article 2 : 03-05-06 Article 3 : 09-05-06	Article 1: Andrew WALKER Article 2: Charles ONUNAIJU Article 3: Emmanuel OJIM	Article 1 : Analyse de l'échec possible du DPA Article 2 : Analyse de l'échec possible du DPA Article 3 : Discussion de rôle joué par Obasanjo lors des négociations du DPA
01-11-06 à 30-11-06	4	0	11-02-09			
01-10-07 à 31-10-07	8	0	11-02-09			
01-12-07 à 31-12-07	5	0	11-02-09			
01-07-08 à 31-08-08	10	1	11-02-09	30-07-08	Abdulfattah OLAJIDE et Aisha UMAR	Refus du gouvernement nigérian de reconnaître le mandat d'arrêt de la CPI
24-09-07	1	1	11-02-09	24-09-07	Tunji AJIDABE	Texte d'opinion sur la situation au Darfour (accent sur el maintien de la paix)

6. Leadership – Nigéria

Période de recherche	Résultats	Articles retenus	Date de la recherche	Date de l'article retenu	Auteur	Sujet
01-04-03 à 01-09-03	0	0	18-02-09			
01-01-04 à 31-01-04	0	0	18-02-09			
01-04-04 à 31-12-04	0	0	18-02-09			

01-09-05 à 30-11-05	0	0	18-02-09				
01-03-06 à 31-08-06	0	0	18-02-09				
01-11-06 à 30-11-06	0	0	18-02-09				
01-10-07 à 31-10-07	20	2	18-02-09	Article 1 : Ben ADOGA Article 2 : Atang IZANG	Article 1 : Le Sénat nigérian accuse le GOS d'être responsable de la mort de 7 soldats de la MUAS Article 2 : Déclaration du représentant du président Yar'Adua suite à la mort des soldats nigériens		
01-12-07 à 31-12-07	3	0	18-02-09				
01-07-08 à 31-08-08	7	2	18-02-09	Article 1 : Usman IBN FODA Article 2 : Hadi Y. AL-HASSAN	Article 1 : Texte d'opinion sur le rejet de la décision du CPI Article 2 : Revue de la politique étrangère du Nigéria		

7. This Day – Nigéria

Période de recherche	Résultats	Articles retenus	Date de la recherche	Date de l'article retenu	Auteur	Sujet
01-04-03 à 01-09-03	0	0	19-02-09			
01-01-04 à 31-01-04	0	0	19-02-09			
01-04-04 à 31-04-04	16	1	19-02-09	25-08-04	Joséphine	Déclarations du président

12-04						LOHOR	Obasanjo sur le processus de paix
01-09-05 à 30-11-05	2	0		19-02-09			
01-03-06 à 31-08-06	3	0		19-02-09			
01-11-06 à 30-11-06	1	0		19-02-09			
01-10-07 à 31-10-07	1	0		19-02-09			
01-12-07 à 31-12-07	2	0		19-02-09			
01-07-08 à 31-08-08	1	1	25-07-08	19-02-09		Damilola OYEDELE	Réactions suite au mandat d'arrêt de la CPI

8. Vanguard - Nigéria

Période de recherche	Résultats	Articles retenus	Date de la recherche	Date de l'article retenu	Auteur	Sujet
01-04-03 à 01-09-03	0	0	23-03-09			
01-01-04 à 31-01-04	0	0	23-03-09			
01-04-04 à 31-12-04	32	2	23-03-09	Article 1 : 01-10-04 Article 2 : 02-09-04	Article 1 : sans auteur Article 2 : Clark ESEKUMEMU	Article 1 : Critique de la position du gouvernement – Affirmation que la situation au Darfour est un génocide Article 2 : Nécessité d'interventions plus importantes de l'UA pour régler le conflit

01-09-05 à 30-11-05	3	0	23-03-09			
01-03-06 à 31-08-06	5	0	23-03-09			
01-11-06 à 30-11-06	2	0	23-03-09			
01-10-07 à 31-10-07	11	1	23-03-09	07-10-07	Kingsley OMONOB	Réactions suite à la mort des soldats nigériens au Darfour
01-12-07 à 31-12-07	2	0	23-03-09			
01-07-08 à 31-08-08			23-03-09			

Annexe 3 - Résultats détaillés de la recherche des énoncés

1. South African Government Information – Afrique du Sud

Période de recherche	Résultats	Nombre d'énoncés retenus	Date de la recherche	Date de l'énoncé	Sujet et auteur de l'énoncé
01-04-03 à 01-09-03	0	0	04-02-09		
01-01-04 à 31-01-04	0	0	04-02-09		
01-04-04 à 31-12-04	30	1	04-02-09	19-08-04	Période de questions orales à l'Assemblée nationale – Réponse du Deputy President Zuma
01-09-05 à 30-11-05	7	0	04-02-09		
01-03-06 à 31-08-06	30	1	05-02-09	24-05-06	Interview du président Mbeki par Zeinab Badawi de la BBC
01-11-06 à 30-11-06	10	0	05-02-09		
01-10-07 à 31-10-07	6	1	05-02-09	25-10-07	Notes du département des Affaires étrangères suite à un briefing avec les médias
01-12-07 à 31-12-07	2	0	05-02-09		
01-07-08 à 31-08-08	8	2	05-02-09	Énoncé 1 : 27-07-08 Énoncé 2 : 29-08-08	Énoncé 1 : Interview (SABC) du président Mbeki sur les conclusions du Sommet de l'Union européenne et de l'Afrique du Sud à Bordeaux, France le 25 juillet 2008 Énoncé 2 : Notes suite au briefing des médias du International Relations, Peace and Security Cluster par le Deputy Minister Aziz Pahad

2. Daily Trust – Nigéria

Période de recherche	Résultats	Nombre d'énoncés retenus	Date de la recherche	Date de l'énoncé	Sujet et auteur de l'énoncé
01-04-03 à 01-09-03	0	0	11-02-09		
01-01-04 à 31-01-04	0	0	11-02-09		
01-04-04 à 31-12-04	0	0	11-02-09		
01-09-05 à 30-11-05	0	0	11-02-09		
01-03-06 à 31-08-06	2	2	11-02-09	Énoncé 1 : 01-08-06 Énoncé 2 : 03-08-06	Énoncé 1 : Interview de l'Ambassadeur du Nigéria au Soudan Énoncé 2 : Interview du Dr. Usman Bugaje, chairman de House committee on Foreign Affairs representing Jibia/ Kaita constituency in the House of Representatives (journaliste Aliyu Abubakar)
01-11-06 à 30-11-06	0	0	11-02-09		
01-10-07 à 31-10-07	0	0	11-02-09		
01-12-07 à 31-12-07	0	0	11-02-09		
01-07-08 à 31-08-08	0	0	11-02-09		

3. Weekly Trust – Nigéria

Période de recherche	Résultats	Nombre d'énoncés retenus	Date de la recherche	Date de l'énoncé	Sujet et auteur de l'énoncé
01-04-03 à 01-09-03	0	0	18-02-09		
01-01-04 à 31-01-04	0	0	18-02-09		
01-04-04 à 31-12-04	0	0	18-02-09		
01-09-05 à 30-11-05	0	0	18-02-09		
01-03-06 à 31-08-06	0	0	18-02-09		
01-11-06 à 30-11-06	0	0	18-02-09		
01-10-07 à 31-10-07	1	1	18-02-09	01-10-07	Discours du président nigérian à la 62 ^E Assemblée générale de l'ONU
01-12-07 à 31-12-07	0	0	18-02-09		
01-07-08 à 31-08-08	0	0	18-02-09		

Annexe 4 – Citations et thèmes – Articles de journaux de l’Afrique du Sud et du Nigéria

Références	Citations	Thèmes
CAVERNELLIS, Dennis, « Time to get tough », <i>Cape Times</i> , 30 octobre 2007, Cape Town, p.e1	« Sudan is unravelling, and the international community – especially the African Union (AU) – needs to do something about it fast ».	<i>Position face à l’UA :</i> Interventions majoritaires de l’UA pour régler le conflit
Ibid.	« Last week South Africa’s deputy foreign minister Aziz Pahad called for UN sanctions against rebels if they did not participate in peace talks. Such tough talk is welcome. But if the international community punishes the rebels, it must also punish the Sudanese government. Khartoum has enjoyed almost complete impunity as it continues to commit atrocities in Darfur through its proxy Janjaweed militias ».	<i>Orientation des interventions étatiques :</i> application de sanctions (groupes rebelles) / Perception d’impunité du GOS
Ibid.	« The AU, in particular, has to get tougher with Khartoum if both of the Sudanese peace processes are not to fall apart in an escalation of fighting. And so does the South Africa government ».	<i>Orientation des interventions étatiques :</i> Nécessité de renforcement des actions du gouvernement <i>Position face à l’UA :</i> Nécessité de renforcement des actions
Ibid.	« In fact, last month South Africa’s ambassador to the UN, Dumisani Kumalo, helped negotiate the removal of a threat of sanctions against Khartoum if it further blocked the deployment of Unamid ».	<i>Orientation des interventions étatiques :</i> Écarter la menace de sanctions contre le GOS pour assurer le déploiement de l’UNAMID
STENT, Mike, « SA’s intervention in African conflicts ‘leans too heavily	« The partial consensus that emerged was that South Africa’s mediation has mostly suffered from a bias towards the state in these conflicts, especially where the states concerned claim to	<i>Orientation des interventions étatiques :</i> Interventions centrées

towards states' », <i>Cape Times</i> , 3 décembre 2007, Cape Town, p.e1	be fighting imperialism ».	sur les États (consensus partiel) / Biais envers les États qui défendent une idéologie anti-impérialiste
Ibid.	« Some said he instinctively favoured the state in conflicts. One person came to his defence to say he simply realised that nothing could be achieved without the state's support and so often gave the impression of bias towards the state actor ».	<i>Orientation des interventions étatiques :</i> Nécessité de coopérer avec le GOS
Ibid.	« Laurie Nathan, of the University of Cape Town, said much the same about what he saw as South Africa's increasingly pro-Sudanese government stance in the Darfur dispute. Nathan said several important pillars of foreign policy, including democracy, multilateralism, Africanism and imperialism were at play in South Africa's peacemaking in Africa. These did not always clash. But where they did, he said, Africanism and anti-imperialism generally trumped democracy – as in Darfur where Khartoum is resisting the deployment of non-Africans in a UN peacekeeping force on the grounds of anti-imperialism ».	<i>Orientation des interventions étatiques :</i> Position pro-gouvernementale (GOS) <i>Idéologie de l'intervention :</i> Africanisme et anti-impérialisme
PIENNAR, Hans, « Bashir's arrest won't help Darfur – Pahad », <i>Cape Times</i> , Cape Town, 16 juillet 2008, p.e2	« "South Africa is committed to the fight against impunity, wherever it emerges," he said. "But we have always said actions that are taken must be based on the correct timing and must have the correct objectives ». (Aziz Pahad : Ministre des affaires étrangères)	<i>Orientation des interventions étatiques :</i> Engagement dans la lutte contre l'impunité mais lorsque les objectifs et le moment sont corrects
FABRICIUS, Peter, « SA ambassador to UN moves to block Bashir's indictment », <i>The Star</i> , Johannesburg, 17 juillet 2008, p.e4	« SA's ambassador to the United Nations believes the pending indictment of Sudanese President Omar el-Bashir is unbalanced because no equivalent action is being taken against the rebel groups fighting the Sudanese government in Darfur ».	<i>Orientation des interventions étatiques :</i> Action déséquilibrée entre les groupes rebelles et le GOS (en lien avec CPI)
Ibid.	« Also the perception that Bashir has been weakened by	<i>Orientation des</i>

	indictment could lead to stepped-up attacks by rebels. SA deputy foreign minister Aziz Pahad raised this and others concerns in Pretoria this week, <u>suggesting that SA opposed the indictment</u> ».	<i>interventions étatiques :</i> Opposition à la décision du CPI car pourrait augmenter les attaques des groupes rebelles
CORNISH, Jean-Jacques, « Sudan slams UN 'forces of occupation' », <i>Mail and Guardian Online</i> , Johannesburg, 23 juin 2006	«The AU should continue discharging its mandate in Darfur while the UN may assist in a way that is acceptable to the <u>Sudanese government</u> », said Mbeki. «The Sudan is an <u>important country in the continent and anything that happens in it will have an impact in Africa.</u> » ».	<i>Orientation des interventions étatiques :</i> Nécessité de coopérer avec le GOS et importance stratégique du Soudan pour l'Afrique (énoncé gouvernemental)
SMITH, David, « The AU is doing its best », <i>Mail and Guardian Online</i> , Johannesburg, 8 octobre 2007	« Seven thousand African peacekeepers scattered thinly across Darfur do the best they can with one of the <u>weakest mandates ever negotiated for peacekeeping</u> -- a mandate that allows them only to observe what some call the world's worst humanitarian crisis ».	<i>Interprétation des résultats des interventions de l'UA :</i> Mandat faible de la MUAS
Ibid.	« Nine months ago as I travelled around Darfur, Amis was referred to as "Africa's mistake in Sudan". The mission <u>needed help. It needed a stronger mandate, more personnel and much more financial and material support. Amis also needed to create good will among Darfuris to counter suspicion that the AU force is a Sudanese government tool</u> ».	<i>Interprétation des résultats des interventions de l'UA :</i> Mandat faible de la MUAS et inefficacité de la mission

Références	Citations	Thèmes
ONUNAIJU, Charles, « Sudan: Darfur Peace Agreement And Challenge of World Diplomacy », <i>Daily Trust</i> , Abuja, 3 may 2006, [En ligne], page consultée le 11 février 2009, adresse URL : http://allafrica.com/stories/200605030042.html .	« [...] the trophy of breaking the logjam of the Darfur negotiating deadlock will once again go to Washington, even when the entire machinery for the initiation and sustenance of the talks have been African generated. For whatever reasons, of either reclusion or other concerns, what would amount to Nigeria diplomatic triumph, after hosting the talks in Abuja for more than five months, President Obasanjo has fritted away such brilliant moment of diplomatic glory for the overbearing Americans who would surely get the rebels to sign the peace agreement by either, cajoling, persuading or even threatening them with harsh consequences ». « If in the next 12 hours, the SLM/A and JEM rebels sign the document, Washington would have stolen another bright light in intra-Africa conflict resolution mechanism. That President Obasanjo could not get the rebels to reach a compromise in a place of bare 20 kilometres from his official residence and office, speaks volume of impoverished diplomacy and foreign policy that is over hyped beyond the shores of Nigeria ».	<i>Idéologie de l'intervention</i> : anti-impérialisme / Glorification des actions du Nigéria
Ibid.		<i>Idéologie de l'intervention</i> : anti-impérialisme / Glorification des actions du Nigéria <i>Orientations des interventions étatiques</i> : manque de ressource de la diplomatie et de la politique étrangère
OJIM, Emmanuel, « Sudan: Darfur Peace Deal: Obasanjo's Triumph », <i>Daily Trust</i> , Abuja, 9 may 2006, [En ligne], page consultée le 11 février 2009, adresse URL : http://allafrica.com/stories/200605090742.html .	« It is however unfortunate that apart from the diplomatic elite who understand the implication of the breakthrough in the search for peace in the crisis-ridden Sudan, not many Nigerians appreciate the significance of what has been achieved in Abuja under the inspiration and guardianship of President Olusegun Obasanjo ».	<i>Idéologie de l'intervention</i> : Glorification des actions du Nigéria

Ibid.	« It is possible that some Nigerians even question <u>the wisdom behind our country expending so much diplomatic capital, time and huge resources in trying to bring about peace in very distant Sudan when we have our own problems here. The Darfur peace talks began sometime ago in April 2004 and many of the negotiators have been in Nigeria at the expense of Nigerian tax-payers</u> ».	<i>Idéologie de l'intervention :</i> Glorification des actions du Nigéria (en opposition aux critiques des actions étatiques)
Ibid.	« And Obasanjo is right. <u>God has bestowed on Nigeria the leadership of Africa. The sheer size, population and resource endowment of Nigeria are not without a reason. God has certainly given to Nigeria the manifest destiny to lead Africa and the black race out of conflict and poverty. By showing concern when an African country is in trouble, Nigeria is fulfilling her manifest destiny</u> ».	<i>Idéologie de l'intervention :</i> Nigéria comme leader de l'Afrique
Ibid.	« <u>What many of us may not realise is that anytime an African or black man is portrayed in poor light in any part of the world, such negative portraiture somehow rubs off on any African or Blackman anywhere else in the world. As far as other peoples of the world are concerned, there is no difference between a Nigerian, a Liberian, a Sudanese or a Sierra Leonean. If one African country is in crisis, the rest of the world will talk about it in derogatory terms as one more example of Africa's poverty, conflict or disease.</u> <u>We have become, or rather, have remained the sick continent or sick people of the world. The world talks about us and our problems as if we were children. This image itself is very sickening and all Africans and black people all over the world should join people like President Obasanjo to put an end to, or nip in the bud, potential or real conflicts that have done so much to portray us as people who cannot manage our affairs by ourselves</u> ».	<i>Idéologie de l'intervention :</i> Panafricanisme
ADOGA, Ben, « Nigeria: Senate Summons Sudanese Envoy »,	« Deputy Senate president, Ike Ekwere-madu, in his contribution said the nation should reconsider her participation in such operations in the future	<i>Orientations des</i>

<i>Leadership</i>, Abuja, 3 Octobre 2007, [En ligne], page consultée le 18 février 2009, adresse URL : http://allafrica.com/stories/200710030353.html.	as she spends time and resources to train her soldiers, only to send them to be wasted by rebels. For Senator Joseph Akargerger, who is also a retired military man, "the Sudanese government should be held responsible for the death of those soldiers ».	<i>interventions étatiques :</i> GOS responsable pour la mort de soldats nigériens (énoncé gouvernemental)
IZANG, Atang, « Nigeria: Country Committed to Peace - Yar'Adua », <i>Leadership</i>, Abuja, 6 octobre 2007, [En ligne], page consultée le 18 février 2009, adresse URL : http://allafrica.com/stories/200710080368.html.	« Even as Nigeria buried its seven slain soldiers killed on peace-keeping in the Western Darfur region of Sudan yesterday, more troops are to be sent to Sudan for peace-keeping, just as President Umaru Musa Yar'Adua has pledged Nigeria's continued commitment in ensuring peace and security in Africa ».	<i>Orientations des interventions étatiques :</i> engagement à assurer la paix et la sécurité en Afrique (par les opérations de maintien de la paix) (énoncé gouvernemental)
IBN FODA, Usman, « Sudan: Al-Bashir - International Criminal Court Lacks Locus Standi », <i>Leadership</i>, Abuja, 23 juillet 2008, [En ligne], page consultée le 18 février 2009, adresse URL : http://allafrica.com/stories/200807230298.html.	« Preference given to regional organisations by the United Nations charter to handle regional conflicts should be religiously adhered to and do not allow the western world's interest motivate groups wherever they may be, to strip AU of its very essence of existence and turn it into a bull dog that barks but never bites. This ridiculous unprecedented attempt by the prosecutor of ICC to issue an arrest warrant to a serving African head of state should be vehemently resisted by all and sundry ».	<i>Position face à l'UA :</i> Le rôle donné aux organisations régionales doit être religieusement respecté <i>Idéologie de l'intervention :</i> Anti-impérialisme

LOHOR, Josephine, « Sudan: Darfur: 4-Point Draft Agenda Adopted in Abuja », <i>This Day</i> , Lagos, 25 août 2004, [En ligne], page consultée le 19 février 2009, adresse URL : http://allafrica.com/stories/200408250274.html .	« Echoing the sentiments of the people of Sudan, <u>Obasanjo warned, "That (possible sanctions) would be a great disaster to Sudan, the government, the people and indeed for Africa" adding, "I believe that we (African leaders) can manage it and we will manage it."</u> ».	<i>Idéologie de l'intervention</i> : Panafricanisme <i>Orientations des interventions étatiques</i> : Contre les sanctions (énoncé <u>gouvernemental</u>)
OYEDELE, Damilola, « Nigeria: Govt - Sudanese President's Indictment By ICC Ill-Timed », <i>This Day</i> , Lagos, 25 juillet 2008, [En ligne], page consultée le 19 février 2009, adresse URL : http://allafrica.com/stories/200807250107.html .	« He said (Ministre des Affaires étrangères, Ojo Maduekwe): " <u>We would not abandon Sudan at this stage; we would defend its rights as a sovereign state and also the office of the sitting president, which we would be the first to defend. But sovereignty is not an instrument of repression. Sitting presidents whether in Africa or anywhere else should stand up for the rights of their people and stop sitting on them.</u> " »	<i>Orientations des interventions étatiques</i> : Défense de la souveraineté mais pas au dépend des droits humains (énoncé <u>gouvernemental</u>)
Ibid.	« He said (Ministre des Affaires étrangères, Ojo Maduekwe) <u>Nigeria had a responsibility to ensure peace in Africa because of the entrepreneurial nature of its people. "This does not make us police of Africa, but it would be foolhardy for us to assume that the fire burning next door would not burn us."</u> »	<i>Intérêts nationaux</i> : Responsabilité du Nigéria d'assurer la paix en Afrique, surtout pour éviter l'atteinte à la sécurité du pays (énoncé <u>gouvernemental</u>)

SANS AUTEUR, « Darfur : the New Name of Genocide », <i>Vanguard</i> , Nigeria, 1 octobre 2004	« Africa's leaders persist in minimizing the international crimes being committed in Darfur as a 'humanitarian crisis', very much redolent of acts of nature like a flood, earthquake or hurricane ». [...] « While this bureaucratic rigmarole goes on, the people of Darfur are being savaged and the continent's rulers shrink from their moral and legal duty to call the crime by its name, Genocide.	<i>Nature de la situation au Darfour :</i> Critique de l'utilisation du terme crise humanitaire par les leaders africains
ESEKUMEMU, Clark, « AU : Politics of Humanitarian Intervention », <i>Vanguard</i> , Nigeria, 2 septembre 2004	« The situation in the Western Darfur region of Sudan where the Sudanese regime is sponsoring state terrorism against its citizens is a case of concern to Africa and the international community ».	<i>Nature de la situation au Darfour :</i> Terrorisme étatique
Ibid.	« Now, the AU and indeed the international community should take decisive actions such as sanctions and outright intervention against his regime to put a stop to the barbaric behaviour which is unacceptable in inter-national relations since the demise of the cold war. [...] AU leaders should also bring to an end the two decades of civil war and state sponsored terrorism, as well as disarm and demobilise janjaweed militia. AU should also promote the rule of law, human rights and development and encourage a democratic process ».	<i>Interprétation des résultats des interventions de l'UA :</i> L'UA doit prendre des mesures décisives (mettre un terme au conflit, désarmement des Janjaweed, promotion État de droit + droits humains + développement

OMONOB, Kingsley, « Peacekeepers Killed », <i>Vanguard</i>, Nigeria, 7 octobre 2007	« When General Martin Luther Agwai, Nigeria's former Chief of the Defence Staff, CDS, was approached by the United Nations, UN, to take up the appointment of the Force Commander of the 26, 000 UN/AU Hybrid force in Darfur, he initially declined the offer because he felt the conditions were not ripe for him as a 4-star general to accept since the <u>logistics expected for such a large force structure, in fact the largest peacekeeping operation ever, was absent</u> ».	+ démocratie) <i>Position face à l'UA</i> : Absence de soutien logistique
--	---	--

Annexe 5 – Citations et thèmes – Énoncés gouvernementaux du Nigéria et de l’Afrique du Sud

Références	Citations	Thèmes
ABUBAKAR, Jibrin, CHAWAI, Elakanah, « Nigeria: We Are Building a Nigerian Community in Sudan - Ambassador Dahiru », <i>Daily Trust</i>, Abuja, 1 august 2006, [En ligne], page consultée le 11 février 2009, adresse http://allafrica.com/stories/200608010663.html. URL :	« The relationship between Nigeria and Sudan has been excellent. This has been the case for quite a long time because just as <u>we need Sudan, Sudan needs Nigeria</u>. <u>Nigeria needs Sudan</u> because we have a large number of Nigerians living in Sudan and when I say a large number, we are talking of a number between 6 and 7 million. <u>We need Sudan</u> because we need Sudanese airspace and land for the holy pilgrimage to Saudi Arabia. We fly their territory and some who are on pilgrimage travel by road. <u>Sudan needs Nigeria</u> because whether anybody likes it or not, <u>Nigeria, by virtue of its population, economy and the other attributes is the most important country in Africa</u> ».	<i>Idéologie de l'intervention</i> : leadership du continent et importance de bonnes relations bilatérales <i>Intérêt national</i> : protection citoyens et besoin couloir aérien
Ibid.	« So in both ways, the two countries need each other and I'm happy to say that the relationship between the government, the people of Sudan and Nigeria is excellent. Particularly, the relationship between President al-Bashir of Sudan and President Obasanjo can be characterized as excellent. On the whole, <u>there is a bilateral and fruitful relationship between the two countries</u> ».	<i>Idéologie de l'intervention</i> : bilatéralisme (importance des bonnes relations entre les 2 pays)

Ibid.	« <u>I personally don't think it will be right for any of the parties to insist on having its own way; there must be give and take. Sacrifice will have to be made if peace is to be attained. [...]</u> I hope that when other parties sign, the international community including Nigeria should ensure that the agreement is fully implemented. I have been to Darfur many times and I can tell you without any contradiction that it is a humanitarian disaster so there is the absolute need to bring everybody on board ».	<i>Idéologie de l'intervention :</i> multilatéralisme <i>Nature de la situation :</i> désastre humanitaire
Ibid.	« <u>What Nigeria did was to play its leadership role in Africa by facilitating the talks in Abuja.</u> Facilitating has financial and human resources implications and Nigeria played its own role but it didn't mean that immediately the agreement was signed that Nigeria should fold its arm ».	<i>Idéologie de l'intervention :</i> leadership du continent
Ibid.	« If the problems are solved, the Nigerians that travel to Sudan by road-they have to go through Darfur will not be attacked the way they have been attacked in the recent past because I have had to contend with Nigerians complaining that they have been attacked and their money stolen. So with peace, it will have an effect on Nigeria ».	<i>Intérêt national :</i> protection citoyens
ABUBAKAR, Aliyu, « Nigeria: Ensuring West African Security Not a Waste of Money – Bugaje », <i>Daily</i>	« Africa still remains the main thrust of Nigeria's foreign policy, and rightly so.	<i>Interprétation des résultats</i>

<i>Trust</i>, Abuja, 3 august 2006, [En ligne], page consultée le 11 février 2009, adresse URL : http://allafrica.com/stories/200608020821.html?page=2.	[...]The absence of consistency in policies and directions generally has crippled many government policies. But more seriously I think is the absence of capacity. Take the Darfur peace talks for instance. <u>What is called the Darfur peace agreement is really no agreement because it does not even address the fundamental problems</u> ».	<i>actions de l'UA</i> : échec car mauvaise compréhension des enjeux
Ibid.	« They are just bureaucrats, they were given a job to do, they were looking at the budget and they were just running around. <u>This is why we have kept bringing these people here and nothing really gets achieved</u>. Remember, the atrocities in Darfur have not stopped. Up till now, people have been displaced and killed; women are being raped; children are dying because of nutritional and immunization problems. Now for everyday you delay the resolution of this crisis, what you actually achieved is getting more people vulnerable by the day. That sense of urgency is needed ».	<i>Orientation des interventions</i> : pas de résultats car manque de capacités des bureaucrates du Nigéria
Ibid.	« <u>There is always consultation with the ECOWAS in the case of West Africa and the AU in case of Africa</u>. So, even if there is a failure, it is not just the responsibility of <u>Nigeria</u> just as if there is success, it is not only Nigeria that will take the credit ».	<i>Idéologie de l'intervention</i> : multilatéralisme
YAR'ADUA, Umaru, « Nigeria: Why UN Must Be Reformed », <i>Weekly Trust</i>, Abuja, 1 octobre 2007, [En	« The continued festering of the Darfur crisis remains a blight on the collective conscience	<i>Idéologie de l'intervention</i> :

ligne], page consultée le 18 février 2009, adresse URL : http://allafrica.com/stories/200710011438.html.	of the international community, one which this august assembly needs to address with utmost urgency. [...]The Abuja Peace Agreement, which Nigeria helped to facilitate, remains the reference point for a comprehensive settlement of the crises. However, the lack of full implementation of the Agreement raises serious cause for concern and we call on all parties to respect their commitments and help drive the peace process forward. <u>We continue to support the process and reaffirm our support for the AU-UN Hybrid Force in the Sudan</u> ».	multilatéralisme <i>Orientation des interventions :</i> mise en place accord d'Abuja et soutien Force hybride
--	--	--

Références	Citations	Thèmes
SOUTH AFRICAN GOVERNMENT INFORMATION, <i>Questions put to Deputy President Zuma for Oral Reply in the National Assembly</i> , 19 août 2004, [En ligne], page consultée le 4 février 2009, adresse URL : http://www.info.gov.za/speeches/2004/04082308151005.htm .	« While the SA Government has taken keen interest in the resolution of the Darfur conflict and the ensuing humanitarian crisis, a fundamental objective of South Africa's foreign policy is to deal collectively with problems occurring in other African countries in regional and continental bodies established specifically for this purpose ».	<i>Nature situation</i> : crise humanitaire <i>Idéologie de l'intervention</i> : multilatéralisme
Ibid.	« For that reason South Africa will continue to work, within and through the AU Peace and Security Council, towards the resolution of the Darfur crisis and will not make any unilateral statements on the crisis ».	<i>Idéologie de l'intervention</i> : multilatéralisme
Ibid.	« As a result we have been fully behind every effort taken by the AU aimed at resolving the crisis ».	<i>Position face à l'UA</i> : alignement complet aux positions de l'organisation
Ibid.	« With regards to the US Congress resolution on Darfur, the South African Government would like to reiterate the fact that South Africa supports and concurs with the AU views on the Darfur situation. In this regard, the South African government supports the AU Peace and Security Council Communiqué of 4 July 2004, which states that, "even though the crisis in Darfur is grave, with the attendant loss of lives, human suffering and destruction of homes and infrastructure, the situation cannot be defined as a genocide." »	<i>Nature situation</i> : crise humanitaire situation grave : article 4(j) et 4(h) <i>Position face à l'UA</i> : alignement complet aux positions de l'organisation
SOUTH AFRICAN GOVERNMENT INFORMATION, <i>President Thabo Mbeki Interview with BBC Zeinab Badawi</i> , 24 mai 2006, [En ligne], page consultée le 4 février 2009, adresse URL : http://www.info.gov.za/speeches/2006/06053108451001 .	« No, the issue of the capping of the AU forces in Darfur by the UN is entirely to do with resources. The fact of the matter is that with the best will in the world, with the determination that there is on the African continent to help solve the conflict in Darfur, we don't have the money. And even when we had to move	<i>Interprétation des résultats actions de l'UA</i> : manque de ressources

<u>htm#dar.</u>	troops – Rwandan troops for instance into the Sudan, we had the assistance of the US to fly them there ».	
Ibid.	« If we'd had the resources of course we could do it ». (Réponse à la question : So you could have done the job if you had the money from the international community?)	<i>Interprétation des résultats actions de l'UA : manque de ressources</i>
Ibid.	« Well yes, I mean that would be [the case] if you don't know the African continent. The African continent is not made up of Zimbabwe and Darfur. If you just look at the many issues and challenges the continent has faced to which it has responded very successfully [...] ». (Réponse à la question : So in that case it does look as though your mantra of African solutions for African problems is beginning to sound pretty hollow when you look at both Darfur and Zimbabwe.)	<i>Interprétation des résultats actions de l'UA : réussites ailleurs sur le continent</i>
SOUTH AFRICAN GOVERNMENT INFORMATION, Notes following media briefing by Deputy Minister of Foreign Affairs, Aziz Pahad, 25 octobre 2007, [En ligne], page consultée le 5 février 2009, adresse URL : http://www.info.gov.za/speeches/2007/07102615151003.htm .	« The South African government strongly condemns the criminal acts and urges the relevant authorities to take urgent steps to identify and arrest the perpetrators of these acts ». (mort de 10 soldats Force hybride)	<i>Orientation des interventions du pays : rôle dominant des autorités gouvernementales</i>
Ibid.	« The South African government rejects the rationale of boycotting the talks ». (boycott groupes armés Darfour)	<i>Idéologie de l'intervention : multilatéralisme</i>
Ibid.	« The South African government urges all parties to be flexible and constructive during negotiations ».	<i>Idéologie de l'intervention : multilatéralisme</i>
Ibid.	« The South African government rejects this argument: there cannot be any meaningful negotiations without the participation of the Sudanese government ». (argument que le GOS devrait être écarté car illégitime).	<i>Orientation des interventions du pays : rôle dominant des autorités</i>

		gouvernementales
Ibid.	« The South African government <u>fully supports the AU-UN initiative</u> and supports the conclusion of the UN Security Council that action will be taken against any individual or group that obstructs the peace process. The South African government also <u>calls on governments and organisations who continue to assist and give sanctuary to the rebel groups to cease to provide any such assistance</u> ».	<i>Idéologie de l'intervention :</i> multilatéralisme
SOUTH AFRICAN GOVERNMENT INFORMATION, <i>President Mbeki's interview with SABC on the conclusion of the inaugural European Union-South Africa (EU-SA) Summit, 25 July 2008, Bordeaux, France, 27 juillet 2008, [En ligne], page consultée le 5 février 2009, adresse URL : http://www.info.gov.za/speeches/2008/08072815451001.htm.</i>	« I think you will have seen that the AU Peace and Security Council have asked that the matter of serving any indictment against President Al Bashir <u>should be held back</u> ».	<i>Orientation des interventions du pays :</i> rôle des autorités gouvernementales
Ibid.	« It's a matter of serious worry, because there are <u>two important processes that must go ahead in Sudan</u> , one of them is the further implementation and completion of the process as visualised in the Comprehensive Peace Agreement to the North and the South and of course, the matter of Darfur ».	<i>Orientation des interventions du pays :</i> mise en place des accords
Ibid.	« [...] it is important that both of these processes should proceed and both of them <u>require the very active participation of President Al Bashir and even to discuss the Darfur matter</u> ».	<i>Orientation des interventions du pays :</i> rôle des autorités gouvernementales
Ibid.	« We will be talking to the government of Sudan to discuss these matters <u>and together with the AU</u> , see how we can address this matter ».	<i>Orientation des interventions du pays :</i> rôle des autorités

		autorités gouvernementales <i>Idéologie de l'intervention :</i> multilatéralisme <i>Position face à l'UA :</i> alignement complet aux positions de l'organisation
SOUTH AFRICAN GOVERNMENT INFORMATION, <i>Notes following International Relations, Peace and Security (IRPS) Cluster media briefing by Deputy Minister Aziz Pahad, Media Centre, Union Buildings, Pretoria, 29 août 2008, [En ligne], page consultée le 5 février 2009, adresse URL : http://www.info.gov.za/speeches/2008/0809011151001.htm.</i>	« On 21 July 2008, the African Union Peace and Security Council (AUPSC) took a decision to request the United Nations (UN) to invoke Article 16 of the Rome Statute of the International Criminal Court (ICC) to defer the indictment of the President of the Sudan, Omer Hassan El Bashir. The AUPSC stated that the arrest of the Government of the Sudan (GOS) President will jeopardise all AU and UN peace initiative and the implementation of the Comprehensive Peace Agreement (CPA) in the Sudan. While not condoning impunity, the Commission is of the view that prosecution in the current circumstances may not be in the best interest of the victims and justice ».	<i>Orientation des interventions du pays :</i> rôle des dominant des autorités gouvernementales

Annexe 6 – Position de la Conférence et du Conseil de paix et de sécurité de l’UA

Conférence de l’UA

Sources	Citations
Assembly/AU/Dec. 33-54 (III) – Assembly/AU/Decl. 12&13 (III) - Conférence de l’Union africaine – Troisième session ordinaire - 6-8 juillet 2004 – Addis-Abeba (Éthiopie)	« 1. REITERE sa grave préoccupation au sujet de la situation qui prévaut dans la région du Darfour du Soudan, en particulier <u>la crise humanitaire</u> et les informations persistantes faisant <u>état des violations des droits de l’homme</u> notamment les attaques contre les civils perpétrés par les milices Janjaweed et les autres groupes armés non réguliers et réaffirme la <u>nécessité de traduire en justice tous les auteurs des violations des droits de l’homme</u> au Darfour ; »
Ibid.	« 2. NOTE QUE, <u>même si la situation humanitaire au Darfour est grave, elle ne peut pas être qualifiée de génocide.</u> »
Ibid.	« 3. <u>SE FELICITE des mesures prises par le gouvernement du Soudan pour protéger les populations civiles et faciliter le travail des agences humanitaires et des ONG et pour leur permettre à avoir un accès libre aux populations affectées. SE FELICITE également de l’engagement pris par le gouvernement du Soudan de désarmer et de neutraliser les milices Janjaweed et les autres groupes armés et EXHORTE le gouvernement soudanais à mener à bien cette initiative ; »</u>
Ibid.	« 4. <u>SOULIGNE QUE l’Union africaine doit jouer un rôle de premier plan dans les efforts en vue du règlement de la</u>

	crise au Darfour et que <u>la communauté internationale doit continuer à appuyer ces efforts ; »</u>
Ibid.	« 5. <u>FELICITE le Président Deby du Tchad pour les efforts de médiation qu'il déploie avec l'appui de la Commission de l'UA et d'autres partenaires ».</u>
Ibid.	« 6. <u>SE FELICITE de la mise sur pied de la Commission du cessez-le-feu à El Fashir [...]</u> »
Ibid.	« 7. <u>DECIDE d'augmenter le nombre des observateurs de l'UA à un minimum de 80 et DECIDE également que la force de protection soit déployée immédiatement. A cet égard, SE FELICITE de la volonté du gouvernement soudanais de coopérer avec la force de protection de l'UA et de son engagement à assurer la protection totale de la mission ».</u>
Ibid.	« 8. <u>DECIDE QUE les forces rebelles soient cantonnés dans des lieux convenus d'un commun accord et que les milices et les autres groupes incontrôlés soient désarmés par le gouvernement soudanais et que ces deux opérations soient menées simultanément et contrôlées par la mission de l'UA ; [...]</u> »
Ibid.	« 9. <u>SOULIGNE qu'il est indispensable de trouver une solution politique à la crise et DECIDE que le dialogue politique doit reprendre à la date prévue du 15 juillet 2004 au Siège de l'UA à Addis-Abeba en vue de parvenir à un accord politique ».</u>
Ibid.	« 10. <u>DEMANDE instamment aux parties de respecter strictement les dispositions de l'Accord de cessez-le-feu et de créer les conditions pour le retour rapide des réfugiés et des personnes déplacées. LANCE UN APPEL pressant à la</u>

	<u>communauté internationale et aux États membres pour qu'ils accordent leur appui total à ce processus en fournissant l'assistance humanitaire qui fait cruellement défaut ; »</u> « [...] lui [Salim Ahmed Salim, Envoyé spécial et Médiateur en Chef de l'Union africaine pour les Pourparlers de paix inter-soudanais sur le Darfour] exprime son soutien et sa reconnaissance pour les efforts qu'il déploie, avec l'appui de l'Union, de l'Équipe de médiation tchadienne ainsi que celui d'autres facilitateurs et observateurs africains, <u>efforts ayant abouti à la soumission aux parties du projet de Déclaration de Principes (DoP) ;</u> « demande instamment au Mouvement/Armée de Libération du Soudan (SLM/A) d'adhérer au consensus et d'accepter la DoP, que la communauté internationale considère comme le meilleur compromis prenant en compte les préoccupations légitimes de toutes les parties, de manière à créer les conditions propices pour entamer, dès que possible, <u>les négociations de fond sur le partage du pouvoir et des richesses et sur les dispositions sécuritaires ».</u> « 4. NOTE AVEC SATISFACTION les réalisations de la Mission de l'Union africaine au Darfour (AMIS) en dépit des contraintes financières et logistiques sérieuses auxquelles elle est confrontée et de sa contribution à l'amélioration de la situation sécuritaire et humanitaire. La Conférence MET EN EXERGUE la nécessité de toutes les parties à respecter leurs engagements tels que stipulés dans les Accords signés et de coopérer entièrement avec la
Assembly/AU/ /Dec.73 - 90(V) - Assembly/AU/ /Decl.1 - 3(V) - Assembly/AU//Resolution.1.(V) - Assembly/AU/Motion (V) - Assembly/AU/Vote (V) - Conférence de l'Union africaine - Cinquième session ordinaire - 4-5- juillet 2005 – Syrte (Libye) Ibid.	
Assembly/AU/Dec. 91 - 110(VI) - Assembly/AU/Decl.1- 3(VI)- Assembly/AU/Recommandations (VI) - Conférence de l'Union africaine – Sixième session ordinaire - 23-24 janvier 2006 – Khartoum (Soudan)	

	<u>médiation de l'UA en vue de faciliter la conclusion heureuse et rapide des pourparlers inter-soudanais de paix sur le conflit au Darfour ; »</u>
Ibid.	« 5. <u>EXPRIME SA RECONNAISSANCE</u> aux pays fournisseurs de contingents (TCC) et aux partenaires pour leur contribution à l'AMIS et les exhorte à <u>continuer de fournir leur appui à l'AMIS afin de lui permettre d'accomplir sa mission ; »</u>
Assembly/AU/Dec. 111-132 (VII) – Assembly/AU/Decl. 1-4 (VII) – Conférence de l'Union africaine – Septième session ordinaire - 1-2 juillet 2006 – Banjul (Gambie)	« [...] <u>REJOUIT EGALEMENT</u> des avancées enregistrées [...]au Soudan, avec la signature, le 5 mai 2006 à Abuja, de l' <u>Accord de paix sur le Darfour (DPA)</u> et les avancées notées dans la mise en œuvre de l' <u>Accord de paix global au Sud Soudan [...] »</u> .
Assembly/AU/Dec. 171-192(X) - Assembly/AU/Decl. 1-3(X) – Conférence de l'Union africain – Neuvième session ordinaire – 31 janvier – 2 février 2008 – Addis Abeba (Éthiopie)	« [...] <u>DEMANDE INSTAMMENT</u> à toutes les parties concernées d' <u>apporter toute la coopération nécessaire ; »</u>
Ibid.	« 8. <u>SE REJOUIT</u> du lancement de l'opération hybride Union africaine/Nations unies au Darfour (MINUAD) et du <u>transfert d'autorité intervenu le 31 décembre 2007, [...]</u> . [...] <u>DEMANDE</u> à l'UA, aux Nations unies et au Gouvernement du Soudan de continuer à coopérer étroitement ensemble en vue de créer des conditions propices à la bonne exécution du mandat de la MINUAD ».
Assembly/AU/Dec. 193 – 207 (XI) - Assembly/AU/Decl. 1-2 (XI) - Assembly/AU/Tribute (XI) - Assembly/AU/Res.1 (XI) – Conférence de l'Union africaine - Onzième session ordinaire - 30 juin – 1 juillet 2008 - Sharm El-Sheikh (Égypte)	« 16. <u>CONSTATE AVEC UNE VIVE INQUIETUDE</u> l'absence de progrès dans le processus politique au Darfour et <u>EXHORTE</u> les parties à coopérer pleinement avec la Médiation UA-ONU en vue du démarrage des négociations sérieuses au plus tôt. La Conférence <u>SE DECLARE EGALEMENT PREOCCUPEE</u> au sujet de la poursuite de

	la violence au Darfour et de son impact sur la population civile. La Conférence <u>SOULIGNE</u> la <u>nécessité de poursuivre les efforts</u> visant au <u>déploiement total de l'UNAMID</u> ; »
--	--

Conseil de paix et de sécurité

Sources	Citations
PSC/PR/Comm. (V) – Conseil de paix et de sécurité – Cinquième session – 13 avril 2004 – Addis Abeba (Éthiopie)	« 1. se déclare préoccupé par la <u>gravité de la situation humanitaire</u> dans le Darfour ; »
Ibid.	« Le Conseil de paix et de sécurité exhorte également les parties à <u>respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme</u> ; »
Ibid.	« Le Conseil de paix et de sécurité demande au Gouvernement soudanais de respecter les engagements ainsi pris et de traduire en justice tous les auteurs des <u>violations des droits de l'homme</u> , conformément à l'engagement déclaré de l'UA à lutter contre l'impunité ; »
Ibid.	« 6. exhorte la communauté internationale à fournir, de toute urgence, une assistance humanitaire à la population du Darfour, particulièrement aux personnes déplacées à l'intérieur et aux réfugiés se trouvant au Tchad voisin. A cet égard, le Conseil de paix et de sécurité demande instamment aux parties, en particulier le Gouvernement, de faciliter la fourniture de l'assistance humanitaire et de coopérer avec les agences humanitaires ; »
Ibid.	« 7. autorise le Président de la Commission à <u>prendre d'urgence les mesures requises, y compris l'envoi d'une</u>

	<u>mission de reconnaissance au Darfour, pour assurer la mise en place et le déploiement rapide de la Commission de Suivi du cessez-le-feu, en consultation avec le Médiateur, les parties, et les autres acteurs concernés ».</u>
Ibid.	« Le Conseil de paix et de sécurité exhorte les parties à coopérer pleinement avec la médiation et à engager le dialogue de bonne foi ; »
PSC/PR/Comm. (XIII) – Conseil de paix et de sécurité – Treizième réunion – 27 juillet 2004 – Addis Abeba (Éthiopie)	« le Conseil souligne l'urgente nécessité pour le Gouvernement du Soudan de mettre promptement en œuvre son engagement à neutraliser et à désarmer les milices Janjaweed et les autres groupes armés et à traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme ».
Ibid.	« Le Conseil en appelle à cet organe [Conseil de sécurité de NU], ainsi qu'à l'ensemble des partenaires de l'UA, pour qu'ils continuent à soutenir ces efforts, y compris à travers la fourniture de l'assistance financière et logistique nécessaire à la poursuite des activités de la mission déployée au Darfour sous l'égide de l'UA et au renforcement de son efficacité; »
Ibid.	« Le Conseil souligne la nécessité d'une reprise rapide du dialogue et demande aux parties de se faire représenter au plus haut niveau lors du prochain round des pourparlers politiques, pourvues d'un mandat clair, et de négocier de bonne foi pour parvenir à un règlement durable du conflit au Darfour ; »
Ibid.	« 9. Demande au Président de la Commission de préparer et de lui soumettre, pour examen, un plan global sur les modalités du renforcement de l'efficacité de la mission de l'UA sur le terrain, y compris la possibilité de transformer

	<u>ladite mission en une opération de maintien de la paix à part entière</u>, dotée du mandat et des effectifs requis, avec un accent particulier sur le désarmement et la neutralisation des milices Janjaweed, la protection de la population civile et la facilitation de la fourniture de l'assistance humanitaire ; »
PSC/PR/Comm.(XVII) – Conseil de paix et de sécurité – Dix-septième réunion – 20 octobre 2004 – Addis Abeba (Éthiopie)	« 4. Décide que la Mission renforcée sera déployée pour une durée initiale d'un an renouvelable, si besoin est, pour s'acquitter du mandat suivant : • surveiller et observer le respect de l'Accord de cessez-le-feu humanitaire du 8 avril 2004, et tous autres accords similaires dans le futur, • aider à la restauration de la confiance, et • contribuer à l'instauration d'un environnement sécurisé pour permettre l'acheminement de l'assistance humanitaire et, au-delà, le retour des personnes déplacées et des réfugiés, en vue de renforcer le respect de l'Accord de cessez-le-feu humanitaire par toutes les Parties et d'aider au renforcement de la sécurité sur l'ensemble du Darfour; »
Ibid.	« [...] le Conseil en appelle aux Parties pour qu'elles apportent leur pleine coopération à l'équipe de médiation que dirige l'UA et à l'Envoyé spécial du Président de la Commission pour le Darfour ; »
PSC/Min/Comm.(XXXIV) – (iii) – Peace and Security Council – 34th meeting – 3 July 2005 – Syrte (Libya)	« 6. Underscores the fact that <u>the core of the conflict in Darfur is political and socio-economic in nature and that the Abuja Peace Talks provide the most viable mechanism to achieve a negotiated and lasting solution</u>; »
PSC/PR/Comm. (XLIII) – Conseil de paix et de sécurité – 43^e réunion – 22 novembre 2005 – Addis Abeba (Éthiopie)	« 7. Décide, en coopération et consultation étroites avec le Conseil de Sécurité des Nations unies, <u>d'examiner des</u>

	mesures appropriées, y compris des sanctions, contre toute partie qui entraverait les Pourparlers de paix d'Abuja ou qui constituerait un obstacle au processus de paix au Darfour, y compris les Pourparlers de paix d'Abuja ou qui se rendrait coupable de violations de l'Accord de cessez-le-feu humanitaire de Ndjamena et des Protocoles d'Abuja; » « Le Conseil souligne la nécessité d'une pression continue et renforcée des dirigeants africains et d'autres parties prenantes sur les parties soudanaises, pour les amener à respecter leurs engagements et à négocier de bonne foi en vue de mettre un terme à la violence au Darfour et de conclure un accord de paix global ; »
PSC/PR/Comm. (XLV) – Conseil de paix et de sécurité – 45 ^e réunion – 12 janvier 2006 – Addis Abeba (Éthiopie)	
Ibid.	« 5. exprime son appui, en principe, à une transition de l'AMIS vers une opération des Nations unies, dans le cadre du partenariat entre l'UA et les Nations unies dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, [...] ».
PSC/MIN/Comm. (XLVI) – Conseil de paix et de sécurité – 46 ^e réunion – 10 mars 2006 – Addis Abeba (Éthiopie)	« [...] le Conseil exige : • que le Gouvernement du Soudan s'abstienne d'entreprendre des vols militaires hostiles au et au-dessus de la région du Darfour, mette en œuvre sans délai son engagement déclaré à neutraliser et à désarmer les Janjaweed/milices armées, et à identifier et à déclarer les milices sur lesquelles il a une influence et à assurer que ces milices s'abstiennent de toutes attaques, de tout harcèlement ou intimidation, • que le Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) et le Mouvement/Armée de libération du Soudan (SLM/A) fournissent à l'AMIS les renseignements requis afin de lui

	permettre de déterminer clairement les sites occupés par les forces sur le terrain et assurent la sécurité des activités commerciales dans les zones occupées par leurs forces, et, s'agissant plus particulièrement du SLM/A, retire ses forces des zones contestées telles que Graïda, »
PSC/PR/Comm(LXXV) – Conseil de paix et de sécurité – 75 ^e réunion – 4-5 avril 2007 – Addis Abeba (Éthiopie)	« Le Conseil avertit que si cette hostilité croissante à l'encontre de l'AMIS se poursuit, l'opération de maintien de la paix au Darfour, qui se déroule déjà dans des conditions extrêmement difficiles, sera gravement compromise ; »
Ibid.	« 7. Souligne la nécessité d'une opération de maintien de la paix robuste au Darfour. »
Ibid.	« 10. Réaffirme sa détermination à continuer à travailler avec le Conseil de sécurité des Nations unies pour déterminer les voies et moyens les meilleurs en vue de faire face aux nouvelles menaces à la paix et à la sécurité au Darfour et de faciliter le rétablissement d'une paix et d'une stabilité durables dans la région ; »
PSC/PR/Comm (LXXIX) – Conseil de paix et de sécurité – 79 ^e réunion – 22 juin 2007 – Addis Abeba (Éthiopie)	« 2. Réitère son respect pour la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Soudan, ainsi que sa détermination à contribuer à une solution rapide et durable au conflit au Darfour »
PSC/HSG/Comm (CXXXVIII) – 138 ^e réunion du Conseil de paix et de sécurité – 29 juin 2008 – Sharm El-Sheikh (Égypte)	« 5. EXPRIME SA PROFONDE PREOCCUPATION face à l'absence de progrès dans le processus politique au Darfour et EXHORTE les parties à apporter leur entière coopération à la Médiation conjointe U/ANU, afin que des négociations de fond puissent commencer le plus tôt possible, et, dans ce contexte, SE FELICITE de la nomination imminente d'un médiateur en chef conjoint. La

	Conférence EXPRIME EGALEMENT sa préoccupation face à persistance de la violence au Darfour et à son impact sur la population civile ».
--	---